

# **L'offre documentaire dans une université éclatée : élaboration de la politique documentaire du SCD de l'Université de Picardie Jules Verne**

**Florence Lefèvre**

Sous la direction de Anne Dujol  
Conservateur, directrice du SCD de l'Université d'Aix Marseille II

# Remerciements

Je voudrais remercier tout d'abord Madame Anne Dujol, directrice du SCD de l'université Aix Marseille 2, qui a bien voulu prendre la direction de ce mémoire. Son attention et son aide m'ont été très précieuses.

Mes remerciements également à Madame Valérie Wadlow, directrice du service commun de la documentation de l'Université de Picardie Jules Verne, pour son soutien motivant dans la démarche engagée pendant le stage et le temps d'élaboration du mémoire, et à Monsieur Xavier Sené, chargé de la politique documentaire, avec qui j'ai fait « équipe » pendant trois mois.

Que toutes les personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de ce travail, trouvent ici nos remerciements pour le temps et l'attention qu'elles nous ont donnés, notamment l'équipe de la bibliothèque municipale d'Amiens, et particulièrement Madame Michèle Tournand.

Et surtout, je remercie toutes les personnes du SCD, pour leur accueil et leur gentillesse, et plus précisément, Mesdames Claudine Degrutère et Claire Basquin-Benslimane, et Messieurs Jean Marie Grandclément et Olivier Morand. De plus, et grâce à leur intervention, 3500 livres du SCD ont pu être donnés et acheminés en République Démocratique du Congo en décembre 2004, et ainsi permettre aux étudiants de Kinshasa de disposer de l'apport énorme, mais indispensable de documents fiables et récents. Cette très lourde opération n'aurait pas pu être menée à bien sans l'implication immédiate de Madame Louise Audelin, responsable du pôle Cathédrale, et le soutien constant, même si distancié, de Monsieur Christophe Cassiau-Haurie, chef du projet d'appui à la documentation de l'Ambassade de France à Kinshasa, grâce à qui j'ai pu découvrir la RDC et le remarquable et courageux travail des bibliothécaires kinois. J'adresse toute ma gratitude à ceux qui, bénévolement, ont travaillé à la réussite de cette opération.

Toute ma gratitude à Madame Laure Delrue, conservateur à la Bibliothèque du Littoral Côte d'Opale, chef de la section de Boulogne sur mer, pour son très important travail de relecture et les conseils qu'elle m'a donnés.

**Résumé :** L'université de Picardie Jules Verne est une université pluridisciplinaire caractérisée par son éclatement géographique. Son service commun de documentation est soumis à cet éclatement, qui a des conséquences sur l'offre documentaire qu'il propose aux étudiants. C'est sur la base de cette multiplicité de bibliothèques que doit s'élaborer la politique documentaire du SCD.

Descripteurs :

Universités - -France

Services communs de la documentation

Bibliothèques universitaires - - Acquisitions

Bibliothèques universitaires- - Développement des collections - - Evaluation

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

**Abstract :** The campus of the interdisciplinarity University of Picardie is distributed on several locations, and so its libraries. This is not without consequences on the availability of the collections for its students. This work aims at studying the making of a coherent policy of collection development, taking into account the specificity of the geographic scattering of the university.

Keywords :

French universities

Academic libraries

Collection evaluation

Collection development policy

# Sommaire

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>ENTRE LOGIQUE GÉOGRAPHIQUE ET LOGIQUE DISCIPLINAIRE : LA PROBLÉMATIQUE DU SCD DE L'UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE</b> .....	<b>12</b>
1. LA GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE.....	13
1.1. <i>Une université « écartelée » ?</i> .....	13
1.1.1 La multiplication des sites .....	14
1.1.2 La faiblesse du premier cycle .....	15
1.2. <i>Le « Quartier latin » amiénois</i> .....	16
1.2.1 Un paysage universitaire en mouvement.....	16
1.2.2 La ville, moteur de l'UPJV ? .....	17
2. LES ENJEUX DOCUMENTAIRES.....	19
2.1. <i>Des sections aux pôles géographiques</i> .....	19
2.1.1 La complexité de l'organisation des sections .....	22
2.1.2 De bibliothèque universitaire en bibliothèque universitaire .....	23
2.2. <i>Le cas de la Teinturerie</i> .....	26
2.2.1 L'histoire de la faculté des Arts.....	26
2.2.2 Le pôle artistique de la Teinturerie .....	27
<b>LA DOCUMENTATION ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE : LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE</b> .....	<b>30</b>
1. LES SERVICES COMMUNS DE DOCUMENTATION DE L'UPJV ET DE L'UFC: REGARDS CROISÉS .....	31
1.1. <i>Éléments de comparaison</i> .....	32
1.1.1 Les sites bisontins ou le découpage disciplinaire .....	35
1.1.2 Les travaux du SCD de l'université de Franche-Comté.....	35

1.2.	<i>La carte documentaire amiénoise</i> .....	37
1.2.1	Méthodologie .....	38
1.2.2	L'inventaire des lieux documentaires amiénois.....	41
2.	DISCIPLINARITÉ, INTERDISCIPLINARITÉ, PLURIDISCIPLINARITÉ .....	42
2.1.	<i>A la recherche des étudiants, de leurs usages et de leurs besoins</i> .....	43
2.1.1	Les usages documentaires des étudiants .....	44
2.1.2	Le nomadisme disciplinaire .....	45
2.2.	<i>Les sites délocalisés de l'UFC et de l'UPJV</i> .....	51
2.2.1	Les sites de l'UFC ou le choix de la pluridisciplinarité.....	53
2.2.2	Les sites délocalisés de l'UPJV .....	54
<b>LE RÔLE DU SCD</b> .....		<b>57</b>
1.	QUELLES ÉVOLUTIONS POUR LES SCD ? .....	59
1.1.	<i>Le rôle fédérateur du SCD</i> .....	59
1.1.1	Regards européens.....	59
1.1.2	Les difficultés des SCD français.....	61
1.2.	<i>Resituer les missions des bibliothèques</i> .....	63
1.2.1	La charte documentaire .....	64
1.2.2	Documentation et services électroniques .....	65
2.	LE PROJET DOCUMENTAIRE.....	67
2.1.	<i>Penser la collection</i> .....	67
2.1.1	Le travail sur les collections .....	68
2.1.2	Favoriser l'accès .....	69
2.2.	<i>Penser la valeur ajoutée</i> .....	71
2.2.1	Corriger la géographie.....	71
2.2.2	Former .....	72
<b>CONCLUSION</b> .....		<b>75</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....		<b>77</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....		<b>90</b>

# Introduction

« L'Université est de plus en plus un lieu de vie devant intégrer la logique de proximité spatiale qui est une logique urbaine. »<sup>1</sup>

« La politique documentaire doit s'élaborer, se penser, se mettre en œuvre et s'évaluer par, pour et dans l'Université. Elle requiert un consensus fort sur les objectifs et les priorités, et sur les méthodes et les moyens nécessaires à leur valorisation. Ainsi pourra-t-elle devenir un facteur de cohésion de l'Université. »<sup>2</sup>

Commencer cette introduction par ces deux citations est une manière, peut-être caricaturale, de mettre en relief trois aspects fondamentaux de la place de la documentation dans l'université : l'université devient un enjeu urbain, les bibliothèques universitaires sont liées étroitement aux activités de l'université, les politiques documentaires dépendent des deux aspects précédents. Elles doivent en effet les analyser, les intégrer, et en tenir compte, dans la mesure où la mission première des bibliothèques universitaires et des services communs de documentation (SCD) est, justement, d'apporter à l'ensemble de leurs usagers (étudiants, enseignants,...), la documentation, et plus encore, l'information dont ils ont besoin.

Ces trois postulats s'emboîtent dans une sorte de théorème, mais cet emboîtement est d'autant plus complexe dès qu'il s'agit d'une université éclatée et d'un SCD qui l'est tout autant. Ainsi, comme l'explique Pierre Carbone :

« Les évolutions de la carte universitaire et de la démographie étudiante ont par ailleurs contraint les BU à trouver des solutions aux questions suivantes : quelles bibliothèques construire dans les universités nouvelles multipolaires en fort développement ? Comment desservir les « petits » sites ? Quel niveau de collections et de services est le plus adéquat aux antennes ? Comment prendre en compte l'environnement existant en matière de bibliothèque sur les nouveaux sites et quels liens de coopération établir au niveau local ?

Plus généralement, l'ensemble des BU, récentes ou non, a dû faire face à la fois à une demande de plus en plus massive et de plus en plus diversifiée du

---

<sup>1</sup> Propos de Madame Francine Demichel, recueillis par Aurore Waller. WALLER, Aurore. Réconcilier la Ville et l'Université : un pari réussi à Amiens ? Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Picardie Jules Verne, faculté d'Histoire-géographie, juin 2004. p. 66.

<sup>2</sup> ANNEZER, Jean-Claude. Pour une politique documentaire audacieuse et solidaire. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n°182, p. 64.

fait de l'évolution des formations. La diversité et la complexité se sont accrues dans l'université, et la dynamique dans laquelle les BU se sont engagées depuis 1988 n'a pas été sans déséquilibres, qui représentent pour elles un défi constant.

Dans cette évolution d'ensemble, deux notions centrales apparaissent : celles de service et de réseau. Un problème est posé ; notamment au niveau local, par la multipolarité croissante, mais il n'a sans doute pas de solution unique : dans un contexte donné, quelle est la meilleure organisation des fonctions ? Qu'est-ce qui doit être centralisé et qu'est-ce qui doit être décentralisé ? Par ailleurs, le développement des ressources électroniques, qui amène nécessairement les établissements à nouer des coopérations selon les configurations diverses, la définition d'un nouvel équilibre entre ce qui est fourni localement et ce qui est accessible en réseau se pose à tous les établissements. [...]

Les questions de politique documentaire deviennent de plus en plus, on le voit, des problèmes de choix politiques au sein de l'université et leur solution peut amener à engager des investissements importants. »<sup>3</sup>

Les universités « éclatées », qui de plus en plus sont impliquées dans les politiques locales, que ce soit au niveau municipal ou régional, essaient des lieux d'enseignements dans des villes moyennes, dans le but de répondre à la fois à la diversité des formations évoquée par Pierre Carbone, mais aussi au fait que le nombre d'étudiants a explosé depuis environ trente ans, jusqu'à atteindre en 1997-1998 1,44 million, soit 45 % de plus que dix ans auparavant.

Ayant pour but d'absorber cette très forte augmentation, le plan Université 2000 a modifié considérablement la carte de l'enseignement supérieur français par la création des nouvelles universités et bien évidemment par la construction de nouveaux bâtiments et de nouvelles bibliothèques universitaires. De ce fait, ainsi que le précise Pierre Carbone, « les bibliothèques universitaires comptaient 324 sites de taille diverse en 1996 (sections, sous-sections, antennes) au lieu de 195 sites en 1988. »<sup>4</sup>

Le « paysage universitaire », en tout cas celui des universités récentes de la grande région parisienne et de province, s'est donc considérablement compliqué, et cette complexification s'est doublée de celle du « paysage documentaire ». Plus

---

<sup>3</sup> CARBONE, Pierre. Le renouveau des bibliothèques universitaires. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n°182, p. 9. Dossier : La politique documentaire à l'université.

<sup>4</sup> CARBONE, Pierre. *Op.cit.* p.7.



d'étudiants, plus de filières, plus de sites, et, pour ce qui concerne les bibliothèques, plus de documentation, plus de supports documentaires, mais aussi une place accrue donnée à l'information, via les moyens informatiques.

Autrement dit, pendant que les universités faisaient leur révolution, les bibliothèques faisaient la leur.

Et le travail des bibliothécaires s'en est trouvé transformé. Comment faire pour que les étudiants parviennent à avoir la documentation qui leur convient ? Cette question, qui n'est rien de plus que la mission fondamentale des bibliothèques des SCD, s'alourdit grandement dès lors que les lieux documentaires, se situent sur trois départements, six villes et douze implantations universitaires.

C'est le cas de l'université de Picardie Jules Verne, et, *a fortiori*, de son service commun de la documentation. En effet, comme beaucoup d'universités récentes, l'UPJV, née dans les années 1970, « obéit » à cette idée-force qui a consisté à permettre aux lycéens d'une région de pouvoir poursuivre des études à proximité de chez eux, et a, d'autre part, « absorbé » le nombre exponentiel d'étudiants franchissant la barre du baccalauréat.

Plus encore, l'UPJV justifie son implication dans les politiques locales et régionales. C'est ainsi que l'on peut lire dans le journal de l'université <sup>5</sup>:

« Chacun peut considérer l'université de Picardie Jules Verne comme l'une des grandes collectivités locales et territoriales en Picardie. Elle agit, *telle un arc boutant du développement régional*, à travers ses capacités de formation, de recherche et de transfert de technologie.

Plus de 21 000 étudiants fréquentent l'UPJV, à Amiens principalement, mais aussi sur cinq autres sites universitaires en Picardie. Trois sont situés dans l'Aisne et deux autres dans l'Oise.

Et cette décentralisation de l'UPJV est nécessaire à l'économie des bassins d'emploi. Aussi l'université participe-elle de plain-pied à l'aménagement du territoire régional. Chaque année, l'UPJV construit de nouveaux locaux,

---

<sup>5</sup> Quand l'université aménage le territoire. J'V magazine. Université de Picardie Jules Verne, septembre 2004, n°2. p. 4-5.

équipe ou réaménagement son parc immobilier à Amiens, Beauvais (antenne universitaire et institut universitaire technologique), Creil (IUT), Saint-Quentin (INSSET, institut universitaire technologique professionnalisé, IUT et antenne de l'institut d'administration des entreprises), Soissons (antenne du STAPS et IUT) et Laon (IUT). »

Il s'agit donc pour les professionnels des bibliothèques de tenir compte de tous ces paramètres, et, de fait, de considérer que la *politique* fait partie de leur champ d'action, dans la mesure où elle est indissociable des activités et des missions des bibliothèques. Plus encore, les *politiques* documentaires, bon an mal an, doivent s'y adapter, en tenant compte des mutations évoquées plus haut.

Que faire, quelle direction prendre, par où commencer, lorsqu'il s'agit, pour un SCD éclaté comme l'est celui de l'université de Picardie Jules Verne, de mettre en place un chantier « politique documentaire » inexistant jusque là, et de formaliser sa ou ses lignes de conduite en la matière ?

Autrement dit, que faire pour que l'utilisateur final, quel que soit le recoin du territoire dans lequel il trouve, puisse bénéficier au *bout de compte* de la documentation et de l'information qui lui sont nécessaires, en fonction de sa filière et son niveau et de son lieu d'enseignement ?

C'est de cette interface à trouver entre logique géographique ou territoriale, logique disciplinaire, et logique d'usage dont il va être très largement question dans ce mémoire d'étude. En ce sens, le cas du SCD de l'université de Picardie Jules Verne est exemplaire de l'articulation de ces logiques, de leurs contradictions et de leurs tiraillements.

Décliné en trois parties, ce mémoire va nous permettre d'aborder cette problématique. La première partie est en effet consacrée au cas de l'université de Picardie Jules Verne et à son SCD, tous deux étant prioritairement envisagés sous l'angle de l'organisation géographique.

La deuxième partie aborde « l'offre documentaire dans une université éclatée », et plus précisément la méthodologie de l'élaboration d'une politique documentaire globale, à l'échelle de l'établissement.

La troisième partie nous amène à envisager les ressorts de cette politique globale, et de fait à (re) définir le rôle et les missions du service commun de documentation de l'université.

# Entre logique géographique et logique disciplinaire : la problématique du SCD de l'Université de Picardie Jules Verne

Comme nous l'avons vu en introduction, les universités françaises doivent faire face à un nombre d'étudiants croissant depuis les années 1980. Plus précisément pour ce qui concerne les universités pluridisciplinaires de province, il s'agit aussi pour elles de mettre en place des enseignements couvrant le plus de filières professionnelles possible.

La pluridisciplinarité est donc un enjeu supplémentaire, qui demande une organisation des dispositifs d'enseignements et une structuration administrative qui s'étendent au territoire sur lequel l'université est implantée.

Cette logique territoriale est de plus en plus importante dans la mesure où les interactions, - notamment financières -, entre les structures universitaires et territoriales se renforcent et s'amplifient, et où, d'un autre point de vue, se posent des questions sur le niveau des étudiants. En effet,

« [...] les étudiants sont de plus en plus nombreux dans les établissements, mais, surtout, ils sont différents. L'élévation des taux de succès au baccalauréat et la généralisation des études supérieures après la fin de l'enseignement secondaire ouvrent l'accès à l'université à des couches nouvelles de la population; nombre d'étudiants sont les premiers de leur famille qui franchissent les portes de l'enseignement supérieur. »<sup>6</sup>

Cette nouvelle donne, qui a parfois été jugée de façon négative, semble pourtant maintenant être considérée comme un « plus », qui permet aux universités de se démarquer les unes des autres. Comme le signalait Irène Sokologorsky en 1996,

« Il est intéressant de noter que, dans ce processus, chacune des universités a pris appui sur les *contraintes* de son environnement. C'est ainsi que, d'un établissement à l'autre les filières, les options proposées sont différentes, et cette diversité des établissements, – on pourrait parler d'une personnalité de

---

<sup>6</sup> COHEN, Elie. Les universités françaises : urgences et missions. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p. 8. Dossier : Les bibliothèques universitaires face à l'université de masse.

chacun d'entre eux –, est l'une des richesses de l'université française de cette fin de siècle. »<sup>7</sup>

Il semble devenu fondamental que l'université soit ancrée dans le tissu géographique, - local et régional -, et par voie de conséquence, démographique et sociologique.

## **1. La géographie de l'université de Picardie Jules Verne**

Il est sans doute nécessaire, pour aborder la « géographie » de l'université de Picardie Jules Verne, de dissocier les aspects régionaux des aspects urbains, tant cette géographie est complexe et éclatée.

### **1.1. Une université « écartelée » ?**

D'un point de vue régional, l'UPJV est donc présente sur trois départements (la Somme, l'Oise et l'Aisne), six villes (Amiens dans la Somme, Beauvais et Creil dans l'Oise, Saint Quentin, Cuffies-Soissons et Laon dans l'Aisne), et douze pôles d'enseignements.<sup>8</sup> Pour autant qu'il soit complexe, ce schéma est comparable à celui d'autres universités françaises comme celles de Franche-Comté (quatre sites à Besançon et quatre sites délocalisés à Vesoul, Belfort, Montbéliard et Lons le Saunier, sur quatre départements), du Littoral Côte d'Opale (quatre sites sur les deux départements du Nord et du Pas de Calais), ou de Reims Champagne (quatre sites à Reims, dans la Marne, un site universitaire et une antenne du SCD à Troyes, et à Charleville-Mézières, dans les Ardennes).

Cependant, le Comité national d'évaluation, dans son rapport d'évaluation sur l'université de Picardie Jules Verne de l'an 2000,<sup>9</sup> a pris en compte le contexte

---

<sup>7</sup> SOKOLOGORSKY, Irène. L'université, une évolution positive. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p. 12-13. Dossier : Les bibliothèques universitaires face à l'université de masse.

<sup>8</sup> Je laisse de côté dans ce mémoire la station d'études marines de Saint Valéry sur Somme, actuellement en travaux. Cette station est commune à l'UPJV et à l'Ifremer. Par ailleurs, le service commun de la documentation de l'université n'y est pas implanté

<sup>9</sup> COMITE NATIONAL D'EVALUATION. Université de Picardie Jules Verne : rapport d'évaluation. 2000. p. 8.

régional et interrégional de l'établissement comme un élément majeur de son travail :

« L'université de Picardie Jules Verne, située dans une région rurale « intermédiaire » entre l'Ile-de-France et la région Nord-Pas de Calais, bordée par les régions Champagne-Ardenne à l'est et Haute-Normandie à l'ouest, possède quelques traits caractéristiques.

Il s'agit d'une université généraliste (toutes les grandes disciplines y sont enseignées) dont la plupart des étudiants sont localisés à Amiens mais qui se déploie sur les villes moyennes de la région [...].<sup>10</sup> Les taux d'échec sont relativement importants en premier cycle. Soutenue par les collectivités locales, elle est censée répondre à la demande de formation à l'échelle de la région ; on constate cependant que l'UPJV est soumise à la concurrence des universités de Lille et de Reims qui attirent bon nombre d'étudiants picards. »

#### 1.1.1 La multiplication des sites

De plus, si le plan Université 2000 a permis un rattrapage des universités en terme d'accueil des étudiants (« Des locaux et des profs ! »<sup>11</sup> ayant été l'un des grands slogans du mouvement étudiant de 1995), il semble que l'essaimage auquel l'UPJV s'est conformée de par son implication dans la vie de la région soit contesté, de deux façons.

Par le CNE tout d'abord, à qui le dispositif mis en place paraît surdimensionné :

« On peut donc se poser la question du surdimensionnement du dispositif d'accueil des étudiants à l'UPJV. Les prévisions du Contrat de développement 1996-1999 semblent avoir négligé le phénomène de diminution des effectifs d'étudiants amorcé depuis 1994-95; par conséquent la croissance du nombre d'étudiants a été surestimée. Ce document annonce 27 000 étudiants pour la rentrée 1999; or, on compte 21 373 inscriptions principales en 1997-98 et ce nombre tombe à 20 414 pour l'année 1998-99. Devant l'ampleur de cette erreur de prévision, on peut s'interroger sur la qualité du travail préparatoire du Contrat de développement 1996-1999. »<sup>12</sup>

D'autre part les étudiants eux-mêmes sont conscients du fait que la valeur de leurs études est variable selon l'endroit où ils les poursuivent.

---

<sup>10</sup> Les cartes du CNE présentant l'environnement régional de l'UPJV sont en annexe 1.1.

<sup>11</sup> COHEN, Elie. *Op.cit.* p. 8.

<sup>12</sup> COMITE NATIONAL D'EVALUATION. *Op.cit.*, p. 14.

Ainsi, certains d'entre eux critiquent la multiplication des implantations et ses conséquences, qui font que les sites autres qu'amiénois tiennent plus selon eux du « lycée amélioré », à l'encadrement qui ressemble à du « cocooning », mettent en avant les difficultés sociales, « en particulier dans une ville comme Beauvais, et s'interrogent « lucidement » sur la « qualité des résultats obtenus ».<sup>13</sup>

### 1.1.2 La faiblesse du premier cycle

Il apparaît donc que la multiplication des sites censée permettre aux futurs étudiants de poursuivre des études à proximité de chez eux, ne soit pas une réponse à leurs attentes, si attende il y a.

La faiblesse de l'ancien DEUG en Picardie est, malheureusement, une caractéristique de la région. La proportion de bacheliers y est plus faible, les bacheliers étant majoritairement titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique, le taux de poursuite immédiate d'études post-baccalauréat est lui aussi plus faible, et le taux d'inscriptions hors académie est élevé (16 %).

De ce fait, en première année de DEUG, les nouveaux bacheliers ne représentent en moyenne que 60% des inscrits, ce qui signifie qu'on trouve 40% de redoublants. Ce taux de nouveaux bacheliers est variable selon les composantes : sa valeur minimale est de 42% (histoire et géographie) et sa valeur maximale de 88% (lettres).

Le niveau général des étudiants picards, (sujet tabou ?) est mis en avant par le CNE, qui précise dans son étude :

« Cette faiblesse de l'enseignement supérieur picard se ressent de manière particulièrement aigue dans le premier cycle, tant dans les effectifs d'étudiants (solde migratoire très négatif avec les autres régions, évaporation importante en première année) que *qualitativement en ce qui concerne le niveau des étudiants.* »<sup>14</sup>

Pour autant, l'UPJV maintient un discours pro-local. Son rôle au niveau régional est fort, et il semble impossible de l'infléchir vers une prise en compte plus « économique » des conditions sociales et culturelles de l'accès aux études

---

<sup>13</sup> *Idem*, p. 54. Les propos entre guillemets sont des extraits d'interviews d'étudiants menés par le CNE dans le cadre de son rapport. La situation particulière des sites délocalisés sera abordée plus longuement en deuxième partie.

<sup>14</sup> *Idem*, p. 41.

supérieures pour des bacheliers picards finalement peu nombreux. Le CNE remarque d'ailleurs la qualité de l'insertion de l'UPJV dans le contexte régional :

« Malgré un contexte social et culturel difficile, l'UPJV est remarquablement insérée dans la vie de la région. Elle a su nouer des relations fructueuses avec les collectivités locales. Les trois collectivités (la Région, le Département et la Ville) ont consacré d'importantes dotations à des constructions nouvelles, des équipements, des matériels pédagogiques. Elles ont aidé, *sous d'autres formes*, au fonctionnement de l'établissement. »<sup>15</sup>

En chiffres, le soutien financier de la ville d'Amiens a été de 1991 à 1999 de 93, 8 MF, celui du Conseil général de la Somme de 88, 1 MF, et celui du Conseil régional de Picardie de 220, 74 MF.

## **1.2. Le « Quartier latin » amiénois**

Là encore, la différence de moyens mis en œuvre entre les principaux sites universitaires, très souvent situés dans la ville la plus importante d'une région, et les sites délocalisés ou antennes<sup>16</sup>, n'est pas spécifiquement picarde, les étudiants préférant majoritairement s'installer dans une ville qui leur offre les logements, loisirs et transports qui leur conviennent. D'autre part, il est évident que la présence dans les centres villes d'une population jeune est un facteur dynamisant incontestable, notamment lorsqu'il s'agit de villes de province moyennes.

### 1.2.1 Un paysage universitaire en mouvement

Ceci dit, l'UPJV, comme quelques unes des universités françaises de province construites dans les années 1970,<sup>17</sup> a été conçue sur le modèle « campus » à l'américaine, modèle voulu par le recteur de l'Académie d'Amiens de cette époque, l'écrivain Robert Mallet.

Dès lors, l'université de Picardie est scindée entre le campus et le centre ville et les différents chantiers immobiliers qui se sont succédés depuis 1970 ont

---

<sup>15</sup> *Idem.* p. 14.

<sup>16</sup> Nous reviendrons sur les antennes et les sites délocalisés en deuxième partie.

<sup>17</sup> C'est aussi, le cas, par exemple, de l'Université de Limoges. JACQUET, Jean-Pierre et PALESTRO, Marie-France. Environnement et intégration en centre ville: la bibliothèque universitaire de droit et sciences économiques de Limoges. Bulletin des Bibliothèques de France, 2004, t. 49, n° 2, p. 50-54. Dossier : Bibliothèques et proximité.



accentué cette coupure. En effet, la faculté des Sciences est présente dans le quartier Saint-Leu depuis 1964, alors que le campus universitaire est créé en 1969 en dehors d'Amiens, sur la commune de Salouel.

Il accueille les facultés de Lettres, de Droit, de Langues, d'Histoire géographique et Sciences humaines. Cependant, c'est de nouveau en ville que s'installe la faculté de Médecine pharmacie en 1971, faculté étrangement éloignée du centre hospitalier universitaire régional (CHUR), situé au nord de la ville.

De plus, alors que les effectifs montent en puissance et que les locaux du campus s'agrandissent, c'est en centre-ville que s'installe en 1988 l'Institut d'Arts, institut qui deviendra plus tard la faculté des Arts.

### 1.2.2 La ville, moteur de l'UPJV ?

Mais en 1987, la municipalité d'Amiens enclenche, en accord avec les acteurs régionaux, départementaux et l'UPJV, la construction de la nouvelle faculté des Sciences économiques et juridiques, à la jonction du centre-ville et du quartier Saint-Leu.

Cette décision est reprise dans le programme électoral du futur maire d'Amiens, Gilles de Robien, qui souhaite le « recentrage des universités en ville, pour que les étudiants lui apportent le dynamisme jusque là défaillant ».<sup>18</sup>

Pour soutenir ce programme, la ville d'Amiens va le financer à hauteur de 100 millions de francs, ce qui représente plus de 50 % de son coût total. Ce sont donc les facultés de Droit et sciences politiques et économiques, rejointes par les 1000 étudiants de la faculté des Arts, qui vont quitter le campus et venir s'installer en ville, soit, entre 1989 et 1997, date d'ouverture des nouveaux bâtiments, un transfert de 10 000 étudiants.<sup>19</sup>

De fait, la municipalité est, non pas un soutien parmi d'autres, mais *le moteur* de l'implantation de l'UPJV en ville. Le « retour » de l'université en centre ville fait partie intégrante du projet urbain de la municipalité d'Amiens et l'idée

---

<sup>18</sup> WALLER, Aurore. *Op.cit.* p 87. La plupart des citations de cette sous-partie est issue de ce mémoire.

<sup>19</sup> Les étudiants représentent plus d'un quart des locataires du parc immobilier offert à la location dans le quartier Saint Leu. WALLER, Aurore. *Op.cit.*, p.57.

défendue d'Amiens « capitale régionale et ville universitaire », idée évidemment politique, s'appuie sur la notion récente d'urbanisme universitaire, et plus précisément sur celle de quartier universitaire.<sup>20</sup> La volonté évidente de faire du Quartier Saint Leu *le* quartier latin amiénois est inscrite dans un projet beaucoup plus vaste de restructuration globale de la ville sur lequel nous reviendrons.

La scission entre les deux grandes implantations universitaires que nous venons d'évoquer a été contestée par le CNE, qui regrette la géographie ainsi dessinée et s'inquiète de ses conséquences d'ordre social:

« Le problème majeur de cette géographie de la vie étudiante est la coupure, à Amiens, entre le campus et le centre-ville. S'il ne semble pas y avoir de rejet du campus, le centre-ville est toutefois perçu comme plus noble et bénéficiant d'un meilleur traitement. Le choix des UFR et des activités qui y ont été transférées est lui-même vécu comme un indicateur de hiérarchie : les disciplines scientifiques et le droit, qui sont reconnues en terme de débouchés professionnels, disposent de bâtiments neufs. Toutes les conditions sont réunies pour créer des frustrations. »<sup>21</sup>

Quoi qu'il en soit, les chantiers universitaires sont intégrés au Plan Local d'Urbanisme (PLU), actuellement en débat, et qui devrait être adopté en janvier 2006.<sup>22</sup>

Du côté de l'université de Picardie Jules Verne, le transfert de certaines facultés en ville a conduit la présidence à créer les *pôles universitaires*, qui correspondent géographiquement, du moins en théorie, aux lieux d'enseignements. Au nombre de cinq, ils sont quatre en ville (pôles scientifique Saint Leu, juridique et économique Cathédrale, artistique Teinturerie, santé Saint Charles), auxquels s'ajoute le pôle lettres et sciences humaines Campus, et ils structurent le paysage universitaire amiénois.<sup>23</sup>

---

<sup>20</sup> *Idem.* p. 9.

<sup>21</sup> *Idem.* p. 56.

<sup>22</sup> Amiens ville, n° 12, décembre 2004, p. 9. Les chantiers « Hôpital sud/ Campus » et « Citadelle » sont évoqués dans cet article.

<sup>23</sup> Les implantations universitaires amiénoises sont présentées en annexe 1.1.

## 2. Les enjeux documentaires

Le rôle majeur que joue la ville d'Amiens dans la vie universitaire montre qu'il est nécessaire de s'interroger sur les interactions entre les universités et les collectivités locales pour définir une politique documentaire globale. Le plan Université 2000, puis le Plan U3M, ayant en effet très largement favorisé l'implication financière des collectivités locales dans les constructions de nouveaux bâtiments universitaires, ont conduit les acteurs universitaires, dans un certain nombre de cas, à s'en inquiéter. Ainsi s'exprimait Irène Sokologorsky en 1996 :

« Le programme Université 2000 a aidé à l'instauration de relations plus étroites entre les établissements universitaires et les collectivités territoriales. L'université ressentait le besoin de s'ouvrir, et le plan Université 2000 a facilité et accéléré cette ouverture. Il ne s'est agi cependant, très exactement, que du financement conjoint de constructions et donc de l'équipement et non du fonctionnement des universités. [...]

En effet, si la concertation, les relations suivies entre une université, son environnement socio-économique et les collectivités territoriales sont de nature à soutenir l'effort de formation et de recherche, il faut se garder du danger que serait une intervention directe de ces dernières dans les choix pédagogiques, dans la mise en place de filières, dans la définition de la politique universitaire des établissements. [...]

Les collectivités territoriales n'ont déjà que trop pesé sur la vie universitaire en conduisant à la création désordonnée d'antennes, à la mise en place de départements d'IUT (Instituts universitaires de technologie) dispersés, à ce qu'on appelle « l'essaimage ». [...] Ces nombreuses antennes n'ont aucune chance de voir se mettre en place la moindre pluridisciplinarité et interdisent l'association entre recherche et enseignement. »<sup>24</sup>

### 2.1. Des sections aux pôles géographiques

Les bibliothèques des grandes universités pluridisciplinaires de province sont soumises à un enchaînement de réformes depuis les années 1970, réformes qui les ont souvent conduites à des découpages dont l'arbitraire en rend la lisibilité et l'efficacité très problématiques.<sup>25</sup>

---

<sup>24</sup> SOKOLOGORSKY, Irène. *Op.cit.* p.8.

<sup>25</sup> GLEYZE, Alain. Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothécaires universitaires françaises de province (1855-1985). Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication Lyon 2. Sous la direction de Jean-François Tétu. [S.l.] : [s.n.], 1999. p. 580.

Selon Alain Gleize, le paradoxe de cette situation est contenu dans la circulaire de 1976, qui aborde l'organisation des bibliothèques universitaires en sections. En effet, le modèle théorique d'organisation des bibliothèques universitaires françaises était celui d'une organisation disciplinaire, une section devant correspondre à un champ disciplinaire (droit, médecine, pharmacie, lettres, sciences). Mais sa traduction pragmatique s'est trouvée confrontée à, d'une part, le fait que les situations géographiques des universités nouvelles ne s'y prêtaient pas, et d'autre part, à la notion même de section, qui restait « floue »<sup>26</sup>, ce qu'Alain Gleize explique en évoquant justement la bibliothèque de l'université de Picardie :

« Cette circulaire ne permet donc pas de comprendre pourquoi dans des cas identiques de deux sections installées dans un bâtiment unique, on a considéré qu'existait une seule section droit-lettres (Amiens, Dijon, Lille) ou une section droit et une section lettres (Bordeaux, Grenoble). Ces différences ne sont pas dues à la diversité des structures universitaires, notamment au fait que ces sections correspondent à une seule université (Amiens, Dijon), ou à plusieurs (Bordeaux Grenoble, Lille). [...] Ces appellations semblent donc relever principalement de l'usage, et présentent de ce fait un caractère arbitraire. »<sup>27</sup>

Ce mouvement de déconcentration universitaire engagée dans les années 1970 est d'ailleurs jugé par Alain Gleize tout aussi « arbitraire » qu'opportuniste. En effet, « il a permis d'accroître dans des proportions importantes les surfaces bâties des bibliothèques universitaires, mais n'a pas été accompagné par des mesures d'organisation adaptées à la répartition des collections et des services dans plusieurs bâtiments. »

Plus encore, toujours selon Alain Gleyze, « il a ainsi affaibli l'unité des bibliothèques universitaires que l'on avait voulu préserver, et a certainement accru dans des proportions importantes le poids des charges de fonctionnement, au détriment des acquisitions que l'on avait voulu développer.»<sup>28</sup>

Les bibliothèques universitaires de Grande-Bretagne et d'Allemagne ne sont pas organisées de la même manière. En Grande-Bretagne, chaque bibliothèque était partie intégrante d'une université autonome, alors qu'en Allemagne, les

---

<sup>26</sup> *Idem*, p. 591.

<sup>27</sup> *Idem*, p. 593.

<sup>28</sup> *Idem*, p. 800.

bibliothèques universitaires relevaient du ministère chargé de l'enseignement de chaque Land, et constituaient des établissements indépendants des universités.

En Allemagne, c'est un volume très important des collections qui a été visé, de façon à ce que les bibliothèques puissent obtenir un niveau de « relative autosuffisance contrairement à ce qui a été décidé en France, où les projets de fonctionnement en réseau, avec bibliothèque centrale, catalogues collectifs et moyens de reproduction rapide des documents ont été évoqués comme des palliatifs. »<sup>29</sup>

Le système allemand est donc un système volontairement

« unifié, combinant l'existence d'une bibliothèque centrale, de bibliothèques de section, conçues comme partie intégrante de la bibliothèque universitaire, et de bibliothèques d'instituts. La bibliothèque centrale constituait le centre administratif et bibliothéconomique du dispositif. Elle abritait le service des acquisitions, le service du catalogage et un service de prêt et le prêt entre bibliothèques. Elle tenait à jour le catalogue collectif des collections de l'ensemble de la bibliothèque. »<sup>30</sup>

Et pour ce qui de la Grande-Bretagne,

« chaque bibliothèque universitaire était entièrement intégrée à son université, et il n'existait pas de bibliothèques d'instituts. Les motifs qui ont conduits les pouvoirs publics à se pencher sur leur situation sont liés à l'augmentation des effectifs d'étudiants qui, tout en demeurant nettement inférieure à ce qu'elle a été en Allemagne et surtout en France, a néanmoins entraîné la création de nouvelles universités. »<sup>31</sup>

Comparativement au système français, l'organisation des bibliothèques universitaires anglaises a tenu compte de la proximité géographique. En effet, comme le précise Alain Gleyze, les bibliothèques de départements relèvent d'un découpage différent de celui des bibliothèques universitaires françaises, organisées en sections et en bibliothèques de facultés, ou spécialisées:

« Au nombre des arguments en faveur des bibliothèques de département, étaient cités l'éloignement géographique par rapport à la bibliothèque centrale, la commodité des utilisateurs, la proximité avec les locaux d'enseignement, qui incitait les étudiants à la lecture, la spécialisation et la facilité d'accès. »<sup>32</sup>

---

<sup>29</sup> *Idem*, p. 520.

<sup>30</sup> *Idem*, p. 525.

<sup>31</sup> *Idem*, p. 529.

<sup>32</sup> *Idem*, p. 531.

La France semble comparativement avoir eu des difficultés à asseoir un modèle d'organisation globale des bibliothèques universitaires.

### 2.1.1 La complexité de l'organisation des sections

En tout cas, la première organisation en sections de la bibliothèque de l'université de Picardie Jules Verne entre de plein fouet dans ce tableau. De fait, le schéma d'organisation de la bibliothèque était jusqu'en 1997 le suivant : une seule et même section Droit-lettres au campus, une section Médecine-pharmacie en ville et la section Sciences, située dans les locaux de la faculté, dans le Quartier Saint-Leu. Cette organisation en effet arbitraire d'un point de vue administratif, était cependant cohérente d'un point de vue géographique, puisque les enseignements se déroulaient à proximité des fonds documentaires.<sup>33</sup>

Le fait de « descendre en ville » les enseignements de droit et de sciences économiques, comme nous l'avons vu précédemment, a cassé l'organisation existante. Dès lors, la section Droit a aménagé en 1997, dans ses nouveaux locaux du pôle Cathédrale avec la section Sciences, la section Lettres se trouvant de ce fait « allégée » d'une partie d'un public devenu trop important en nombre pour que les conditions de travail et d'accès à la documentation soient bonnes.

Dès lors, avec le regroupement des enseignements et la création des pôles, *a priori aussi* documentaires, c'est la logique géographique, donc la loi de proximité, qui semblait devenir à l'UPJV la logique dominante, logique géographique pourtant mise en cause par le CNE :

« Droit-économie-sciences. Le précédent rapport du Comité déplorait la perspective d'un rapprochement documentaire peu pertinent sur le plan disciplinaire. Du fait de la diversité des pratiques et d'une organisation documentaire propre aux facultés, on peut en effet constater une réelle difficulté à trouver une logique satisfaisante de fonctionnement au niveau de la recherche. »<sup>34</sup>

Le problème qui d'emblée se dégage, est donc celle de l'absence d'un réel parti pris documentaire, qui permettrait au SCD de privilégier une logique ou

---

<sup>33</sup> Ce propos est à nuancer si l'on tient compte de enseignements de l'Institut d'Art. Nous reviendrons sur ce point.

<sup>34</sup> COMITE NATIONAL D'EVALUATION. *Op.cit.* p.52. Cette assertion est à rapprocher des propos de Madame Sokologorsky, Voir note 24.

une autre, problématique qui se complique d'autant plus qu'elle doit faire face à un programme intensif de constructions de bibliothèques.

La toute nouvelle organisation des bibliothèques universitaires amiénoises en *pôles documentaires* a fait disparaître justement les sections. Depuis la rentrée 2004-2005, les sections n'existent plus, ni d'un point de vue administratif ni d'un point de vue réellement disciplinaire. « Accrochées » théoriquement aux pôles universitaires, elles devraient être la réponse géographique à l'accès aux documents, dans la mesure où les pôles documentaires devraient desservir les enseignements qui sont à très grande proximité géographique.

Reste que cette nouvelle organisation est d'ores et déjà ambiguë, puisque les implantations documentaires ne correspondent pas aux implantations des enseignements. En effet, si les pôles santé Saint Charles et Campus ont déjà leurs bibliothèques, le pôle Cathédrale, qui, si l'on se tient à la répartition disciplinaire, devrait bénéficier d'une bibliothèque réservée au droit, sciences politiques et économiques, abrite aussi dans ses locaux l'ancienne section Sciences. A l'inverse, le pôle artistique de la Teinturerie n'a tout simplement pas de bibliothèque.

#### 2.1.2 De bibliothèque universitaire en bibliothèque universitaire

Nous avons évoqué précédemment le chantier urbain qui a amené à ce que les étudiants en droit et en sciences politiques et économiques « réinvestissent » le centre-ville. En moins de 12 ans, ce se sont donc 10 000 étudiants qui sont « descendus » dans le quartier latin amiénois.

Ce n'est pas le moindre des projets de la municipalité et de la métropole amiénoise, qui là encore, se posent en maître d'œuvre. Le premier de ces projets est le regroupement des deux centres hospitalo-universitaires amiénois sur le seul site de Salouel<sup>35</sup>. L'ancien hôpital, situé au nord de la ville, serait désaffecté. Prévu pour l'horizon 2008, ce chantier prioritaire va conduire à la construction de nouveaux locaux à proximité du campus universitaire. Cependant, aucun transfert

---

<sup>35</sup> Site sur lequel se trouve déjà les services de cardiologie et pneumologie, un service d'urgence et l'école d'infirmiers.

des enseignements et de la bibliothèque du pôle santé Saint Charles, qui a rouvert dans ses locaux rénovés en 2003, n'a été envisagé.<sup>36</sup>

Parallèlement à ce projet, ce sont les étudiants de la faculté des Sciences qui bénéficieraient de la construction d'une nouvelle bibliothèque, qui devrait être construite dans les locaux de la faculté en 2008. La mission de préfiguration de cette nouvelle bibliothèque a été confiée à la responsable de la bibliothèque du pôle Cathédrale.

Mais c'est le projet « Citadelle » qui verrait l'aboutissement de la structuration du nouveau paysage universitaire. La citadelle, très grand ensemble de bâtiments anciens laissés vacants par le départ de l'armée de terre, situé au nord ouest de la ville, a été rachetée par la municipalité, qui voudrait y implanter une « ville-université », - et poursuivre le transfert des étudiants du campus vers la ville -, en y installant les facultés de Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales, ainsi que les services de la présidence et de médecine préventive, le pôle recherche et la bibliothèque universitaire, soit un transfert de plus de 7000 personnes.

Là encore, le projet « Citadelle » répond à des objectifs urbains et démographiques à l'échelle de la ville, mais le rôle de l'UPJV dans ce programme semble beaucoup moins net. Pour sa part, Aurore Waller, dans son travail d'analyse de la « géographie urbaine » de l'UPJV, donne à ce projet une dimension sociologique :

« L'université peut apparaître aussi pour les quartiers nord comme un outil de proportion et de formation. En effet, vit dans les quartiers nord une importante population migrante (Afrique du nord, essentiellement), qui ne se mélange pas avec les nouveaux arrivants. Néanmoins, un certain nombre d'entre eux sont étudiants à la faculté de lettres sciences humaines, ce qui témoigne de leur envie de réussir professionnellement. »<sup>37</sup>

Plus simplement, la réhabilitation de cet espace gigantesque a pour but avoué par la municipalité de favoriser la jonction entre les quartiers nord et sud de la ville, et de parachever la restructuration du paysage urbain et démographique.

---

<sup>36</sup> La comparaison avec le SCD de l'université de Franche-Comté nous permettra de revenir sur ce point en deuxième partie.

<sup>37</sup> WALLER, Aurore. *Op.cit.* p. 108.



Au demeurant, cette autre nouvelle bibliothèque de la citadelle, selon le responsable de la communication de l'UPJV, « fonctionnerait comme une bibliothèque municipale, ce qui signifie que tout le monde pourrait y accéder, sept jours sur sept et jusqu'à 22 heures en soirée ».<sup>38</sup>

En fin de compte, la nouvelle structuration amiénoise du SCD reviendrait à ce qu'il y ait, en ville, cinq bibliothèques universitaires correspondant aux cinq implantations géographiques -si l'on compte le futur pôle de la citadelle-, situation inédite dans les universités pluridisciplinaires de province de l'ordre de l'UPJV. Ne seraient maintenus au pôle Campus, sauf si la faculté de Médecine et la bibliothèque du pôle santé y sont transférées, que le fonds STAPS et la bibliothèque de l'IUT d'Amiens.

Pour faire une comparaison, le SCD de l'université de Bourgogne, sur la ville de Dijon, procède à un regroupement des bibliothèques et fonds documentaires en un seul lieu. Comme l'explique Anne-Dominique Laurin, conservateur au SCD de l'université de Bourgogne :

« La création des SCD avait pour objectif d'organiser la politique documentaire et la coordination des moyens documentaires en un service regroupant par « intégration » ou association l'ensemble des structures documentaires de l'établissement. Dans ce cadre, la bibliothèque d'économie, fusionnée depuis 1980 avec le fonds de la BU sciences économie est intégrée en 1992; le fonds de la bibliothèque de STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) est fondu, en décembre 1997, dans les collections de sciences. [...]. Cette organisation documentaire a été grandement facilitée par la politique de regroupement de l'ensemble des facultés, puis des unités de formation et de recherche (UFR) sur un campus unique. [...] De ce fait, le SCD se présente comme un service véritablement fédérateur. »<sup>39</sup>

---

<sup>38</sup> *Idem*, p. 63.

<sup>39</sup> LAURIN, Anne-Dominique. L'intégration des bibliothèques de composante au service commun de la documentation : état des lieux à l'université de Bourgogne. Bulletin des Bibliothèques de France, 2004, t. 49, n° 2, p. 55.

## 2.2. Le cas de la Teinturerie

Ce chantier universitaire et documentaire amiénois *constant* depuis plus de 15 ans évolue entre la logique géographique et la logique disciplinaire sans qu'il soit réellement possible de les distinguer l'une de l'autre, et sans que l'une ou l'autre ne se traduisent réellement dans la structuration des bibliothèques du SCD.

Autrement dit, les bibliothèques universitaires, malgré leur organisation en *pôles*, ne répondent pas toutes géographiquement aux besoins des étudiants, si l'on se tient à la loi de proximité, puisque la pratique qui consisterait à ce que la documentation d'une ou de plusieurs composantes ou filières situées dans un lieu précis n'est pas effective. A l'inverse, la logique disciplinaire, qui voudrait que soient rassemblées en un même lieu les disciplines conjointes (sciences/STAPS, par exemple, selon le modèle « classique » des grandes universités pluridisciplinaires françaises), n'est pas appliquée non plus.

De cette carte documentaire qui peine à se dessiner, c'est le cas de la faculté des Arts qui en est le plus représentatif, en ce qu'il montre la traduction concrète de cette absence de choix et ses conséquences pour les étudiants.

### 2.2.1 L'histoire de la faculté des Arts

Créée dans les années 1980, la faculté des Arts, alors appelé Institut d'Art, s'est installée dans un ancien bâtiment amiénois, le Logis du Roi, situé près du Palais de Justice et de la Cathédrale. Le Logis du Roi, construction artificielle réunissant deux anciennes façades, abritait deux grandes salles de cours, deux ateliers de pratiques artistiques, un laboratoire de photographie et deux bureaux de secrétariat.

Le manque de place n'a pas permis le transfert des bureaux des enseignants qui sont de ce fait restés au campus, où avaient lieu certains cours d'histoire de l'art, suivant l'ancien rattachement de la faculté à la faculté d'Histoire-géographie.

De plus, c'est la bibliothèque universitaire du campus qui a continué de constituer le fonds documentaire en arts, celui-ci n'ayant pas été transféré au Logis.<sup>40</sup>

La faculté, qui proposait à sa création un DEUG « arts plastiques » mention « histoire de l'art » a vu ses effectifs s'accroître très vite. L'Institut a en effet ouvert des licences, maîtrises, DEA et doctorats dans des filières orientées vers les arts plastiques tout d'abord, puis en arts vivants, et en création audiovisuelle. Depuis quelques années, les étudiants inscrits à la faculté des Arts sont un peu plus de 1000, et constituent l'une des plus importantes facultés amiénoises.

De fait, les cours ont dû être délocalisés sur d'autres sites de la ville, et les étudiants se disperser entre ces différents lieux. Cette situation a duré jusqu'à l'ouverture de la Teinturerie en 2003.

#### 2.2.2 Le pôle artistique de la Teinturerie

Le projet « Teinturerie » est né entre 1995 et 1999. Là encore, il s'agit d'un projet municipal piloté par le directeur de l'École supérieure d'art et de design d'Amiens (ESAD), école qui a remplacé l'ancienne école municipale des beaux arts. Installée dans des locaux tout aussi « provisoires » que ceux du Logis de roi pour les étudiants de la faculté -une ancienne usine textile désaffectée située dans le quartier populaire de Saint Maurice -, l'ESAD propose des cursus de niveau bac + 3 et bac + 5, validés par deux diplômes nationaux (le Diplôme national d'art plastique, -DNAP-, option design, et le Diplôme national supérieur d'art plastique, -DNSAP-, option design) à 150 élèves.

Au contraire de la faculté, l'ESAD disposait dès son origine d'un fonds documentaire d'environ 4000 ouvrages, d'abonnements à des revues générales et spécialisées. Le centre de documentation ainsi constitué était ouvert aux élèves sans restriction.

---

<sup>40</sup> La distance entre le Logis du Roi et le campus universitaire est d'environ 5 kilomètres, distance qui en soi n'est pas très grande, mais qui est très difficile à faire en transport en commun au vu des changements de bus. De ce fait, le trajet demande entre 45 minutes et une heure.

Le CNE a pris en compte dans son rapport le projet Teinturerie :

« [La ville d'Amiens] aide substantiellement les formations artistiques, participe à la création de la faculté des Arts actuellement installée au Logis du Roi. La mairie d'Amiens a en projet l'installation côte à côte, avec *mise en commun des infrastructures*, de l'École Supérieure des Arts et Design (sous tutelle du ministère de la Culture) et de la faculté des Arts de l'UPJV. »

L'aide financière de la ville pour la construction de la Teinturerie a été de 13,5 MF.<sup>41</sup>

D'un point de vue documentaire, la création d'une bibliothèque spécialisée en arts commune aux deux composantes, et destinée à l'accueil des presque 1200 étudiants devant évoluer sur le site, a été prévue dans les plans. La salle devant abriter la bibliothèque a été construite au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, face à l'entrée commune principale.

Cette bibliothèque aurait permis à la fois de créer un espace commun aux étudiants et aux élèves à la Teinturerie, et, d'autre part, aurait été la réponse géographique *et* disciplinaire à l'absence de documentation spécialisée à laquelle les étudiants sont confrontés depuis l'ouverture du Logis du Roi, soit un laps de temps de 25 ans.

Dans les faits, ce projet n'a pas été réalisé,<sup>42</sup> situation incompréhensible et paradoxale, qui a conduit les étudiants à faire circuler des pétitions, et qui les oblige à recourir à des ressources documentaires autres que celles proposées par le SCD, celles-ci étant trop éloignées pour leur permettre d'y accéder facilement et rapidement.

Le projet de la Teinturerie est le révélateur de ce que la géographie ainsi créée par les volontés municipales et universitaires n'a pas pris en compte la carte documentaire amiénoise et les *besoins réels des étudiants*.

---

<sup>41</sup> COMITE NATIONAL D'EVALUATION, *Op.cit.* p.16.

<sup>42</sup> Les raisons qui ont conduit à l'échec de l'ouverture de la bibliothèque pour la rentrée 2003 ne sont pas liées significativement aux acteurs de la documentation des deux structures. Elles sont plus complexes que cela, même si, d'une façon générale, elles trouvent leur explication dans l'absence d'un réel projet commun, construit, négocié et défendu par les deux composantes.

De ce fait, le SCD de l'université de Picardie Jules Verne doit faire face à trois caractéristiques majeures ; un éclatement géographique confus et *a priori* déséquilibré, une succession de chantiers à laquelle il lui faut s'adapter en l'absence d'une réelle prise en compte au niveau amiénois de l'importance de la documentation et de la carte documentaire, et des étudiants *a fortiori* gênés par un circuit documentaire complexe et difficile à appréhender.

Ces trois facteurs nous ont amené à envisager l'étude de l'offre documentaire dans une université aussi éclatée que celle-ci selon une approche globale, tenant compte autant que faire se peut des usages et des besoins des étudiants en terme de documentation.

La deuxième partie de ce mémoire sera donc consacrée à la méthodologie permettant l'analyse de ces usages et besoins, - analyse élargie à d'autres approches documentaires -, et à l'élaboration d'une politique documentaire.

# La documentation entre la demande et l'offre : les aspects méthodologiques de l'élaboration de la politique documentaire

La première partie de ce mémoire présente un constat général de l'organisation du SCD de l'université de Picardie Jules Verne sans doute peu cohérent, mais auquel il s'agit de s'adapter. En l'absence jusqu'à présent d'une réelle prise en compte des implantations de bibliothèques dans le cadre de la nouvelle carte universitaire, le SCD doit faire face aux difficultés occasionnées, d'une manière ou d'une autre.

En ce sens, l'élaboration de la politique documentaire d'un SCD aussi « émietté » que celui de l'UPJV est non seulement contrainte par les évolutions nationales, évoquées en introduction, mais se doit aussi d'intégrer les spécificités locales. Anne Coisy insiste sur cette nécessité :

«[...] Une véritable politique documentaire, loin d'être une « simple » politique d'acquisition, devrait prendre en compte à la fois la situation locale [...], mais aussi la nature des « forces documentaires » en présence dans la ville, les synergies ou les complémentarités qu'on peut faire jouer [...]. »<sup>43</sup>

D'autant que, si l'on part du principe général que chaque étudiant, quel que soit son niveau d'étude antérieur, sa discipline et son niveau d'inscription à l'université, *et quel que soit le lieu où il fait ses études*, est en droit de bénéficier des mêmes services documentaires, il est donc indispensable que le SCD réponde quantitativement et qualitativement aux attentes de ses usagers.

Le constat de la complexité de la géographie documentaire autorise le doute sur l'adaptation réelle de l'offre documentaire proposée jusqu'à présent soit

---

<sup>43</sup> COISY, Anne. Bibliothèques universitaires : entre l'espoir et l'inquiétude. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 19. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

parfaitement satisfaisante. L'hypothèse qui en a découlé est que les étudiants devaient forcément subir les conséquences de cet éclatement et, plus encore, de difficultés d'identification disciplinaire des bibliothèques, au regard d'une succession de chantiers.

D'une façon générale, c'est la rencontre, ou non, entre l'offre et la demande qu'il devenait utile d'étudier afin de poser des principes documentaires valables à la fois d'un point de vue général, et tenant compte aussi des spécificités locales. Ainsi, deux axes ont été privilégiés, le premier devant nous permettre de vérifier si la « géographie » documentaire posait problème aux étudiants, le deuxième ayant pour objectif d'établir une première approche de l'analyse des collections.

## **1. Les services communs de documentation de l'UPJV et de l'UFC: regards croisés**

Avant tout, et pour éviter d'être limités par une approche exclusivement locale, nous avons envisagé de comparer les caractéristiques principales du SCD de l'université de Picardie Jules Verne avec celles d'un autre service commun de documentation. Deux universités nous ont semblé avoir des points communs avec l'UPJV; celle de Reims-Champagne, et celle de Franche-Comté. C'est avec les personnes du SCD de cette dernière, que nous avons pu mener à bien cette comparaison, par le biais du rapport d'activité général du SCD pour l'année 2003 complété par ceux des sections, d'un questionnaire, et d'échanges de courriers électroniques.<sup>44</sup>

---

<sup>44</sup> Nous remercions très vivement Madame Sophie Desseigne, directrice du SCD de l'université de Franche-Comté, et Madame Hélène Pouilloux de leur très précieuse collaboration et de leur soutien dans notre démarche. Le document complet, reprenant le questionnaire et les réponses apportées par Madame Pouilloux, est en annexe 2.

### 1.1. Eléments de comparaison

L'université de Franche-Comté a en commun avec l'UPJV les caractéristiques synthétisées dans le tableau qui suit :

	Picardie/UPJV	Franche-Comté/UFC
Nombre habitants région	1 857 481	1 117 059
Nombre habitants des capitales régionales	160 815	134 376 <sup>45</sup>
Nombre total étudiants	22 933	20 718
Disciplines enseignées	Toutes	Toutes
Nombre de départements où sont implantés des sites universitaires	3	4
Nb implantations universitaires capitale régionale	5	5
Nb implantations universitaires hors capitale régionale	7	4
Nombre total implantations universitaires	12	9

Source : Institut national de la statistique et des études économiques, recensement 1999.

Ces premiers chiffres montrent déjà une distorsion certaine du nombre d'implantations universitaires, puisque le nombre de sites universitaires est moindre en Franche-Comté, ce qui renforce comparativement le caractère émiété de l'université de Picardie Jules Verne sur la région.

L'intérêt malgré tout de cette approche comparative tient dans le fait que ces implantations sont situées en Franche-Comté sur quatre villes autres que Besançon, la capitale régionale, soit Vesoul et Montbéliard, en Haute-Saône, Lons le Saunier dans le Jura, et Belfort. Ce schéma ressemble à celui des implantations universitaires picardes en terme de distances géographiques.

---

<sup>45</sup> Chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), issus du recensement de 1999. <http://www.insee.fr>, site consulté le 24 décembre.2004.



Le tableau suivant est consacré aux services communs de documentation des deux universités et met en vis-à-vis certaines de leurs caractéristiques principales :

	UPJV	UFC	Moyenne <sup>46</sup>
Nombre d'étudiants inscrits BU	12 774	16 147	15 560
Taux de pénétration	64, 23 %	78 %	–
Nombre de documents/total	350 000	527 000	–
Nombre mètres linéaires livres libre accès	5 119	3 341	5957
Volume ouverture hebdomadaire	52 h30	57 h	55 h
Surface dans œuvre en m <sup>2</sup>	16 755	18 159	14616
Nombre de places de lecture	1634	1458	1611
Nombre de postes informatique publics	87	104	90
Nombre personnel en équivalent temps plein	73	86	70
Budget global documentation	979 267€	971 330€	957 393€
Budget monographies	245 276€	324 141€	308 923€
Budget périodiques papier	576 076€	465 090€ <sup>47</sup>	480 449€
Budget documentation électronique	104 191€	304 592€	119 072€
Nombre de sites SCD	5	7	–
Nombre de sites SCD hors capitales régionales	2	2	–
Nombre de sites sur les capitales régionales	3	5	–
Subventions collectivités territoriales	226 492€ <sup>48</sup>	27 397€	33 234€

Source : Annuaire statistique interactif des bibliothèques universitaires (ASIBU), chiffres 2002.

D'une manière générale, ces chiffres mis côte à côte nous ont amené à nous poser un ensemble de questions, basé principalement sur le fait qu'à budget égal, le SCD de l'université de Franche-Comté semble obtenir des résultats plus probants que celui du SCD de l'UPJV.

<sup>46</sup> La moyenne donnée est celles des SCD des grandes universités pluridisciplinaires.

<sup>47</sup> 263 581 euros en moyenne nationale. L'UPJV se situe en fourchette haute des grandes universités pluridisciplinaires de province, avec Caen et Dijon.

<sup>48</sup> L'UPJV est la seule université française, toutes universités du territoire français confondues, à être financée par les collectivités locales à cette hauteur, soit presque 10 fois plus que l'UFC. Elle n'est suivie que par l'université de Nice, subventionnée à hauteur de 206 980 euros en 2002. Chiffres issus de l'annuaire statistique interactif des bibliothèques universitaires (ASIBU), <http://www.asibu.fr>, site consulté le 18.12.04.

En effet, le fait que l'offre documentaire de l'UFC, d'un point de vue quantitatif, soit plus importante que celle de l'UPJV (nombre de documents mis à la disposition des étudiants) est à rapprocher bien évidemment des caractéristiques de service public des deux SCD (volume hebdomadaire d'ouverture, nombre de sites, nombre de postes informatique par exemple). En ce sens, le SCD de l'université de Franche-Comté est plus ouvert que celui de l'université de Picardie, ce qui facilite *a fortiori* la fréquentation des bibliothèques.

D'autre part, l'organisation disciplinaire des sections bisontines au regard d'un éclatement géographique à peu près équivalent avec celui de l'UPJV, était un élément à prendre en compte, d'autant plus que le taux de pénétration des bibliothèques franc-comtoises est nettement supérieur.

*A contrario*, ces chiffres montrent que l'UFC obtient une fréquentation de ses bibliothèques plus importante que celle de l'UPJV, alors que le nombre de places de travail offert aux étudiants est moindre. Ce résultat est d'autant plus remarquable que, si l'UFC est beaucoup plus ancienne que l'université de Picardie Jules Verne et donc très certainement mieux identifiée au niveau local, les conditions d'accueil des étudiants sur les sites de la ville de Besançon sont assez mauvaises, au vu justement de l'ancienneté, sinon même de la vétusté des bâtiments de l'université et des bibliothèques.<sup>49</sup>

Ce faisceau de constatations croisées, finalement peu probant pour le SCD de l'université de Picardie, nous a conforté dans l'idée que l'élaboration de sa politique documentaire devait être bâtie sur une vision d'ensemble des missions des ses bibliothèques, et pas uniquement sur l'offre de documents. De fait, comprendre les raisons de ces écarts était nécessaire pour prendre la mesure des travaux d'analyse à mettre en place.

---

<sup>49</sup> Les bibliothèques universitaires de lettres-sciences humaines, et sciences-staps doivent être réhabilitées depuis plusieurs années. Par ailleurs, il est à noter que l'inadaptation de la bibliothèque de lettres à la mise en place de collections en accès libre fait que celles-ci sont en accès indirect dans leur intégralité.

### 1.1.1 Les sites bisontins ou le découpage disciplinaire

L'organisation du SCD de l'université de Franche Comté, pour ce qui concerne Besançon, est strictement disciplinaire, mais elle est doublée de la logique géographique. Les sections bisontines sont donc au nombre de 4; la section Droit, la section Lettres-sciences humaines, la section Sciences-staps, et la section Médecine-pharmacie. Celle-ci a été coupée en deux par la construction d'une nouvelle UFR de Médecine-pharmacie et de la nouvelle bibliothèque des Hauts-de-Chazal, située à très grande proximité de l'hôpital Minjoz, qui est devenu l'hôpital principal de la ville après la fermeture de l'hôpital Saint-Jacques, situé en centre-ville. Cependant, le fait que les enseignements du premier cycle de la faculté de Médecine-pharmacie aient toujours lieu dans les locaux universitaires de l'hôpital Saint-Jacques, alors que le reste des enseignements était transféré à Minjoz a conduit en 2003 à la scission *ad hoc* de la section, et donc des collections.<sup>50</sup>

### 1.1.2 Les travaux du SCD de l'université de Franche-Comté

Ce qui est saillant dans le rapprochement entre les sites bisontins de l'UFC et les sites amiénois de l'UPJV est que l'implantation globale des lieux d'enseignements est à peu près similaire; trois sites en ville (lettres, droit, sciences, - et médecine dans une moindre mesure) et un site plus excentré (médecine), configuration qui rappelle celle de l'UPJV à Amiens. En revanche, la comparaison s'arrête dès qu'il s'agit d'évoquer les bibliothèques de Besançon, qui, comme nous venons de le voir, sont intégrées aux lieux d'enseignements et correspondent rigoureusement aux disciplines qui y sont enseignées.

Cette situation a conditionné de travail du SCD sur les collections:

« Le travail sur la complémentarité des fonds a surtout porté sur les collections d'une même bibliothèque et peu entre les bibliothèques elles-mêmes pour plusieurs raisons: les bibliothèques de Besançon sont disciplinaires, il y a peu de recoupement entre les domaines couverts. [...] Concernant la complémentarité sciences-médecine: le choix a été fait de doubler les collections disciplinaires communes en raison de l'éloignement des

---

<sup>50</sup> Je renvoie au très complet rapport d'activités 2003 du SCD de l'université de Franche-Comté, accessible sur le site Internet du SCD. <http://scd.u-fcomte.fr>. Site consulté le 15 octobre 2004.

sites. La priorité était donc de fournir toutes les collections nécessaires dans le lieu de proximité. »<sup>51</sup>

Le travail sur les collections mis en place dans les sections bisontines a commencé sur la base d'une enquête auprès des utilisateurs, enquête assez large qui a porté sur la perception des bibliothèques dans leur ensemble, et notamment sur les horaires d'ouverture. Dans les sections, des outils d'évaluation sont à la disposition des lecteurs, portant sur les besoins en terme de services, ou des suggestions d'achats par exemple. Les résultats obtenus ont contribué à l'élaboration, non seulement des plans de développement des collections (PDC), qui sont rédigés sous l'égide des chefs de section, mais aussi à la mise en place de services (réservations, prêts entre sections, développement de fonds de culture générale, etc.).

Au regard de l'organisation du SCD de l'université de Picardie sur Amiens, la comparaison avec le SCD de l'UFC sur Besançon même a montré une logique très différente. En effet, le parti pris disciplinaire est assumé, mais il est «compensé» par une logique de services qui n'existe pas à Amiens.

D'autre part, c'est l'organisation même du travail à l'intérieur du SCD qui est différente, notamment la répartition des dossiers entre les sections et la direction du SCD. De ce point de vue, les PDC, nous l'avons vu, sont élaborés par les sections, et éventuellement adaptés si une bibliothèque peut avoir des recoupements disciplinaires avec une autre (sciences et STAPS par exemple).

En revanche, les dossiers « documentation électronique », « documentation de culture générale », « périodiques », « service public » pour en citer quelques uns, donnent lieu soit à des groupes de travail transversaux, soit à des plans de développement des collections communs à l'ensemble du SCD. Ces travaux sont menés au niveau de la direction.

L'apport des professionnels du SCD de l'université de Franche-Comté nous a en tout état de cause permis de resituer la problématique, amiénoise dans un premier temps, de l'*harmonisation* de l'offre et la demande, au vu de la carte

---

<sup>51</sup> Propos de Madame Hélène Pouilloux. Je renvoie au questionnaire auquel Madame Pouilloux a bien voulu répondre.

documentaire de la ville. « Armés » de l'antériorité et de l'expérience du SCD de l'UFC, nous avons entrepris de dresser la carte documentaire amiénoise.

## 1.2. La carte documentaire amiénoise

Le principe majeur sur lequel nous nous sommes appuyés a été celui qu'une politique documentaire pertinente, efficace et défendable se devait d'être adaptée au contexte local et d'aller dans le sens d'une qualité d'offre accrue. Ce postulat a été celui de la « mission politique documentaire »<sup>52</sup> de la direction du SCD, d'autant plus que le « portrait » de l'UPJV et de ses bibliothèques dressé en première partie laisse à penser, comme nous l'avons vu, que les étudiants pouvaient être confrontés à des difficultés d'appréhension du schéma général du SCD, schéma *flou*, à mi chemin entre l'éclatement et le regroupement géographiques.

*A contrario*, étudier les bibliothèques au travers du seul prisme de la géographie ne nous aurait pas permis de déterminer le poids de l'impact disciplinaire, en ce que celui-ci, justement, pouvait être compliqué par la pluridisciplinarité, et plus encore par l'interdisciplinarité.

Mais tout d'abord, il fallait vérifier si les étudiants amiénois, confrontés à un paysage documentaire difficile à identifier<sup>53</sup>, étaient « nomades » ou non. La première étape de notre étude a donc consisté à « cartographier » les allées et venues des étudiants selon leurs filières, afin d'appréhender, en première analyse, *des usages documentaires des étudiants*.

Nous avons donc, dans un premier temps, limité cette approche « en aval » et très empirique à la ville d'Amiens. De plus, nous avons décidé de circonscrire

---

<sup>52</sup> La mission « politique documentaire » du SCD de l'UPJV a été mise à l'ordre du jour du Conseil de la documentation qui s'est tenu le 25 novembre 2004. Madame Valérie Wadlow, directrice du SCD, a élaboré les « fiches projet » présentant les objectifs de cette mission qui se trouvent en annexe 1.2. Cette mission a été confiée par Madame Wadlow à Monsieur Xavier Sené, avec lequel j'ai travaillé dans le cadre du stage. « L'enquête » présentée maintenant, et les analyses qui en découlent sont issues de ce travail en commun.

<sup>53</sup> Tout anecdotique que soit cette remarque, il est à noter que seule la bibliothèque du Campus a, dans la presse locale, le statut de « bibliothèque universitaire », au même titre que « la bibliothèque municipale ». Le JDA, n°356, 8 décembre 2004, p 12.

notre travail à l'usage des ouvrages empruntables dans les bibliothèques du SCD, puisque nous ne disposons pas d'enquêtes sur l'usage des périodiques sur support papier, - ceux-ci étant empruntables ou consultables sur place selon des modalités différentes suivant les pôles -, et d'outils d'analyse des usages de la documentation électronique mise à disposition des étudiants sur les postes informatique des bibliothèques du SCD. Notre « photographie » des usages documentaires a donc porté sur les seuls ouvrages empruntables.

### 1.2.1 Méthodologie

Il s'agissait donc de savoir si les étudiants se déplaçaient ou non entre les sites, et, s'ils le faisaient, quels étaient ceux d'entre eux qui y étaient amenés, et quelles en étaient les raisons.

Ce faisant, c'est en fait une sorte de carte de l'interdisciplinarité que nous avons découverte. Celle-ci s'est doublée en fin de compte d'une réflexion sur les services qu'il serait nécessaire de mettre en place, afin de pallier les difficultés ainsi mises en évidence, et de pouvoir bâtir, dans le cadre de la politique documentaire du SCD, un projet global pour les bibliothèques universitaires.

La difficulté majeure à laquelle nous avons été tout de suite confrontés a été l'absence d'outils statistiques, tableaux de bord ou enquêtes menées précédemment. Nous n'avons pu disposer que des rapports d'activités établis par les responsables de pôles pour l'année 2003, rapports d'activités non modélisés et, de fait, ne permettant pas d'établir des comparaisons fiables entre les bibliothèques.

D'autre part, si le SCD de l'université de Picardie Jules Verne a travaillé à l'élaboration d'une politique documentaire dès 1978, à travers la rédaction de chartes documentaires, ce projet n'a pas abouti.<sup>54</sup>

L'autre aspect inhérent à cette absence de recul est lié justement à l'organisation même du SCD, les sections et sites délocalisés ayant été jusqu'à

---

<sup>54</sup> Des travaux préparatoires à la rédaction de chartes documentaires ont en effet été menés. Celles-ci auraient été différentes selon les sections et les sites délocalisés et antennes. Nous reviendrons sur ce point névralgique en troisième partie.

présent très autonomes dans leurs pratiques d'acquisitions et dans leurs activités de services offerts aux étudiants.<sup>55</sup>

Aussi, la mise en place d'une enquête lourde et généralisée à l'ensemble du SCD ne nous a pas paru envisageable. A l'inverse, le fait de mener une enquête sur un seul site n'aurait pas répondu à notre objectif.

Cependant, le système intégré de gestion de bibliothèque<sup>56</sup> du SCD nous a permis d'éditer des statistiques sur les nombres de prêts effectués par les étudiants, par composantes et par pôles documentaires. De ce fait, nous avons pu par exemple déterminer si, pendant l'année universitaire 2003-2004, les étudiants d'une filière avaient eu recours aux ouvrages empruntables d'une autre bibliothèque universitaire que celle à laquelle ils sont géographiquement « rattachés ».

Nous avons donc pu obtenir, grâce au logiciel, un récapitulatif complet des emprunts par pôle documentaire, ceux-ci étant exprimés en nombre de transactions par composante, sur la base de la filière d'inscription de l'étudiant au moment de son inscription à la bibliothèque.<sup>57</sup> Ces chiffres nous ont donné la possibilité de prendre connaissance de différents facteurs, et d'établir ainsi un premier panorama des usages documentaires.

Pour prendre un exemple, la liste des emprunts effectués au pôle Cathédrale pendant l'année universitaire 2003-2004, nous a permis de constater que les utilisateurs « naturels » de la bibliothèque, c'est-à-dire les étudiants en droit, étaient en effet les emprunteurs sur site les plus nombreux (44 098 prêts pour 3011 lecteurs inscrits en droit, soit 14,6 emprunts par étudiant pendant l'année en moyenne), ce qui a conforté l'impression intuitive de la « captivité » de ce lectorat.<sup>58</sup> Ce constat a été beaucoup plus nuancé pour ce qui concerne les sciences;

---

<sup>55</sup> Ce constat, qui affaiblit très certainement la cohérence documentaire et l'impact du SCD sera repris en troisième partie.

<sup>56</sup> Dynix, de la société Horizon.

<sup>57</sup> La liste des emprunts effectués à la bibliothèque du pôle Cathédrale en 2003-2004 est en annexe 1.3.

<sup>58</sup> Cette « impression » s'est trouvée très vite démentie par l'étude de la deuxième série de chiffres que nous avons obtenue. En effet, les 1522 étudiants inscrits en droit avaient empruntés le 23.11.04 2410 ouvrages sur les 15 764 que propose le fonds droit de la bibliothèque du pôle Cathédrale, soit 15,3%. Ce chiffre a « corrigé » l'idée toute faite que les étudiants en droit étaient les lecteurs les plus actifs du pôle. Entretien avec Madame Louise Audelin, le 23 novembre 2004.

les 2038 lecteurs inscrits dans cette catégorie ayant effectué un total de 18 551 prêts, soit 9 emprunts par étudiant en moyenne.

Mais le plus important dans cette première approche a été la possibilité de repérer les étudiants « nomades » sur chaque pôle. Ceux-ci se sont avérés très peu nombreux, et *a fortiori* très facilement identifiables. Pour exemple toujours, nous avons pu observer que les étudiants de pharmacie avaient emprunté des documents au pôle Cathédrale (1301 emprunts sur un total de 402 lecteurs inscrits dans cette filière, soit un peu plus de trois emprunts par lecteur faits au pôle Cathédrale).

Par ailleurs, et toujours à la bibliothèque du pôle Cathédrale, nous nous sommes rendus compte que les étudiants de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), qui disposent de leur propre centre de documentation sis dans leurs locaux, ont emprunté deux fois plus d'ouvrages que les étudiants en pharmacie (2001 emprunts), alors que les locaux d'enseignement de ces derniers sont beaucoup plus près de la bibliothèque du pôle Cathédrale que ceux de l'IUFM. Ces chiffres un peu surprenants nous ont amené à envisager le fait que les difficultés liées à une carte documentaire peu pertinente étaient doublées très certainement de problèmes de *contenu documentaire*, autrement dit, qu'il était possible que la documentation proposée dans chaque discipline ne soit pas forcément adéquate.

Ce premier constat général établi, nous avons rencontré les responsables des pôles documentaires du SCD, ainsi que les conservateurs chargés des acquisitions,<sup>59</sup> et nous avons essayé avec eux de circonscrire les causes concrètes de ce « nomadisme », causes sur lesquelles nous reviendrons un peu plus loin.

---

<sup>59</sup> A ce titre, nous remercions Madame Claudine Degrutère, responsable de la bibliothèque du pôle santé Saint Charles, Madame Claire Basquin-Benslimane, responsable du pôle Campus et Madame Anne-Marie Brille, Madame Louise Audelin, responsable du pôle Cathédrale et Monsieur Jean-Marie Grandclément.



### 1.2.2 L'inventaire des lieux documentaires amiénois

A partir de ce constat, nous avons eu envie de savoir si ce nomadisme s'étendait aux autres lieux documentaires amiénois, de façon à écarter l'hypothèse éventuelle qui aurait consisté à ce que les étudiants des filières que nous avons identifiées comme étant problématiques d'un point de vue géographique ne soient pas emprunteurs du tout.

Pour ce faire, il nous fallait dresser l'inventaire des bibliothèques et centres de documentation amiénois auxquels les étudiants pouvaient avoir accès, vérifier ainsi s'ils y étaient inscrits et plus encore, actifs, et, de façon plus fine, tenter une identification de leurs besoins.

Cette « enquête » nous a conduit à la bibliothèque municipale d'Amiens, au centre régional de documentation pédagogique (CRDP), au centre de documentation de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), et, plus précisément pour les étudiants en arts, au centre de documentation de l'école supérieure d'art et de design (ESAD), au centre de documentation du fonds régional d'art contemporain (FRAC) et au centre de documentation de la maison du théâtre d'Amiens<sup>60</sup>.

Là encore, cette démarche « de terrain » ne pouvait en tout état de cause pas devenir une enquête ayant valeur d'audit général des lieux documentaires amiénois. Les bibliothèques et centres de documentation que nous avons eu la possibilité de visiter et avec les responsables desquels nous nous sommes entretenus sont très peu semblables les uns par rapport aux autres, en terme de fonds documentaires, de modalités d'accès et de services, de coûts d'inscription, et d'une manière plus générale, de missions.

En revanche, ces lieux documentaires sont très proches les uns des autres, à l'exception du centre de documentation du FRAC, légèrement excentré, et du centre de documentation de l'IUFM dont les locaux se situent à mi-chemin entre

---

<sup>60</sup> Nous remercions vivement Mesdames Tournand et Schweisguth, de la bibliothèque municipale Louis Aragon, Madame Carole Détain, responsable de la médiathèque du CRDP, Monsieur Yves Rodde et Madame Boucault, documentalistes à l'IUFM, Madame Barbara Dennys, directrice de l'ESAD, Monsieur Eddy Boulanger-Rosade, documentaliste au FRAC Picardie, et Madame Anne-Sophie Masse, documentaliste à la maison du théâtre d'Amiens, qui ont bien voulu nous recevoir et nous accorder un peu de leur temps.

les bibliothèques du centre ville amiénois et la bibliothèque universitaire du campus.

Cependant, les entretiens que nous ont accordés les responsables de ces bibliothèques nous ont permis de recueillir un ensemble important d'informations, complétées dans un certain nombre de cas par des données chiffrées.

## **2. Disciplinarité, interdisciplinarité, pluridisciplinarité**

Le fil rouge qui nous a guidés dans cette étude du « circuit » des étudiants amiénois entre les bibliothèques et centres de documentation accessibles, était donc l'appréhension de la logique générale des usages documentaires. Par là même, il s'agissait aussi, en quelque sorte, de déterminer un ou des « comportements », et, plus encore, d'envisager des similitudes ou des différences selon les disciplines dans lesquelles les étudiants sont inscrits, dans la mesure où l'usage de la documentation en milieu universitaire est avant tout un usage prescriptif, usage qui doit cependant faire face à une évolution pédagogique allant dans le sens de la recherche de l'autonomie.

Cette évolution est partagée par la plupart des pays européens :

« Vis-à-vis des étudiants, l'université est fondamentalement prescriptrice, et les études menées auprès de ces mêmes étudiants montrent à quel point leurs demandes s'inscrivent dans le droit fil des exigences professorales. Mais les évolutions pédagogiques conduisent de plus en plus à encourager l'autonomie estudiantine. »<sup>61</sup>

D'autre part, c'est la conception même de l'offre documentaire qui de ce fait se trouvait mise en regard d'un ou de plusieurs processus d'appropriation de cette offre. Autrement dit, il fallait essayer de déterminer quelles sont les raisons qui font que les étudiants « construisent » leur propre logique documentaire, face à l'ensemble des collections physiques et des ressources électroniques proposées par les bibliothèques universitaires.

---

<sup>61</sup> McADAM, Daisy, NAYLOR, Bernard et NUÑEZ, Lluïsa. Au service des étudiants: regards européens. Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 2, p. 72. Dossier : Entre offre et demande.

Là encore, comme évoquée en introduction, l'évolution du paysage documentaire complexifie les relations entre l'offre et la demande :

« Tout d'abord, les processus mis en place révèlent l'océan des besoins réels des étudiants, et aussi leur pressante demande que ces besoins soient pris en compte : la réalité sociale d'une population de plus en plus obligée d'occuper un emploi pendant ses études, l'exigence d'une efficacité de ces études, obligent à beaucoup d'imagination.[...] Bref, à l'offre pure d'une documentation prescrite se substitue un équilibre complexe entre une offre nouvelle et une demande révélée. »<sup>62</sup>

D'un point de vue plus historique, la question de l'adéquation entre l'offre et la demande a été évoquée par Bertrand Calenge :

« Il est intéressant de remarquer que cette question est particulièrement brûlante dans les pays qui, comme la France, ont d'abord conçu leurs bibliothèques comme des lieux de dépôts accumulés, source d'une offre fondée sur le stock, et où l'abondance d'acquisitions onéreuses reste un phénomène récent. En revanche, la démarche nord-américaine, dépourvue de cette histoire particulière, a toujours fondé les acquisitions sur leur adéquation à des publics réels ou potentiels. »<sup>63</sup>

## **2.1. A la recherche des étudiants, de leurs usages et de leurs besoins**

Hors SCD, nous avons pu, au travers de cette enquête très informelle, procéder à un repérage des étudiants « en mal » de fonds documentaires satisfaisants puisque les étudiants inscrits dans les filières que nous avons identifiées comme étant déficitaires ou problématiques se sont avérés être des utilisateurs d'autres centres de ressources de la ville.

---

<sup>62</sup> McADAM, Daisy, NAYLOR, Bernard et NUÑEZ, Lluïsa. *Op.cit.*, p. 72.

<sup>63</sup> CALENGE, Bertrand. La collection entre offre et demande. Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 2, p. 40. Dossier : Entre offre et demande.

### 2.1.1 Les usages documentaires des étudiants

De fait, nous avons très naturellement « retrouvé » les étudiants en arts à la bibliothèque municipale et plus particulièrement à l'artothèque.<sup>64</sup> Compte tenu de la proximité de la bibliothèque, et de la spécialisation des collections de l'artothèque en art contemporain, cette situation était logique, mais nous ne nous attendions pas à ce qu'elle soit aussi marquée.<sup>65</sup> La situation géographique de la bibliothèque municipale, - située à mi chemin des bibliothèques du pôle Cathédrale et du pôle Santé - est très favorable au fait que les étudiants ayant des enseignements en ville la fréquentent. De plus, son amplitude d'ouverture fait qu'ils y sont plus de 6000 à y être inscrits, soit environ la moitié des étudiants inscrits dans les bibliothèques du SCD.

Les étudiants fréquentent aussi, en nombre, le centre régional de documentation pédagogique (CRDP) qui est situé à quelques mètres des facultés de Droit-sciences économiques et Sciences, et du centre régional des oeuvres universitaires et sociales (CROUS), et, mais de manière plus lointaine, de la Teinturerie. La fréquentation la plus importante est celle des étudiants en arts, mais aussi, de façon plus surprenante, des étudiants en STAPS, alors que « leur » bibliothèque universitaire de référence est celle du campus, qui, de plus, est à proximité des lieux de cours et des installations sportives.

Les déplacements des étudiants entre les bibliothèques ne sont donc pas uniquement liés à un manque de documentation « de proximité », comme nous l'avions remarqué pour les étudiants en arts.

---

<sup>64</sup> La bibliothèque municipale d'Amiens est une bibliothèque municipale classée. Elle est devenue la bibliothèque de la Métropole amiénoise depuis 2003. Lorsque nous évoquons la bibliothèque municipale, il s'agit de la bibliothèque Louis Aragon, c'est-à-dire la bibliothèque centrale du réseau des bibliothèques d'Amiens. C'est la plus ancienne, la plus importante en terme de collections, et la plus ouverte du réseau, soit un volume d'ouverture hebdomadaire de 52 heures, ce qui est, à une demi-heure près, le même volume horaire hebdomadaire que la moyenne des bibliothèques universitaires. Elle contient par ailleurs une artothèque, qui propose, outre des estampes d'artistes contemporains en prêt, un fonds spécialisé en art contemporain en consultation sur place. Sans entrer ici dans le débat sur la « coopération BM-BU », il est évident que la bibliothèque municipale, au vu d'une part de ce qui a été présenté en première partie et d'autre part, compte tenu de la richesse des ses collections, du fait que celles-ci sont basées sur un niveau d'acquisitions « bac +2 », et qu'elle est bien évidemment ouverte pendant les vacances universitaires, a été, et est toujours très fréquentée par les étudiants amiénois.

<sup>65</sup> C'est justement la situation très spécifique de la documentation en arts à Amiens qui nous a conduit à étendre notre « enquête » aux fonds documentaires très spécialisés du FRAC et de la maison du théâtre.

Ils sont dus de toute évidence à une problématique documentaire plus complexe, qui met en jeu la pertinence des collections qui leur sont proposées par le SCD et l'accès à ces collections.

### 2.1.2 Le nomadisme disciplinaire

Nous avons pu voir en première partie que les deux caractéristiques principales de l'UPJV sont d'une part son éclatement, et d'autre part, la faiblesse du premier cycle universitaire. Cette « faiblesse », - selon la terminologie du CNE, trouve son explication quantitative dans le déficit constaté de l'impact de l'UPJV auprès des futurs étudiants picards qui semblent être moins attirés par les études supérieures « classiques »<sup>66</sup> et préfèrent les filières techniques ou professionnelles. Le fait que l'UPJV s'implante, *a priori*, au plus près des étudiants potentiels ne semble pas être une réponse au désintérêt des étudiants picards pour les études supérieures générales, ou à leur « fuite » vers d'autres universités.

L'autre facteur qui est contenu dans ce constat est évidemment le niveau des étudiants, parfois qualifié « d'illettrisme », au regard du taux d'échec en premier cycle reconnu au niveau national.

« Malgré les efforts constants depuis une vingtaine d'années dans l'enseignement secondaire, les étudiants arrivent toujours à l'université sans le bagage méthodologique minimal. L'illettrisme étudiant qui nous constatons depuis plus de 10 ans est encore criant dans une société où les technologies de l'information sont dominantes. Notre université est productrice d'échec et l'entrée à l'université est toujours un espace de sélection sociale.»<sup>67</sup>

L'université de Picardie Jules Verne n'est évidemment pas la seule université française à être confrontée à ce problème. Pour autant, si la question n'est pas à proprement parler régionale, mais fait partie d'un « panorama » général de l'enseignement supérieur en France, il reste que l'impact, ou non, de l'offre documentaire proposée par le SCD dans la poursuite des études supérieures en Picardie ne peut pas être laissé de côté.

---

<sup>66</sup> Nous avons vu en première partie que le solde migratoire des étudiants allant poursuivre leurs cursus universitaires dans une université hors Picardie (soit 16% d'entre eux), était majoritairement composé d'étudiants faisant des études générales. La présentation générale de l'UPJV, où sont évoquées ces données chiffrées, est dans mon rapport de stage.

<sup>67</sup> ALAVA, Séraphin. Entre immobilisme et innovation : l'artisanat des études. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n°182. p. 46

Aussi n'avons-nous pas étendu notre approche de repérage des besoins en documentation aux spécificités de la recherche. Et ce pour deux raisons autres que celle évoquée ci-dessus.

Le première raison qui nous a conduit à ce choix est la répartition du budget documentaire ramenée aux supports (monographies, périodiques papier, documentation électronique) conduite jusqu'à présent par le SCD.<sup>68</sup> En effet, cette répartition montre un déséquilibre important et favorise très largement les périodiques papier, et *a fortiori* beaucoup moins les monographies - et donc tout naturellement la part financière allouée aux manuels de premier cycle -, et encore moins la documentation électronique, l'usage de celle-ci étant généralement considéré par les professionnels de niveau troisième cycle-recherche, en tout cas à partir du master.<sup>69</sup>

La deuxième remarque qui pourrait intervenir dès lors porte de fait sur la différenciation disciplinaire en matière de documentation. Autrement dit, il semble difficile, au vu de la *mutation* documentaire, - que ce soit en terme de support, d'accès et de coûts -, de généraliser les besoins documentaires d'une discipline à l'autre.

Ce point de vue théorique peut être mis en évidence par l'usage qui est fait dans les bibliothèques universitaires de la documentation électronique. Celle-ci pourrait être jugée de premier cycle et d'utilité immédiate en droit, dès la première année, et éventuellement en médecine et en sciences dures, alors qu'il reste très relatif en lettres, sciences humaines et sociales, ou en arts.

Par ailleurs, l'offre documentaire électronique, très variée et hétérogène, allant de l'article de presse généraliste ou d'un texte de loi, à l'accès à des banques d'images ou à des corpus littéraires rares par exemple, répond justement à des

---

<sup>68</sup> La première clé de répartition du budget « documentation » alloué au SCD est la répartition par sections, et non pas par supports. De fait, les chiffres donnés page 34 sont globalisés.

<sup>69</sup> Le SCD de l'université de Picardie consacre en effet 104 191 euros à la documentation électronique, soit moins que la moyenne des grandes universités pluridisciplinaires qui est de 119 072 euros. Pour rappel, le SCD de l'université de Franche-Comté y consacre 304 592 euros.

logiques d'usages, sinon à des besoins, difficiles à répertorier et à ramener à une vue générale. Les pratiques éditoriales entrent ici en ligne de compte :

« Une analyse par type de produit acquis et support d'acquisition ou mode d'accès utilisé fait apparaître des pratiques d'acquisitions différentes selon le secteur disciplinaire. On peut ainsi observer une nette dichotomie entre d'une part les lettres et sciences humaines, et le droit, l'économie et les sciences politiques, et d'autre part les sciences et la santé en ce sens que l'offre de documentation électronique dans les sciences dites «dures » est de nature plus variée et s'accompagne de modes d'accès plus diversifiés. »<sup>70</sup>

Plus simplement, c'est le fait que l'usage de la documentation électronique mise à disposition des étudiants de l'UPJV par le SCD n'a pas été étudié dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs, qui nous a conduits à laisser de côté ce volet documentaire.<sup>71</sup>

L'étude des emprunts par site documentaire de l'UPJV nous a montré que les étudiants évoluant d'un site à l'autre de la ville d'Amiens, ou inscrits sur un site délocalisé et empruntant des documents sur un site amiénois étaient, d'une part, très peu nombreux et d'autre part, faisaient partie des filières au caractère interdisciplinaire « naturel ».

Autrement dit, ils empruntent dans une bibliothèque autre que celle à laquelle ils seraient à même de recourir de par sa proximité géographique uniquement si cette bibliothèque ne possède pas les documents dont ils ont besoin.<sup>72</sup>

Se sont en effet dégagés de ces chiffres deux types de comportements, au travers de deux constats.

Le premier constat est que les étudiants qui évoluent entre plusieurs bibliothèques universitaires à Amiens sont les étudiants en psychologie et, dans une moindre mesure, les étudiants en sciences et techniques des activités physiques

---

<sup>70</sup> FRESCHARD, Chantal et OKRET, Christine. La documentation électronique. Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 4, p. 62. Dossier : Déontologie professionnelle, état des lieux numérique.

<sup>71</sup> Comme précisé dans mon rapport de stage, nous n'avons pas eu la possibilité de recourir à une éventuelle enquête statistique globale portant sur la documentation électronique, d'autant que les sections n'incluaient pas toutes le volet « documentation électronique » dans leurs rapports d'activités annuels jusqu'à présent. D'autre part, les sites délocalisés ne proposent qu'une offre très réduite. Nous allons revenir sur ce point.

<sup>72</sup> Ce propos n'est pas valide pour les étudiants en arts. En effet, si leur discipline peut faire appel à une l'interdisciplinarité (histoire pour les historiens d'art par exemple), il s'avère que la très grande majorité des étudiants de la Teinturerie sont inscrits en arts plastiques, et que leurs besoins en documentation sont tournés essentiellement vers l'art contemporain. Ce constat est développé dans l'étude conduite pour la création d'une bibliothèque à la Teinturerie qui sera évoquée un peu plus loin.

et sportives (STAPS). Les premiers empruntent des documents à la bibliothèque du pôle Campus, qui met à leur disposition les ouvrages de psychologie générale et plus largement de sciences humaines, ouvrages cotés à la classe 100, grâce à la classification décimale de Dewey (CDD).<sup>73</sup> Ils ont recours cependant à la bibliothèque du pôle Santé, où se trouvent les ouvrages de psychiatrie.

Ce « nomadisme obligatoire » est le même pour les étudiants en STAPS, qui, de par le contenu des enseignements, sont amenés à utiliser aussi les ressources de la bibliothèque du pôle santé, et plus précisément les ouvrages d’anatomie et de physiologie, ainsi que ceux traitant de la kinésithérapie et des handicaps physiques. Dans une moindre mesure, nous avons pu constater que des étudiants en STAPS empruntaient aussi des ouvrages de droit au pôle Cathédrale, ces ouvrages portant naturellement sur la législation en vigueur en droit du sport et des installations sportives.<sup>74</sup>

Le deuxième constat que nous avons pu faire est que les étudiants inscrits en arts d’une part et en médecine et en pharmacie d’autre part, n’étaient pas usagers des bibliothèques à hauteur de leurs effectifs. Les chiffres sont présentés dans le tableau ci-dessous:

	Nb inscrits UPJV	Nb inscrits BU	Taux de pénétration
Arts	996	500	50, 2 %
Médecine	2426	971	40, 02 %
Pharmacie	702	402	57, 26 %.

<sup>73</sup> « Naturellement », les étudiants en psychologie empruntent les ouvrages dont ils ont besoin à la bibliothèque du pôle Campus, qui est leur bibliothèque de « rattachement » immédiat, et qui par ailleurs a intégré les collections de la bibliothèque spécialisée de psychologie. Ils ont recours tout aussi « naturellement » à la bibliothèque du pôle Santé, qui propose les ouvrages de psychiatrie, mais aussi, même si les proportions sont moindres, à celle du pôle Cathédrale, qui met à leur disposition les ouvrages de droit et les manuels de statistiques dont ils ont besoin. En ce sens, si la logique prépondérante de l’université est la logique de regroupement géographique, elle ne se traduit pas dans les faits.

<sup>74</sup> Les étudiants en STAPS sont par ailleurs des utilisateurs du CRDP en nombre non négligeable. Cette fréquentation du CRDP, qui pourrait sembler surprenante, d’autant que l’inscription au CRDP est payante (environ 10 euros), est dû au fonds documentaire proposé. Contrairement à ce que nous pensions, ce ne sont pas les ouvrages didactiques qui attirent le plus les étudiants mais les collections multimédia. De fait, le fonds du CRDP contient de nombreux documents audiovisuels (VHS, cédéroms portant principalement sur l’apprentissage, *a fortiori très visuel* des disciplines sportives), que les étudiants en STAPS utilisent beaucoup, type de fonds que la bibliothèque universitaire n’a pas développé.



Pour ce qui concerne les étudiants en médecine, le faible taux de pénétration est très certainement dû au fait que la bibliothèque du pôle Santé est éloignée des sites hospitalo-universitaires amiénois (hôpitaux nord et sud, hôpital psychiatrique Philippe Pinel, école d'infirmiers), et que les étudiants y travaillant dans le cadre de leur cursus et de la préparation de leurs travaux universitaires et de leur thèse avaient recours prioritairement aux bibliothèques se trouvant dans les hôpitaux, notamment la bibliothèque de l'internat.<sup>75</sup>

L'hypothèse de l'éloignement géographique comme facteur aggravant de l'absence d'usage des documents proposés par le SCD s'est trouvée confortée par l'analyse des prêts des étudiants inscrits à la Teinturerie. De fait, sur les 1000 étudiants inscrits à la Teinturerie, 500 sont inscrits à la bibliothèque du pôle Campus, mais seuls 200 d'entre eux sont emprunteurs.

Ce constat est venu alimenter le problème plus large de la documentation en arts, qui a déjà été évoqué en première partie. Il nous a amené à nous demander plus précisément quels étaient les recours des étudiants en l'absence de bibliothèque répondant à leur besoins d'une part, et, d'autre part, à envisager une étape supplémentaire de prise en compte du contenu documentaire, en essayant de savoir si la documentation qui leur est proposé leur convient.

Nous avons choisi de nous intéresser en premier lieu aux disciplines déjà évoquées : les arts, les sciences et techniques de activités physiques et sportives et la psychologie, en partant de quelques indicateurs très simples; le nombre d'inscrits et le nombre d'emprunteurs réels, le nombre de documents proposés et le nombre de documents réellement empruntés, le tout sur un temps donné, et à une

---

<sup>75</sup> La bibliothèque de l'internat est située à l'hôpital nord. Elle dépend de l'association des internes et est financée en grande partie par leurs cotisations. Elle est gérée par une documentaliste. Ses services, notamment les recherches bibliographiques des étudiants-chercheurs ou thésards, sont payants. De fait, il est évident que la proximité de la bibliothèque de l'internat du lieu d'étude, de recherche et surtout de travail des médecins qu'est l'hôpital joue en sa faveur. De plus, la documentaliste effectue les recherches bibliographiques « sur mesure », gain de temps indéniable pour les internes de spécialité, même si, comme nous l'avons vu, ce service est payant. Entretien avec Madame Claudine Degrutère, le 5 novembre 2004.

période théorique de forte activité. Ces premiers éléments d’appréciation de l’offre documentaire sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.<sup>76</sup>

	Nb Inscrits UPJV	Nb étudiants inscrits BU	Nb emprunteurs réels	<sup>77</sup>	Nb documents collections BU	Nb exemplaires empruntés	<sup>78</sup>	Nb titres empruntés
Arts	996	500	209	41,8%	3672	421	11,46 %	316
STAPS	1112	584	210	36 %	1995	397	19,8%	176
Psycho	2913	2252	483	21,40%	6816	944	13,8%	644

Le cas spécifique de la documentation en arts, déjà évoqué en première partie, a donné lieu à une étude approfondie, étude portée à l’ordre du jour du premier conseil de la documentation de l’année universitaire 2004-2005 qui s’est déroulé le 25 novembre 2004.<sup>79</sup>

Ce faisceau croisé d’informations a conforté notre première idée, qui consistait à penser que l’impact de la documentation proposée par les bibliothèques universitaires amiénoises était très certainement affaibli par le « paysage documentaire » décrit en première partie, dans le sens où il semble que les étudiants sont des « usagers disciplinaires », - si tant est qu’ils soient des emprunteurs très actifs -, et que c’est leur discipline d’inscription, ou un besoin précis, - préparation du CAPES pour les étudiants de l’IUFM qui de ce fait vont à la bibliothèque du pôle Cathédrale pour emprunter des livres de mathématiques, par exemple -, qui les fait évoluer d’un site à l’autre.

Au demeurant, nous nous sommes rendus compte, après avoir pris connaissance du rapports d’activité du SCD de l’UFC, et après avoir obtenu les quelques données chiffrées qui ont été présentées auparavant, que l’offre documentaire du SCD sur Amiens est peut-être sous exploitée, et peut-être inadéquate dans une moindre proportion.

Par ailleurs, l’absence contestable de services ayant « valeur ajoutée » services qui aideraient à pallier les manques documentaires d’un pôle ou d’un autre

<sup>76</sup> Ce sondage a été réalisé grâce au SIGB Dynix le 23 novembre 2004.

<sup>77</sup> Nombre des étudiants inscrits à la BU/ nombre d’emprunteurs réels en pourcentage.

<sup>78</sup> Nombre de documents (exemplaires)/ nombres d’exemplaires empruntés.

<sup>79</sup> Ce document est en annexe 3 dans son intégralité.

en fonction des besoins disciplinaires, en proposant un service de prêt entre sites par exemple, nuit de toute évidence à l'accès à la documentation et en tout cas le complique et le ralentit.

Comparativement à la politique documentaire menée par le SCD de l'université de Franche-Comté, l'absence jusqu'à présent d'une réelle ligne de conduite, globale et programmée au niveau du SCD de l'université de Picardie, n'aide sans doute pas les étudiants picards à appréhender facilement et rapidement les bibliothèques et leurs contenus.

Toutes les questions liées à l'accès à la documentation nous ont paru mériter d'être intégrées dans l'élaboration de la politique documentaire, au sens où celle-ci, justement, relève de parti pris visant à améliorer la qualité des études et de la vie étudiante plus généralement.

## 2.2. Les sites délocalisés de l'UFC et de l'UPJV

Au vu du temps imparti par le stage, nous n'avons pas pu mener pour les sites délocalisés de l'UPJV les analyses dont quelques exemples ont été développés ci-dessus.

Pour autant, le rapport d'activités du SCD de l'UFC, mais surtout le questionnaire auquel ses responsables ont répondu, nous donne les lignes directrices des missions allouées et de la gestion des bibliothèques délocalisées.

De la même façon qu'en Picardie, les sites délocalisés de Franche-Comté sont au nombre de deux : la bibliothèque de Belfort et celle de Montbéliard, toutes les deux ayant le statut de sections, statut que n'ont pas les bibliothèques de Beauvais et de Saint-Quentin.

Voici quelques données mises côte à côte :

	Beauvais	Saint Quentin	Belfort	Montbéliard
Nombre de lecteurs	366	308	1564	853
Nombre de documents	9 357	13 636	25 919	29 490
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	45 h	51 h30	53 h	45 h

Source : Annuaire statistique interactif des bibliothèques universitaires (ASIBU), chiffres 2002.

Le tableau qui suit présente d'autres données, mais elles sont cumulées pour les deux sections franc-comtoises, et donc à regarder avec un peu de distance.<sup>80</sup>

	Beuvais	Saint Quentin	Total Beauvais Saint Quentin	Belfort/Montbéliard
Nombre d'étudiants	636	609	1245	1796
Taux de pénétration	57%	50%	54%	74%
Surface dans œuvre en m <sup>2</sup>	1630	600	2230	1400
Nombre places de travail	130	94	224	263
Nombre postes informatique publics	1	2	3	18
Budget documentaire	9 481 €	10 578 €	20 059 €	133 642 €

Source : Annuaire statistique interactif des bibliothèques universitaires (ASIBU), chiffres 2002.

Par ailleurs, et dans les deux cas, les bibliothèques délocalisées ont un public d'étudiants très majoritairement de premier cycle, fait qui est dans la logique d'implantation des antennes dans les villes autres que les capitales régionales pour destiner à favoriser justement l'accès des étudiants aux sites d'enseignement supérieur, grâce à leur proximité.

Comme nous l'avons vu pour les sites urbains de Besançon et d'Amiens, c'est la distorsion entre le premier tableau et le deuxième qui pose questions. En effet, si le premier fait valoir une offre documentaire très favorable en nombre aux étudiants picards, ajoutée à un volume d'ouverture hebdomadaire égal et à des locaux plus vastes, l'offre générale des bibliothèques franc-comtoises, - places de travail, postes informatique et surtout moyens financiers alloués à la documentation -, expliquent en grande partie la différence entre les taux de pénétration.

Reste qu'il nous fallait essayer de comprendre quelles pouvaient être les causes de ces décalages.

---

<sup>80</sup> Ces chiffres, ainsi que les chiffres donnés précédemment, sont issus de l'annuaire statistique interactif des bibliothèques universitaires (ASIBU), <http://www.asibu.fr>, (site consulté le 29 décembre 2004), et du rapport d'activités du SCD de l'UFC 2003.

### 2.2.1 Les sites de l'UFC ou le choix de la pluridisciplinarité

Sans entrer dans un descriptif des sites délocalisés de l'UFC, plusieurs facteurs sont saillants et montrent que l'approche que le SCD a favorisée pour les sites est finalement contraire à celle qui a été retenue pour les sites bisontins.

Clairement en effet, les sections de Belfort et de Montbéliard sont vues comme étant *pluridisciplinaires*. De plus, elles ont développé des fonds orientés vers l'orientation et l'insertion professionnelle, ou la lecture loisirs et la culture générale.<sup>81</sup>

De fait, « à Belfort, la particularité du site et du public qui le fréquente (beaucoup de lecteurs non universitaires dû à la localisation en centre ville de la bibliothèque) a conduit la responsable de section à élaborer un projet dans ce domaine. Un espace particulier a été organisé; « l'espace Avenir » dans les locaux avec rassemblement des fonds d'orientation, de méthodologie et d'insertion professionnelle, mise en ligne de pages WEB adaptées avec nombreux signets et liens vers les organismes concernés (ANPE...). »<sup>82</sup>

Le deuxième point sur lequel il est nécessaire de s'arrêter est celui de l'offre de documentation électronique sur les deux bibliothèques franc-comtoises. Si l'offre multimédia est « développée par chaque bibliothèque selon ses propres besoins »<sup>83</sup>, l'offre de documentation électronique est « commune à l'ensemble de l'université de Franche-Comté, et accessible de n'importe quel site et postes informatique. Les services électroniques sont développés pour l'ensemble des bibliothèques dans le cadre de groupes de travail transversaux »,<sup>84</sup> sauf pour les cédéroms.

Le troisième point tient dans les services mis en place par les bibliothèques délocalisées, entre elles et avec les sites bisontins. Pêle-mêle, ont été réalisés en commun entre les deux sites les plans de développement de collections, le partage de celles-ci, notamment le partage des abonnements de périodiques, et la mise en place d'un prêt entre sections, d'une part entre Belfort et Montbéliard, et d'autre

---

<sup>81</sup> Il est à noter que cette démarche est la même pour les campus excentrés de Besançon que sont la Bouloie (sciences-staps/droit) et les Hauts-de-Chazal (médecine). Situés à plus de cinq kilomètres du centre-ville, ils proposent aussi et développent des collections « pratiques » ou « de loisirs ».

<sup>82</sup> POUILLOUX, Hélène. *Op.cit.* Voir en annexe.

<sup>83</sup> *Idem.*

<sup>84</sup> *Idem.*

part entre Besançon, et Belfort-Montbéliard. Ce prêt entre sections est fait par navette hebdomadaire entre les trois villes, navette organisée par le SCD.

Volontairement limité pour des raisons de temps et de coût, il est complété par des envois postaux.<sup>85</sup>

### 2.2.2 Les sites délocalisés de l'UPJV

Les sites délocalisés du SCD de l'université de Picardie Jules Verne sont donc *stricto sensu* les bibliothèques de Beauvais et de Saint-Quentin. Elles sont toutes les deux installées dans les locaux universitaires; celle de Beauvais dans les locaux récents de l'antenne, celle de Saint Quentin dans ceux, plus anciens, de l'INSSET.

Au regard de ce qui a été dit pour les bibliothèques franc-comtoises, les bibliothèques picardes ne devraient en théorie pas rencontrer les problèmes liés à la distance des lieux d'enseignement, puisqu'elles sont intégrées aux bâtiments, et fonctionnent au rythme des cours. Qui plus est, cette proximité, qui est un atout important pour les étudiants, devrait de toute évidence amener ces bibliothèques à développer leur offre documentaire et à valoriser justement le fait que celle-ci soit adaptée aux enseignements, mais aussi à la vie estudiantine.<sup>86</sup>

Or il semble que ce caractère de proximité ne joue pas en faveur des bibliothèques picardes, même si celui-ci serait à resituer « dans l'évolution erratique de l'environnement universitaire lui-même », <sup>87</sup> et des suppressions ou créations de filières d'une année sur l'autre.

En reprenant les trois points évoqués pour les bibliothèques franc-comtoises, le premier constat serait celui de la politique documentaire menée jusqu'à présent dans les sites de Beauvais et Saint Quentin. De toute évidence, le parti pris n'a pas été celui de la pluridisciplinarité, mais plutôt une approche très « économique », qui a consisté à acquérir les documents a priori *utiles*. En effet, pour prendre l'exemple de Beauvais,

---

<sup>85</sup> La distance entre les deux villes est d'environ 20 kilomètres. La situation géographique n'est pas comparable à celle des sites picards, la distance entre Saint-Quentin et Beauvais étant de 120 kilomètres.

<sup>86</sup> La « convivialité » des petites bibliothèques est souvent mise en évidence par les étudiants, qui préfèrent la plupart du temps se retrouver dans les bibliothèques de facultés, situées près des salles de cours et moins « intimidantes » que les grandes bibliothèques universitaires urbaines.

<sup>87</sup> LOCHER, Bernard. Site de Beauvais de la Bibliothèque universitaire. Rapport d'activité 2002. Non paginé.

« le fonds a été créé à l'origine, puis développé, dans une perspective de croissance continue des effectifs, et la BU a pu assez légitimement orienter sa politique d'acquisition sur le « modèle » des sections amiénoises, en cherchant sinon à couvrir plus ou moins largement la production dans les disciplines enseignées, du moins en acquérant des nouveautés à proportion des moyens alloués. Ceux-ci se sont avérés de plus en plus surdimensionnés dans la période récente, [...], ce qui a contribué à la poursuite d'une politique d'acquisition ressentie comme mal adaptée aux besoins. »<sup>88</sup>

Cette « politique » est mise en cause pour la bibliothèque de Saint Quentin : « Comme [la rotation des livres] est très faible, se pose la question de commander pour des besoins ou non. »<sup>89</sup>

D'autre part, l'offre de documentation électronique et Internet est inexistante sur le site de Beauvais. A Saint-Quentin se trouvent « cinq postes Internet appartenant à l'INSSET et un CIEL par lequel il est impossible de se connecter au réseau de cédéroms du SCD »<sup>90</sup>, mais l'accès aux principales bases de données en ligne est maintenant possible.

Les deux bibliothèques ne proposent pas aux lecteurs les services dont il a été question lors de l'évocation des bibliothèques de Belfort et Montbéliard.<sup>91</sup>

En ce sens, c'est la question de « l'inadaptation qualitative et/ou quantitative de l'offre par rapport à la réalité de la demande »<sup>92</sup> qui est de fait soulevée. Elle est d'autant plus importante que les bibliothèques des sites délocalisés sont les seuls endroits auxquels les étudiants peuvent avoir recours, contrairement à ceux qui sont inscrits dans des villes plus importantes.<sup>93</sup>

Qui plus est, notre « fil rouge », qui a consisté à tenter de mettre à plat les interconnexions et les points d'achoppement entre les logiques géographique et disciplinaire, n'entre pas ici en ligne de compte, puisque les bibliothèques sont intégrées dans les établissements.

---

<sup>88</sup> *Idem.*

<sup>89</sup> SENE, Xavier. Présentation de la situation dans l'Aisne. La bibliothèque de l'INSSET. Octobre 2004, p.3.

<sup>90</sup> *Idem*, page 2. Il est à noter que le SCD de l'université de Franche-Comté connaît les mêmes difficultés techniques quant au fonctionnement du réseau de cédéroms sur les sites autres que bisontins.

<sup>91</sup> Je renvoie à l'évocation de ces services, p. 53-54.

<sup>92</sup> LOCHER, Bernard. *Op.cit.*

<sup>93</sup> Je renvoie ici aux propos tenus par les étudiants des sites délocalisés picards, p. 14.

De ce fait, et au regard de l'expérience franc-comtoise, il semble que se dessine pour les sites délocalisés la nécessité d'une politique documentaire bâtie sur une offre pluridisciplinaire, multi supports, et incluant de toute évidence la mise en place d'une large palette de services.<sup>94</sup>

---

<sup>94</sup> Les distances kilométriques entre les sites bisontins et les sites de Belfort et Montbéliard sont du même ordre que celles entre Amiens et les sites de Beauvais et Saint-Quentin (83 kilomètres entre Besançon et Montbéliard, et 98 kilomètres entre Besançon et Belfort, 62 kilomètres entre Amiens et Beauvais, et 78 kilomètres entre Amiens et Saint-Quentin).



## Le rôle du SCD

Le postulat de départ, qui consistait à envisager l'éclatement géographique du SCD de l'université de Picardie Jules Verne comme brouillant les cartes de l'accès à la documentation, a été finalement révélateur d'une situation globale pour le moins ambivalente.

De fait, si l'histoire du SCD de l'université de Picardie, - dont nous avons pris connaissance en première partie -, fait état d'une logique géographique, pour ne pas dire urbaine, qui n'a pas intégré la réalité documentaire de l'université, les choix antérieurs à ce « mouvement immobilier » ne semblent pas avoir dépassé une logique d'adaptation plus ou moins efficace à une demande.

Nous n'avons abordé en deuxième partie qu'un côté de la problématique, puisque la prise en compte réelle des *besoins des étudiants dans le cadre de leurs cours*, n'a pas été l'objet de cette étude. Au demeurant, l'avis des étudiants et des enseignants sur le volume et la pertinence des collections du SCD, autrement dit la « réception » de la documentation par ceux à qui elle est destinée et qui en ont besoin, devrait faire aussi l'objet d'études précises<sup>95</sup> dans le cadre de l'élaboration de la politique documentaire.

Ce point est parfois l'une des pierres d'achoppement de l'élaboration des politiques documentaires des bibliothèques universitaires, - sauf à passer par une enquête -, tant il semble difficile sinon impossible, voire contesté de part et d'autre, d'établir une collaboration entre bibliothécaires et enseignants.

« Ajoutons-y cette position ambiguë, [...] à l'égard de la compétence disciplinaire, une position plutôt génératrice, par rapport aux enseignants chercheurs, de repli que de dialogue sur un pied d'égalité. Mais cette situation ne saurait être imputée aux seuls bibliothécaires. [...] Les mêmes enseignants chercheurs qui se plaignent de ne pas trouver dans le catalogue de la BU les documents qui leur sont nécessaire, ne répondent pas aux demandes de conseils qu'on leur adresse, etc. »<sup>96</sup>

---

<sup>95</sup> En effet, la seule étude des collections pourrait être complétée par des études de fréquentation, une enquête menée auprès des usagers sur des critères quantitatifs et qualitatifs, une étude de l'usage de la documentation électronique, de façon à pouvoir disposer d'une vision globale des bibliothèques du SCD et de leur fonctionnement.

<sup>96</sup> GAUTIER-GENTES, J-L. Définition et mise en œuvre de la politique documentaire. Rapport annuel 2000. p. 4-5.

Elaborer une politique documentaire sans l'implication des enseignants, est un fait auquel beaucoup de SCD français est confronté.

Il semble donc qu'une partie de cette élaboration risque d'être menée « à l'aveugle », et de fait, dépende directement de « l'expertise » du SCD.

Le rôle de celui-ci est donc fondamental : il lui faut s'engager à mettre en place une politique qui doit tenir compte d'un contexte universitaire dans lequel il n'est pas forcément prépondérant, mais dans lequel il doit trouver sa place. Car, de toute évidence, la politique documentaire, en tant justement que politique, est tout autant d'utilité immédiate, que *projet* à moyen, et autant que faire se peut, à long terme.

« Le problème est que la documentation doit être pensée dans la durée et la sérénité, sans être totalement dépendante des aléas politiques, sans être lancée à la poursuite exclusive - et désespérée ?- de l'information d'utilité immédiate au détriment de la constitution d'un véritable centre de ressource et de maturation du savoir : là encore, la réflexion s'inscrit dans le contexte plus large d'autres débats, loin d'être clos, sur les missions assignées à l'Université et à la recherche. »<sup>97</sup>

Penser la politique documentaire revient, de ce point de vue, à définir le rôle du SCD. Quel peut être celui-ci, dans le paysage documentaire de l'université de Picardie Jules Verne, au regard de la mutation des bibliothèques universitaires ?

---

<sup>97</sup> COISY, Anne. Bibliothèques universitaires : entre l'espoir et l'inquiétude. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 19. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

## 1. Quelles évolutions pour les SCD ?

Envisager la politique documentaire en la dissociant d'un projet d'établissement serait donc risqué parce que réducteur. Cette dissociation apparaît encore plus dommageable dans un environnement universitaire qui ne peut, lui aussi, être envisagé sans tenir compte de son contexte géographique, démographique, et *a fortiori* social et économique. Les SCD des universités éclatées ont donc la lourde tâche de devoir jongler avec tous ces paramètres. Aussi le rôle fédérateur, voire centralisateur, en tout cas *politique* de ces SCD est prépondérant.

### 1.1. Le rôle fédérateur du SCD

C'est peut-être là que se situe le paradoxe des SCD des universités françaises éclatées, paradoxe qui tient dans le fait que l'éclatement géographique d'une part, structurel d'autre part, - ce dont Alain Gleyze a très largement rendu compte dans sa thèse -, en a affaibli le rôle fédérateur, alors que dans le même temps, le niveau de complexification des produits documentaires et la diversité de plus en plus grande de la demande des étudiants se sont très largement élevés.

D'autre part, la hausse du nombre d'étudiants qu'ont connue les années 1980-90, et qui a conduit à un essaimage de lieux universitaires, a aussi modifié l'organisation interne des SCD, qui ont dû s'y adapter.

#### 1.1.1 Regards européens

Au niveau européen, les universités britanniques, qui ont connu elles aussi une expansion de leurs effectifs d'étudiants dans des proportions semblables entre 1980 et 1990, ont vu leur locaux devenir très vite insuffisants. C'est « l'exiguïté des équipements universitaires devenue [...] flagrante » qui a décidé l'Etat britannique à créer un comité en 1992 chargé « de réfléchir aux conséquences de

l'expansion du système sur les bibliothèques, sur les conditions d'enseignement et sur la formation des étudiants ». <sup>98</sup>

Les conclusions de travail de ce comité (le « rapport Follet ») ont amené les universités et les bibliothèques universitaires à repenser leur organisation et leur administration et notamment à renforcer la collaboration entre les universités et les bibliothèques, - dans la mesure où les universités ont été contraintes de « définir comment et pourquoi elles utilisent l'information, et le rôle que doit jouer la bibliothèque à cet égard »-, alors que, parallèlement, les ressources informatiques de toutes les universités de Grande-Bretagne ont été mutualisées sous l'égide du Joint Information Systems Committee (JISC). L'organisation britannique fait que le gouvernement ne finance pas directement les bibliothèques, et que celles-ci dépendent directement des budgets des universités. Cette organisation a été profondément remaniée et certains services, plus précisément les services de ressources électroniques, ont été structurés et évalués au niveau national, tandis que

« 60 % des universités ont opté pour une direction commune de la bibliothèque et des centres informatiques, ce qui, dans la plupart des cas, met le bibliothécaire en situation de contrôler plusieurs services universitaires: la bibliothèque, mais aussi le centre informatique et parfois des services d'enseignement assisté par ordinateur. » <sup>99</sup>

Le rapport Follet a déclenché un intérêt vis-à-vis des bibliothèques universitaires et de leur « rôle essentiel dans le processus éducatif [qui] a dynamisé les bibliothèques universitaires au moment où, précisément, le gouvernement impose un régime financier draconien à l'enseignement supérieur dans son ensemble. » <sup>100</sup>

---

<sup>98</sup> LEW, Derek. Les bibliothèques universitaires britanniques et le rapport Follet. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41. n° 2, p. 58.

<sup>99</sup> *Idem*, p. 59.

<sup>100</sup> *Idem*.

Ce même constat de la hausse des effectifs étudiants a été fait en Allemagne. S'y ajoute la difficulté supplémentaire de la baisse très importante du budget des acquisitions documentaires pour les bibliothèques universitaires.

L'organisation fédérale du pays, et de l'enseignement supérieur fait que les universités « reçoivent leur financement des différents Etats fédéraux (les Länder), le budget attribué aux BU dépend étroitement des conditions sociales et économiques qui prévalent dans chaque Etat. »<sup>101</sup> En revanche, une partie des acquisitions d'ouvrages est financée par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG),- « l'Association allemande pour la Recherche » -, projet qui a permis d'ajouter des millions de volumes aux collections existantes en Allemagne. D'autre part, ce sont toutes les BU allemandes qui « ont complété de façon considérable leurs collections de manuels universitaires »<sup>102</sup> et ont très largement favorisé et modernisé le prêt entre bibliothèques.

D'autre part, les bibliothèques des Länder s'emploient à collaborer avec les enseignants, en cherchant à faire valoir les formations aux méthodes de travail individuel, et les travaux universitaires nécessitant le recours aux ressources documentaires et aux nouvelles technologies:

« C'est en partie grâce à l'implication des enseignants et des chercheurs dans la politique documentaire de l'université que les bibliothèques centrales du campus apparaissent comme des instruments efficaces de l'enseignement supérieur, favorisant le sens de la responsabilité et l'autonomie des usagers.»<sup>103</sup>

#### 1.1.2 Les difficultés des SCD français

Les SCD des universités françaises semblent avoir quant à eux subi la décentralisation, qui « a progressé plus rapidement à partir des années 1950, puis est devenue un principe d'organisation qui a été appliqué massivement au début des années 1960 »<sup>104</sup> sans les moyens d'élaborer de réelles politiques documentaires permettant, non seulement de pallier la hausse des effectifs

---

<sup>101</sup> GABEL, Gernot U. Les bibliothèques universitaires allemandes: les enjeux actuels. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n°2, p. 52.

<sup>102</sup> *Idem*, p. 53.

<sup>103</sup> LACOMBE, Anne. Les bibliothèques universitaires de Rhénanie du Nord-Westphalie. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p.43. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

<sup>104</sup> *Idem*, p.796.

étudiants et de leurs besoins documentaires en quantité et en qualité, -la qualité demandant du temps -, mais aussi de trouver sa place dans des universités tout aussi éclatées qu'autonomes.

« Toutes ces difficultés peuvent sans doute être imputées à deux causes : l'absence de réelle définition de ce qu'est une « politique documentaire » [...] mais aussi une interprétation contestable du principe d'autonomie des universités. On pourrait souhaiter que soit largement méditée cette phrase du rapport 1995 du CSB: « *l'autonomie des universités est un mode de fonctionnement : ce n'est pas une politique.* » Au nom de ce principe, on a confondu décentralisation et émiettement. »<sup>105</sup>

La dispersion des acteurs attendus de la politique documentaire complique singulièrement la tâche, et en brouille la lisibilité, ce dont les SCD n'ont pas besoin, d'autant plus que les relations entre les bibliothèques universitaires et les universités dont elles *sont* un service, sont encore dans un certain nombre de cas implicites, à défaut de ne pas être réellement définies.

« Il faut insister sur ce point : la définition d'une politique documentaire suppose qu'aient été précisées les finalités respectives de la bibliothèque concernée et des bibliothèques dont elles partagent le territoire. En dépit de progrès certains, ces finalités sont largement informulées dans les universités : le partage des tâches s'y est accompli en fonction de facteurs qui sont tout sauf rationnels. [...] L'attente des universités à l'égard de « la BU » est souvent équivoque, voire contradictoire »,

entre une prise en compte moindre des besoins documentaires du premier cycle et un intérêt souvent disproportionné pour les besoins de la recherche.<sup>106</sup>

Ces réflexions mettent en évidence des difficultés de tout ordre et un état des lieux pour le moins ambigu, auxquels les SCD sont censés donner une cohérence et, plus encore, veiller à la « mutualisation documentaire ».<sup>107</sup>

Plus encore dans les universités éclatées, il semble que cet éclatement multiplie les difficultés, si l'on veut tenir compte de la diversité de la situation géographique, du lectorat, et des interlocuteurs enseignants. A l'inverse, vouloir simplifier cet environnement de manière à être plus efficace risque de conduire à

---

<sup>105</sup> COISY, Anne. Bibliothèques universitaires : entre l'espoir et l'inquiétude. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 19. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

<sup>106</sup> GAUTIER-GENTES, J-L. Définition et mise en œuvre de la politique documentaire. Rapport annuel 2000. p. 5.

<sup>107</sup> CALENGE, Bertrand. Technologies de l'information dans l'université. Bulletin des Bibliothèques de France. 2001, t.46, n°1, p. 107.

une globalisation hâtive. Les directions des SCD doivent en effet prendre en compte dans leur politique à la fois les très grandes spécialisations disciplinaires de certaines de leurs bibliothèques tout autant et *aussi bien* que la pluridisciplinarité de leurs sites délocalisés. Les directions doivent être à la fois *service* et *donneur d'ordre*, *généraliste* et *experte*, *dépolitisée* et *politique*, *diversifiée* et *fédératrice*, mais en tout cas devant en tout état de cause gérer un présent souvent compliqué et mettre en place une logique de projet *en même temps*.

De fait, le rôle du SCD relèverait-il de l'utopie ?

## **1.2. Resituer les missions des bibliothèques**

Notre propos ici n'est pas de dresser la liste des nombreuses missions des SCD, mais plutôt de mettre en valeur quelques points pouvant être intégrés à notre réflexion sur l'élaboration de la politique documentaire du SCD de l'université de Picardie Jules Verne.

Revenons sur la notion de « carte documentaire » :

Au-delà, [de l'élaboration d'une véritable politique documentaire urbaine] [...], il faudrait mettre en place une véritable politique régionale de la documentation dans l'enseignement supérieur. »[...]<sup>108</sup>

Ce vœu d'Anne Coisy entre de plein fouet dans la problématique que nous avons évoquée en introduction, mais il n'a pas encore trouvé sa traduction dans la réalité d'un fonctionnement général des bibliothèques universitaires qui ne semble pas encore prêt à mettre cartes (géographiques) sur table. Or, comme en Allemagne et en Grande-Bretagne, le nombre d'étudiants en France a augmenté *et* les crédits alloués à la documentation ont baissé, - et continuent de baisser -, alors que le coût des documents papier, des bases de données et des périodiques en ligne ne cesse d'augmenter.

---

<sup>108</sup> COISY, Anne. Bibliothèques universitaires : entre l'espoir et l'inquiétude. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 19. Dossier: La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

A défaut de politique documentaire régionale,<sup>109</sup> les directions des SCD des universités éclatées comme l'est l'université de Picardie Jules Verne sont amenées très certainement à être d'autant plus fédératrices que les sites sont dispersés, et d'autant plus « fortes » que les difficultés sont d'ordre divers.

Reste que la politique documentaire à proprement parler ne peut certainement pas être le seul outil fédérateur d'un SCD qui se doit de répondre aux besoins des étudiants, besoins qui ne sont pas les mêmes mais qu'il s'agit avant tout d'identifier.

D'autre part, bâtir une politique revient à déterminer des objectifs, et se donner les moyens de les mener à bien. En ce sens, le rôle fédérateur du SCD de l'université de Picardie, aux prises avec son essaimage et ses multiples enseignements, ne peut de toute évidence se jouer dans tous les domaines couverts, et dans toutes les situations présentées auparavant *simultanément*. C'est en ce sens que la politique documentaire devrait inclure les spécificités de son contexte universitaire, urbain et régional, et être appuyée par un *projet général d'établissement*, décliné dans le temps selon les priorités retenues.

### 1.2.1 La charte documentaire

Nous avons vu que la charte documentaire, document parfois vu comme « une sorte de nécessité technique »,<sup>110</sup> n'apparaît pas comme étant la traduction sur papier d'une politique documentaire globale: « déterminer une politique documentaire, ce n'est pas mettre d'abord en jeu un savoir faire, une technique. C'est réfléchir aux finalités de la bibliothèque, au projet qu'elle implique, aux publics que l'on vise et à ce que l'on se propose de leur apporter sur tous les plans. »<sup>111</sup>

Dans le cas des SCD, c'est la totalité des bibliothèques de l'université qui devrait évidemment être prise en compte dans l'élaboration de la charte documentaire, dans la mesure où il s'agit de définir, des BU ou des bibliothèques

---

<sup>109</sup> Des entreprises de coopération régionales entre les universités se sont mises en place dans certaines régions et ont permis la constitution de catalogues collectifs et de portails à vocation régionale. C'est le cas de la PASSERELLE, catalogue virtuel des bibliothèques du Nord-Pas de Calais, par exemple. MERIGOT, L., RENOULT D. Les bibliothèques des universités : rapport 2002. [S.l.], p. 3.

<sup>110</sup> GAUTIER-GENTES, J-L. Définition et mise en œuvre de la politique documentaire. Rapport annuel 2000. p. 1.

<sup>111</sup> *Idem*.



de facultés ou de départements « à qui revient de desservir les premiers cycles, la recherche ». <sup>112</sup>

Document éminemment politique, ou « profession de foi du SCD », la charte « est destinée à cadrer la politique documentaire de l'université », <sup>113</sup> et, de fait, implique cette dernière tout autant qu'elle doit tenir compte de ses spécificités.

Il semble de fait pertinent qu'elle devrait poser le contexte urbain et régional et le rôle précis donné à toutes les bibliothèques du SCD en tenant compte de leur contenu et des étudiants qu'elles accueillent et desservent, de leurs vocations disciplinaires et interdisciplinaires, *et du lieu* où elles se trouvent.

La démarche engagée par le SCD de l'université de Picardie Jules Verne, qui a consisté à élaborer une charte documentaire par site, ne semble en ce sens pas cohérente, dans la mesure où elle risque de noyer la valeur générale et surtout *politique* du document, et de le rendre peut-être trop factuel et banalisé, alors que les particularismes de l'université et de son SCD peuvent être vus comme des critères motivant les choix politiques.

### 1.2.2 Documentation et services électroniques

Autre point pouvant entrer dans la réflexion sur la politique documentaire d'un SCD comme celui de l'UPJV, celui du rôle que peuvent prendre les services informatiques.

« En interne, on voit apparaître de nouvelles fonctions: le traitement des documents électroniques [...], maintenance-exploitation du système documentaire. En adoptant cette perspective résolument transversale et intégratrice autour du document électronique (« forme première et forme de référence »), C. Lupovici bouleverse la structure des SCD. » <sup>114</sup>

La documentation électronique, en effet, a sans doute « révolutionné » l'offre documentaire de l'université proposée aux étudiants, l'accès à la documentation, et

---

<sup>112</sup> *Idem.*

<sup>113</sup> BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE. Eléments de réflexion pour une politique documentaire au sein de l'université. 2000. p. 3.  
[http://www.enssib.fr/autresites/poldoc/ressource/bu/FrancheComte\\_BU1.htm](http://www.enssib.fr/autresites/poldoc/ressource/bu/FrancheComte_BU1.htm).

Site consulté le 22 septembre 2004. La charte documentaire du SCD de l'UFC a été élaborée par un groupe de travail émanant du conseil de la documentation et soumise à l'approbation des trois conseils de l'université.

<sup>114</sup> CALENGE, Bertrand. *Idem. Op.cit.* p. 107. B. Calenge évoque ici les propos de Christian Lupovici, propos tenus lors de 30e congrès de l'Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU), du 14 ou 16 septembre 2000.

le travail du SCD. De plus, elle requiert une expertise spécifique que le SCD serait le seul à pouvoir mener. Mais la documentation électronique demande au sein de l'université une strate supplémentaire de collaboration, dans la mesure où d'une part, elle est souvent de niveau recherche et exige des investissements financiers très importants dans les disciplines scientifiques, et d'autre part, parce qu'elle est accessible sur l'université, et non pas circonscrite au seul SCD. Reste que le niveau de collaboration appuyé qu'il s'agit d'atteindre est un facteur supplémentaire de complexification de la politique documentaire.

« Plus encore que la documentation sur papier [...], la documentation électronique en ligne appelle des questions dérangeantes. Quelles mesures les instances dirigeantes sont-elles décidées à prendre, quels efforts les composantes sont-elles disposées à accomplir pour que la documentation dans l'université soit conçue comme un tout cohérent, profitable à tous au moindre coût, et non une mosaïque de structures isolées, utiles seulement à quelques-uns et parfois redondantes ? »<sup>115</sup>

Là encore, cet ensemble de questions devrait théoriquement trouver des réponses, réponse dont l'analyse entrerait dans la politique documentaire. Il s'agit de déterminer quels sont les besoins et les usages de la documentation électronique (par discipline et par niveau d'études), quels en sont les accès SCD et hors SCD. Plus encore, il s'agit de déterminer quelle offre proposer dans les sites délocalisés à même d'en avoir des usages et des besoins différents de ceux d'une bibliothèque urbaine à vocation disciplinaire, quels sont les moyens techniques dont on dispose et ceux nécessaires au développement des accès, et quelles sont les modalités de ces accès.

Ce regard général sur la documentation électronique ne peut pas faire l'économie d'une étude de l'offre documentaire en ligne déjà proposée, ni d'une prise en compte réelle de ses contenus, au regard de la typologie des bases de données, des disciplines enseignées et des politiques éditoriales.<sup>116</sup>

Les systèmes d'information qui se créent dans les bibliothèques universitaires sont eux aussi une nouvelle donne, qui a à la fois valeur d'outil documentaire et de

---

<sup>115</sup> GAUTIER-GENTES, J-L. *Op.cit.*, p.5.

<sup>116</sup> FRESCHARD, Chantal et OKRET, Christine. *Op.cit.* p. 62-63.

*levier collaboratif* relevant du SCD et certainement indissociable de la politique documentaire: « Il est établi que les SCD doivent jouer un rôle central, coordinateur, dans la mise en place des systèmes d'information au sein de l'université. »<sup>117</sup>

Les systèmes d'information, ou portails, offrent des possibilités d'accès aux contenus documentaires, de consultation de catalogues, et de services à « valeur ajoutée » (réservations, publications en ligne, abonnements à des listes de nouveautés, etc.) qui répondent en partie à la problématique de SCD des universités éclatées ; celle de l'accès et de la mise à disposition des documents, parce qu'ils permettent de contrer la géographie et ses difficultés.<sup>118</sup> Nous allons revenir sur ce point.

## **2. Le projet documentaire**

La politique documentaire - au sens strict -, du SCD de l'université de Picardie Jules Verne se doit de mettre en corrélation l'offre et la demande. De ce fait, en amont, un travail sur les collections existantes et sur l'orientation qu'il s'agit de leur donner à plus ou moins long terme, nécessite des analyses fines de ses collections, la construction d'indicateurs, et l'élaboration de plans de développement de collections. Comme nous l'avons déjà évoqué, il ne s'agit pas ici de présenter ces analyses, mais plutôt d'évoquer quelques points névralgiques, pouvant intégrer le projet documentaire.

### **2.1. Penser la collection**

Il est évident cependant que la masse documentaire (ce que Bertrand Calenge appelle la « masse critique »), permet au SCD de l'université de Picardie, de par

---

<sup>117</sup> MERIGOT, L., RENOULT D. *Op. cit.* p. 7.

<sup>118</sup> La bibliothèque de l'université du Littoral Côte d'Opale, dans laquelle j'ai travaillé pendant quatre ans, dont deux ans et demi à la section de Calais, a pendant cette période réalisé son système d'information. Celui-ci a été conçu d'un point de vue technique par la société Archimed. Mais avant tout, il a été voulu et pensé par la directrice et l'équipe du SCD pour permettre aux étudiants dispersés sur quatre sites et deux départements, dans des bibliothèques par ailleurs n'étant pas encore en mesure de couvrir tous leurs besoins documentaires (un peu moins de 100 000 ouvrages tous sites confondus en 2003), d'accéder et d'obtenir la documentation qui leur est nécessaire, complétée par une série de services palliant les distances et leurs contraintes.

l'importance et la qualité de ses collections, de faire face à la demande des étudiants amiénois. Mais cette vision globale n'est en tout état de cause pas suffisante pour aider à l'élaboration d'une politique documentaire efficace, qu'il s'agit de conceptualiser.

### 2.1.1 Le travail sur les collections

Penser la collection, c'est cadrer les acquisitions. Il s'agit donc, comme le dit Bertrand Calenge, de « préciser les contenus »<sup>119</sup> en mettant en place un système de cotes validées par site et par discipline, après avoir déterminé quels sont les objectifs jugés prioritaires « au regard de la collection, des objectifs de publics et d'usage, des contraintes de l'environnement. » D'autre part, Bertrand Calenge énonce les principes de bases suivants :

*« Signaler les paramètres documentaires. L'étude du fonds et des publics peut donner des indications sur certaines caractéristiques souhaitées ou non dans la collection : langue des documents, niveau de lecture, supports désirés, etc.*

*Etablir un budget prévisionnel. La contrainte la plus évidente constitue également le meilleur outil documentaire. En segmentant le budget par contenus, voire par supports, par localisation ou par toute autre catégorisation jugée pertinente, on détermine un cadre à la collection future.*

*Fixer des règles de nombre d'exemplaires acquis pour un même titre. Cette contrainte permet de contenir les dérives de demandes excessives, mais aussi des prescriptions abusives ».*<sup>120</sup>

Les plans de développement de collections sont des outils internes aux bibliothèques et sont établis en de communication qu'à la charte documentaire, et leur très grande spécificité, puisqu'ils sont bâtis après analyses précises des fonds de chaque bibliothèque, a pour but de répondre aux manques observés et aux objectifs à atteindre après constat.

Au demeurant, les difficultés liées aux premiers cycles universitaires, que nous avons mises en évidence, en première partie permettent d'envisager qu'un des axes prioritaires de la politique documentaire soit l'analyse et très certainement le

---

<sup>119</sup> CALENGE, Bertrand. La collection entre offre et demande. Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 2, p. 44. Dossier : Entre offre et demande.

<sup>120</sup> *Idem*. Le SCD de l'université de Franche-Comté, qui a élaboré ses outils d'analyse (indicateurs, tableaux de bord, PDC) a rendu compte de la méthodologie employée au niveau de la direction du SCD et sur chaque section dans son rapport d'activités 2003, auquel je renvoie. Certaines des bibliothèques du SCD de l'UPJV ont établi des « tables de cotes », mais celles-ci n'ont pas été faites de manière harmonisée et ne sont pas à jour. Celle de la bibliothèque de Beauvais fournit une analyse des collections basée uniquement sur le taux de rotation des ouvrages.

développement de la documentation qui est nécessaire à ces étudiants. Ce constat, qui va à l'encontre du développement de la documentation électronique qui s'opère actuellement dans la plupart des universités,<sup>121</sup> n'est pas l'apanage de la seule université de Picardie Jules Verne.

« Les étudiants, on le sait, ont le plus grand mal à trouver les manuels dont ils ont besoin, pour la bonne et simple raison que la bibliothèque les achète en nombre d'exemplaires insuffisants [...] Cela tombe sous le sens, il faut donner à la bibliothèque les moyens d'acheter tous ces manuels et mettre sur pied un véritable plan de développement des collections de premier cycle. »<sup>122</sup>

L'université de Franche-Comté a mené ce travail, qui l'a d'ailleurs conduite à renforcer l'offre documentaire de premier cycle, en mettant en place une politique d'acquisition contractuelle dans le cadre du contrat 2002-2003. Ce développement est apparu nécessaire pour certaines disciplines enseignées à Besançon et dans les bibliothèques pluridisciplinaires de Belfort et Montbéliard.<sup>123</sup>

#### 2.1.2 Favoriser l'accès

Ce travail sur les collections, travail en amont, demande une organisation, sinon même un engagement, sur plusieurs années. Au regard par ailleurs de la complexité du SCD de l'UPJV, les outils méthodologiques que nous avons évoqués très rapidement, et qui pourraient donner lieu à une étude complète des collections proposées par les bibliothèques sur chacun de leur sites, -si l'on considère que la politique documentaire est un *tout*, et qu'il s'agit de construire un projet d'établissement -, seraient à croiser avec d'une part, les programmes d'enseignement, et avec des enquêtes de fréquentation d'autre part.

---

<sup>121</sup> Ce propos est à nuancer au vu des innovations de l'offre documentaire électronique. Le développement des e-books, à destination notamment des premiers cycles universitaires, a conduit le consortium Couperin à entamer des négociations avec l'éditeur de livres électroniques Numilog. En tout état de cause, cette nouvelle offre peut être un élément de réponse aux problèmes de diversification de la documentation nécessaire dans les sites délocalisés, par exemple. <http://www.couperin.org>. Site consulté le 6 janvier 2005.

<sup>122</sup> RODA, Jean-Claude. La carpe et le lapin ou le difficile mariage des universités et des bibliothèques. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p.45. Dossier : Les bibliothèques universitaires face à l'université de masse.

<sup>123</sup> SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE. *Op.cit.* p.5. Les disciplines qui ont été concernées sont, pour Besançon, les sciences et plus précisément la biologie et les mathématiques, et en médecine, les disciplines pré cliniques. Pour les bibliothèques de Belfort et Montbéliard, ce sont les domaines informatique, sciences et techniques, multimédia, biologie et environnement qui ont été privilégiés. Dans les deux cas, il s'est agi d'acquérir prioritairement des manuels.

En effet, en aval, se pose le problème de l'accès à la documentation, accès qui passe à la fois par une dématérialisation des documents et de l'information, et par une mise en valeur du *lieu bibliothèque* lui même comme *espace de travail*.

Favoriser l'accès est aussi un enjeu politique : « il semble presque banal de dire que l'avenir des bibliothèques réside dans une politique d'accès à la documentation plutôt que dans la possession des documents » d'autant que « l'accès à distance sera de plus en plus facilité, dans la mesure où de plus en plus de documents sont produits sous forme électronique [...]. »<sup>124</sup>

De fait, l'une des missions du SCD consiste à mettre en œuvre l'accès à la documentation dématérialisée et les moyens de cet accès. Cependant, la documentation électronique n'est pas le seul support documentaire, et ne se soustrait pas à la documentation papier dans la mesure où elle n'est pas du même type, ni du même usage. D'évidence, les étudiants ont aussi besoin de livres.

Cette remarque entraîne une réflexion sur l'accessibilité de la bibliothèque *intra-muros*, remarque qui relève elle aussi du projet documentaire et plus généralement des missions de bibliothèques universitaires en tant que service public. Là encore, les bibliothèques universitaires françaises sont au cœur de la réflexion.

« Trop de discours professionnels, rejoints par certains syndicats, nient cette vocation des bibliothèques qui exige de faire preuve d'une certaine flexibilité dans la définition des services offerts selon les heures de la journée : si tous les services (référence, prêt entre bibliothèques, assistance aux utilisateurs...) se doivent de fonctionner aux heures et jours ouvrables, l'utilisation de la bibliothèque comme lieu de vie ne requiert qu'un service minimum en soirée et le week-end.»<sup>125</sup>

Une offre adaptée<sup>126</sup> des services offerts par les bibliothèques,- notamment dans les sites délocalisés -, est évidemment essentielle pour favoriser la rencontre entre l'offre documentaire et la demande.

---

<sup>124</sup> LINE, Maurice B. Accéder ou acquérir : une véritable alternative pour les bibliothèques. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 1, p.32-41. Dossier : L'écrit entre imprimé et électronique. Je renvoie aussi à l'analyse de l'offre de documentation électronique des SCD français de Mesdames Okret et Freschard. *Op.cit.* p. 63-64.

<sup>125</sup> BERARD, Raymond. D'une rive à l'autre : les bibliothèques universitaires entre deux mondes. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 15. Dossier: La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

<sup>126</sup> Une des questions sous-jacentes à cette remarque est celle des horaires d'ouverture qui en effet se doivent d'être adaptés à la fréquentation des lecteurs. Cette remarque est d'autant plus importante pour les sites délocalisés, qui fonctionnent d'un certain point de vue comme des centres de documentation et d'information. S'y pose de façon cruciale la nécessité d'une ouverture adaptée aux horaires de cours, et bien évidemment entre midi et deux heures, moment quotidien souvent de forte activité.

## 2.2. Penser la valeur ajoutée

Ce que nous venons de voir montre à quel point les missions des SCD se diversifient, mais aussi et surtout s'emboîtent les unes aux autres. Qui plus est, il s'agit aussi de donner du *sens*, en tout cas une direction à cet emboîtement.

La notion de « valeur ajoutée » prend ici son importance, dans la mesure où, comme vu précédemment, les SCD ne peuvent pas, ou plus, être de simples « fournisseurs » de documentation.

Nous n'allons pas entrer ici dans le débat de la « virtualisation des bibliothèques »,<sup>127</sup> mais, comme depuis le début de cette troisième partie, nous attacher à quelques points entrant dans la problématique du SCD de l'université de Picardie Jules Verne.

### 2.2.1 Corriger la géographie

Favoriser l'accès à la documentation revient à corriger la géographie, sinon même à l'abolir. Si la documentation électronique permet de diversifier l'offre documentaire d'une part, et de dématérialiser son accès d'autre part, elle ne répond sans doute pas à l'ensemble des besoins des étudiants.

Les systèmes d'information documentaire ouvrent des possibilités, qui, couplées à l'organisation matérielle de réels services pour les étudiants, pallient les problèmes liés au manque de documents d'une part, et d'autre part, sont une réponse à une carte documentaire déficiente.

En effet, les systèmes de réservation de documents à distance, intègrent parfois des logiciels de réservation de postes de travail informatisés. Cette fonctionnalité technique pourrait s'ajouter à la création d'un ensemble de services très souvent mis en place dans les SCD subissant les contraintes des distances géographiques. Le prêt entre bibliothèques du réseau, assuré entre les bibliothèques urbaines et délocalisées une ou deux fois par semaine par navette

---

<sup>127</sup> VOISIN-THIBERGE, Claire. Recherche et bibliothèque. Bulletin des Bibliothèques de France, 2003, t. 48, n° 5, p. 99.

interne, *a fortiori* indispensable pour que le lecteur puisse disposer sur site du documents dont il a besoin, en est un exemple. Peuvent s'y ajouter des services de renseignements téléphoniques, demandes de catalogage prioritaire pour des ouvrages repérés par le lecteur dans le catalogue informatisé avant catalogage, - par mail ou par fax -, mise à disposition des ouvrages avant catalogage<sup>128</sup>, possibilité de rendre les ouvrages empruntés sur n'importe quel site ...

Ces services sont indispensables sur un SCD comme celui de l'université de Picardie, puisqu'ils peuvent répondre à une réelle attente des lecteurs, attente dans les deux sens du mot, puisqu'il qu'il s'agit à la fois de leur permettre d'accéder à la documentation et de ne pas leur faire perdre de temps, notion qui devient de plus en plus importante dans le champ des bibliothèques, mais trop souvent encore vue sous l'angle des seuls enseignants chercheurs.

Le fait que les usagers veulent « tout, tout de suite »<sup>129</sup> n'est pas forcément à prendre au pied de la lettre. Reste que les déficits observés dans l'étude que nous avons menée au SCD de l'UPJV, - que ce soit sur Amiens, où l'interdisciplinarité complique l'accès documentaire, et vis-à-vis des manques constatés dans les sites délocalisés-, montrent qu'une politique de services est absolument incontournable.<sup>130</sup>

### 2.2.2 Former

Bertrand Calenge évoque la question de l'intégration des nouveaux supports documentaires, dont nous nous sommes fait écho, comme vecteurs de nouvelles formes d'apprentissage : « Comment les étudiants perçoivent-ils les changements dans leur façon de travailler et les pratiques d'étude émergentes ? »<sup>131</sup>

---

<sup>128</sup> La bibliothèque Santé du SCD de l'UPJV a déjà pris cette mesure, qui permet aux étudiants de premier cycle de disposer rapidement des manuels commandés.

<sup>129</sup> VOISIN-THIBERGE, Claire. Recherche et bibliothèque. Bulletin des Bibliothèques de France, 2003, t. 48, n° 5, p.97.

<sup>130</sup> Lors de mon stage, j'ai eu la possibilité d'assurer des permanences au Bureau d'aide à la recherche de la bibliothèque du pôle Cathédrale. Sans faire de conclusion hâtive, beaucoup de demandes de renseignements ont porté justement sur la localisation des fonds disciplinaires dans les bibliothèques du SCD, sur les modalités d'accès des bibliothèques... et sur la manière de s'y rendre. Ce propos rejoint celui que nous avons d'ailleurs tenu sur les difficultés d'identification des bibliothèques du SCD. Il s'est particulièrement illustré dans la demande d'une personne de Beauvais, qui recherchait des ouvrages sur le droit médical et les hôpitaux. Cette personne, qui avait fait le déplacement de Beauvais, est arrivée à la bibliothèque du pôle Cathédrale en fin d'après midi, trop tard pour qu'elle puisse se rendre à la bibliothèque Santé, où se trouvaient les ouvrages repérés sur le catalogue informatisé qui répondaient à ses recherches.

<sup>131</sup> CALENGE, Bertrand. Technologies de l'information dans l'université. Bulletin des Bibliothèques de France. 2001, t.46, n°1, p. 107.



Cette question est encore difficile à appréhender dans un contexte tel que celui que nous avons évoqué dans ce mémoire. Cependant, elle entre dans la mission de formation des SCD.

« Au sein de l'université, la création des Services communs de documentation relève de cette volonté de centrer les efforts de chacun sur l'approche pédagogique de l'étudiant. [...] En effet, à l'heure des réseaux et des médias, ce qui importe, ce n'est plus de confier à l'étudiant le meilleur ouvrage détenteur du meilleur savoir (ce qui est la base de la relation marchande) mais bien d'offrir à l'étudiant au sein d'un espace polyvalent l'occasion de construire, par la médiation, ses propres informations, son propre savoir.[...] Les recherches dans ce domaine convergent toutes pour montrer que la maîtrise de cette médiation documentaire est indispensable dans la réussite des études. »<sup>132</sup>

Mais là encore, il s'agit d'une mission difficile, tant les clivages professionnels et les limites et les territoires de chacun semblent être rigidifiés. Anne Dujol s'en inquiète :

« A priori, il est illégitime au bibliothécaire de se préoccuper de pédagogie, puisque l'enseignant seul enseigne. Mais si l'on considère l'autre aspect des choses, l'acte d'apprendre et non plus celui d'enseigner, si l'on considère « le s'instruire » dans son sens le plus large, action d'initiation et d'apprentissage, alors l'interrogation du bibliothécaire devient légitime car il est celui qui facilite, [...]. L'université laisse de côté les étudiants les plus faibles sur des critères le plus souvent socio culturels, et non intellectuels, de ceux qui ne savent pas apprendre.

Une université où les enseignants enseignent mais où les étudiants ne s'instruisent pas et qui génère autant d'échec doit se poser la question des méthodes et de l'accompagnement. »<sup>133</sup>

Mais, si cette mission n'a pas été, et ne va pas toujours de soi, elle est pourtant devenue cruciale d'une manière générale, au vu de la complexification des contenus documentaires et de leurs accès, notamment en ce qui concerne la documentation électronique.

« Former » signifie s'adapter aux besoins des étudiants, - il s'agit donc de diversifier l'offre de formation selon le niveau d'étude et la discipline, puisque les

---

<sup>132</sup> ALAVA, Séraphin. Entre immobilisme et innovation : l'artisanat des études. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français. n°182. p. 50.

<sup>133</sup> DUJOL, Anne. Le chemin de la bibliothèque. Bulletin des Bibliothèques de France. 2005, n°1, p. 107. Dossier : les ennemis de la bibliothèque.

besoins sont aussi différents que les outils -,<sup>134</sup> mais aussi faire en sorte que les étudiants, - notamment ceux de première année, se familiarisent avec l'outil bibliothèque et en acquièrent la connaissance et la méthodologie minimales.<sup>135</sup>

C'est aussi, pour les bibliothèques universitaires, l'occasion de « retrouver leur place en canalisant et en signalant une information « *tourbillonnaire* », éclatée en une multiplicité de structures qui nuisent à la visibilité des ressources. »<sup>136</sup>

---

<sup>134</sup> LANOË, Stéphane. Si loi, si proche ou comment concilier accès à distance et personnalisation du service. Bulletin des Bibliothèques de France, 2003, t. 48, n° 4, p. 53. Dossier : Services à distance.

<sup>135</sup> La bibliothèque Santé du SCD de l'université de Picardie propose ainsi une semaine de « journées découverte » des ressources électroniques sous forme de présentations ou d'ateliers de formation aux bases de données spécialisées, à la consultation du catalogue en ligne, ou à l'utilisation de sites Internet. Destinée plus précisément aux chercheurs, chefs de services, internes et étudiants en thèse, elle est organisée de telle sorte que les personnes intéressées peuvent s'inscrire aux formations aux horaires qui leur conviennent, puisque chaque atelier est répété plusieurs fois dans la semaine à des horaires différents.

<sup>136</sup> VOISIN-THIBERGE, Claire. *Op.cit.* p.97.

# Conclusion

L'université de Picardie Jules Verne a été créée en 1969, à partir de facultés lilloises délocalisées. Implantée sur les trois départements d'une région semi-rurale elle a longtemps été considérée comme peu attrayante, parce que située entre les régions parisienne et lilloise ayant de fortes densités de population et des bassins d'emploi très importants. Qui plus est, elle présente un dispositif d'essaimage de sites d'enseignements qui visiblement a été surdimensionné et n'incite pas les lycéens picards choisissant de poursuivre des études supérieures à la privilégier.

Le SCD de l'université de Picardie Jules Verne subit de toute évidence cette logique d'implantation, que ce soit au niveau régional, et peut-être plus encore, au niveau de la capitale régionale, Amiens. Ajouté à cela, le très ambitieux programme de constructions universitaires amiénois conduit le SCD au croisement de trois phénomènes: un éclatement géographique, (certainement très contestable puisque son manque de perspective nuit à la mission fondamentale de l'université<sup>137</sup>), auquel il doit faire face au quotidien pour prendre en compte les besoins des étudiants, un paysage étudiantin qui évolue très vite, et une mutation des bibliothèques. Celle-ci, due à la mutation documentaire, aux technologies de l'information qui ne cessent de se développer, et *a fortiori* à des besoins et des attentes des lecteurs qui se diversifient, -pour ne pas dire qu'elles s'individualisent<sup>138</sup>-, se doit de rééquilibrer les réels décalages d'accès à la documentation universitaire dans la région.

C'est dans le cadre de ce paysage en mouvement et de cette organisation périlleuse, que doit prendre corps la politique documentaire du SCD.

---

<sup>137</sup> « Le principe même des universités est notamment de promouvoir les études et la recherche et si elles ne peuvent pas accomplir leur tâche efficacement, cela signifie qu'elles ont échoué dans leur mission ». LINE, Maurice B. Accéder ou acquérir : une véritable alternative pour les bibliothèques. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 1, p.40. Dossier : L'écrit entre imprimé et électronique.

<sup>138</sup> « Personnellement, en tant que professionnel mais aussi utilisateur, je rêve d'un endroit où les attentes et les centres d'intérêt de chacun puissent trouver une réponse individuelle. » LANOË, Stéphane. Si loin, si proche ou comment concilier accès à distance et personnalisation du service. Bulletin des Bibliothèques de France, 2003, t. 48, n° 4, p.53. Dossier : Services à distance.

Nous avons donc choisi de privilégier une approche focalisée sur la notion à la fois abstraite et concrète d'éclatement géographique de l'université de Picardie Jules Verne, et sur ce à quoi cet éclatement conduit dans la réflexion sur les objectifs auxquels la politique documentaire du SCD pourrait répondre.

Ce mémoire tient lieu en quelque sorte de première étape, pouvant conduire à l'élaboration d'une politique adaptée au contexte régional et urbain de l'université de Picardie Jules Verne. Volontairement tournée vers « l'offre documentaire » et les multiples contraintes auxquelles l'éclatement géographique la soumet, il met de fait en exergue la nécessité de bâtir un projet documentaire pensé pour les étudiants et tenant compte de leurs usages et besoins.

De toute évidence, la vision générale proposée dans ce mémoire n'est que le début d'un processus qui devrait conduire à d'autres travaux prioritairement destinés à connaître les usages des lecteurs. Ce deuxième volet pourrait permettre, grâce à une enquête auprès des étudiants portant sur l'usage qu'ils font de la documentation mise à leur disposition, mais aussi leur appréhension des bibliothèques du SCD, de déterminer quelles sont leurs attentes vis-à-vis des lieux bibliothèques qu'ils fréquentent parfois quotidiennement.

Cette deuxième phase devrait aider le SCD de l'université de Picardie Jules Verne à bâtir la politique documentaire qui permettra d'apporter une réponse à ces attentes, autrement dit, à la « demande documentaire ».

# Bibliographie

## Sources

**BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE.** Bilan d'activité de la cellule de rationalisation. Février 1976. 8 pages.

**BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE.** Commission consultative spécialisée médecine-pharmacie : compte rendu de réunion. 12 juin 1978. 4 pages.

**BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE.** Groupe de travail sur la politique documentaire : compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 1993. 4 pages.

**SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE.** Politique documentaire : document de travail. 09 décembre 1993. 9 pages.

**SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE.** Charte pour le développement des collections à la bibliothèque de l'université de Picardie Jules Verne : document de travail. 09 décembre 1993. 4 pages.

**AUDELIN, Louise.** Rapport d'activités 2003. Service Commun de Documentation de l'université de Picardie Jules, section droit-sciences économiques, 2003. 41 p.

**BASQUIN-BENSLIMANE, Claire.** Rapport d'activités 2003. Service Commun de Documentation de l'université de Picardie Jules, section arts-lettres-sciences humaines et sociales-sports, 2003. 61 pages.

**DEGRUTERE, Claudine.** Rapport d'activités 2003. Service Commun de Documentation de l'université de Picardie Jules Verne, section médecine pharmacie, mars 2003. 29 p.

**GAUTIER-GENTES, J-L.** Définition et mise en œuvre de la politique documentaire. Rapport annuel 2000. 5 p.

**GRANDCLEMENT, Jean-Marie.** Rapport d'activités 2003. Service Commun de Documentation de l'université de Picardie Jules, section sciences, 2003.

**LOCHER, Bernard.** Projet de charte documentaire de la bibliothèque universitaire de Beauvais. 07 mars 2003. 2 pages.

**LOCHER, Bernard.** Projet de charte documentaire de la bibliothèque universitaire d'IUT de l'Oise. 07 mars 2003. 2 pages.

**LOCHER, Bernard.** Site de Beauvais de la Bibliothèque universitaire. Rapport d'activité 2002. Non paginé.

**SENE, Xavier.** Présentation de la situation dans l'Aisne. La bibliothèque de l'INSSET. Octobre 2004, 5 p.

**SECRETARIAT GENERAL DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE.** Statistiques de contrôle de gestion: évolution du nombre d'inscriptions administratives par composante et par type de diplôme. Inscrits physiques. Année universitaire 2003-2004. 10 pages.

**SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE.** Statistiques des inscriptions à la bibliothèque universitaire par composante et par pôle documentaire. Année universitaire 2003-2004. 2 pages.

### Ouvrages

**CALENGE, Bertrand.** Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994. 408 p. (Collection Bibliothèques).

**CALENGE, Bertrand.** Conduire une politique documentaire. Paris : Electre-Editions du Cercle de la Librairie, 1999. 386 p. (Collection Bibliothèques)

**CASSEYRE, Jean-Pierre et GAILLARD, Catherine.** Les bibliothèques universitaires. 2<sup>ed</sup>. Paris : Presses universitaires de France, 1996. 127 p. (Que sais-je ?; 2714) .

### Reuves

**J'V magazine.** Université de Picardie Jules Verne, septembre 2004, n°2. 28 p.

**Amiens ville,** n° 12, décembre 2004, 14 p.

**Le JDA,** n°356, 8 décembre 2004, 14 p.

### Travaux universitaires

**GLEYZE, Alain.** Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothécaires universitaires françaises de province (1855-1985). Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication Lyon 2 : 1999. Sous la direction de Jean-François Tétu. [S.l] : [s.n.], 1999. 2 vol.; 839 p.

**WALLER, Aurore.** Réconcilier la Ville et l'Université : un pari réussi à Amiens ? Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Picardie Jules Verne, faculté d'histoire-géographie, juin 2004. 188 p.

### Compte-rendu de colloque

**ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. GROUPE PARIS.** La complémentarité entre les bibliothèques d'étude-recherche et de lecture publique. Journée d'étude. [Propos recueillis par Valérie Grignoux]. Paris, 14 octobre 2004. 15 pages.

### Articles de périodiques

**ALAVA, Séraphin.** Entre immobilisme et innovation : l'artisanat des études. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 46-50. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

**AROT, Dominique.** Politiques documentaires et politiques de collections : raison et passion. Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 2, p. 88-91.

**ANNEZER, Jean-Claude.** Pour une politique documentaire audacieuse et solidaire. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n°182, p. 64-67.

**BERARD, Raymond.** D'une rive à l'autre : les bibliothèques universitaires entre deux mondes. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 12-15. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

**CALENGE, Bertrand.** La collection entre offre et demande. Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t.46, n° 2, p. 40-48. Dossier : Entre offre et demande.

**CALENGE, Bertrand.** Les bibliothèques universitaires entrent dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 3, p. 93-95.

**CALENGE, Bertrand.** A la recherche de l'interdisciplinarité. Bulletin des Bibliothèques de France, 2002, t.47, n°4, p. 5-13.

**CARBONE, Pierre.** Le renouveau des bibliothèques universitaires. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 7-10. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

**CARBONE, Bruno.** De l'esprit des collections. Bulletin des Bibliothèques de France, 1995, t. 40, n° 3, p. 27-33.

**COISY, Anne.** Bibliothèques universitaires : entre l'espoir et l'inquiétude. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 16-19. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

**COHEN, Elie.** Les universités françaises: urgences et missions. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p. 8-11. Dossier : Les bibliothèques universitaires face à l'université de masse.

**DANSEL, Françoise et MASSAL, Marie-Françoise.** Le réseau documentaire du Val d'Oise. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p.46-50. Dossier : Les bibliothèques universitaires face à l'université de masse.

**DOUGNAC, Marie-Hélène.** Les politiques documentaires dans les instituts universitaires de formation des maîtres. Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 2, p. 14-19.

**DUJOL, Anne.** Le chemin de la bibliothèque. Novembre 2004. Bulletin des Bibliothèques de France, 2005, n° 1. Dossier : les ennemis de la bibliothèque. Article à paraître.

**ERMAKOFF, Thierry.** Entre passion et rage : Blois, la coopération BM-BU. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 44-45. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

**FRESCHARD, Chantal et OKRET, Christine.** La documentation électronique. Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 4, p. 62-65. Dossier : Déontologie professionnelle, état des lieux numérique.

**GABEL, Gernot U.** Les bibliothèques universitaires allemandes: les enjeux actuels. Bulletin des bibliothèques de France, 1996, t. 41, n°2, p. 52-57.

**GARDEN, Maurice.** Les bibliothèques de recherche. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p. 20-25. Dossier : Les bibliothèques universitaires face à l'université de masse.

**HEUSSE, Marie-Dominique et SAINT-GIRONS, Bernard.** Partenariat dans l'Université de Toulouse I. Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 4, p. 27-30. Dossier : Déontologie professionnelle, état des lieux numérique.

**IMBERT, Anne.** La place de l'information dans la formation des étudiants. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 51-54. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

**JACQUET, Jean-Pierre et PALESTRO, Marie-France.** Environnement et intégration en centre ville: la bibliothèque universitaire de droit et sciences économiques de Limoges. Bulletin des Bibliothèques de France, 2004, t. 49, n° 2, p. 50-54. Dossier : Bibliothèques et proximité.

**LACOMBE, Anne.** Les bibliothèques universitaires de Rhénanie du Nord-Westphalie. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 42-43. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

**LAMBERT, Jeanne.** Art contemporain : politique d'acquisition. Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 2, p. 57-62.

**LANOË, Stéphane.** Si loin, si proche ou comment concilier accès à distance et personnalisation du service. Bulletin des Bibliothèques de France, 2003, t. 48, n° 4, p. 49-53. Dossier : Services à distance.

**LAURIN, Anne-Dominique.** L'intégration des bibliothèques de composante au service commun de la documentation : état des lieux à l'université de Bourgogne. Bulletin des Bibliothèques de France, 2004, t. 49, n° 2, p. 55-61. Dossier : Bibliothèques et proximité.

**LAPELERIE, François.** Le choix des périodiques scientifiques dans le cadre d'une politique documentaire. Bulletin des Bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 2, p. 64-72.

**LECOQ, Bernard.** Un aspect de la crise des universités. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p. 16-19. Dossier : Les bibliothèques universitaires face à l'université de masse.

**LEW, Derek.** Les bibliothèques universitaires britanniques et le rapport Follet. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p. 58-61.



**LINE, Maurice B.** Accéder ou acquérir : une véritable alternative pour les bibliothèques. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 1, p.32-41. Dossier : L'écrit entre imprimé et électronique.

**LINE, Maurice B.** Les bibliothèques dans une économie de l'information. Bulletin des Bibliothèques de France, 2000, t. 45, n° 2, p. 17-25. Dossier : Les bibliothèques dans l'économie du livre.

**LUPOVICI, Christian.** Les bibliothèques et le défi de l'édition électronique. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 1, p.26-31. Dossier : L'écrit entre imprimé et électronique.

**McADAM, Daisy, NAYLOR, Bernard et NUÑEZ, Lluïsa.** Au service des étudiants : regards européens. Bulletin des Bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 2, p. 72-81. Dossier : Entre offre et demande.

**MARIE, Hélène.** Attentes et craintes envers les NTIC : des représentations sociales paradoxales. Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1999, n° 182, p. 26-31. Dossier : La politique documentaire à l'université, 10 ans après le rapport Miquel.

**MERCIER, Anne.** La Rochelle : université nouvelle, an III. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p. 35-39. Dossier : Les bibliothèques universitaires face à l'université de masse.

**POULAIN, Martine.** Les étudiants et les bibliothèques à Cergy-Pontoise. Bulletin des Bibliothèques de France, 1995, t. 40, n° 3, p. 70-71.

**PUGH, Lyndon.** La convergence en bibliothèques universitaires. Bulletin des Bibliothèques de France, 2002, t. 47, n° 1, p. 47-59. Dossier : Alliances ou concurrences.

**RODA, Jean-Claude.** La carpe et le lapin ou le difficile mariage des universités et des bibliothèques. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p. 40-45. Dossier : Les bibliothèques universitaires face à l'université de masse.

**SANTANTONIOS, Laurence.** Ils en rêvaient, Paris 5 l'a fait. Livres-Hebdo, 28 mai 2004, n° 559, p. 50.

**SOKOLOGORSKY, Irène.** L'université, une évolution positive. Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 2, p. 12-15. Dossier : Les bibliothèques universitaires face à l'université de masse.

**VOISIN-THIBERGE, Claire.** Recherche et bibliothèque. Bulletin des Bibliothèques de France, 2003, t. 48, n° 5, p. 97-99.

## Sites Internet

ANNUAIRE STATISTIQUE INTERACTIF DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES (ASIBU) [en ligne]. Disponible sur <<http://www.asibu.fr>>. Consulté le 18 décembre 2004.

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE. Eléments de réflexion pour une politique documentaire au sein de l'université [en ligne]. Disponible sur <[http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/FrancheComte\\_BU1.htm](http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bu/FrancheComte_BU1.htm)>. Consulté le 22 septembre 2004.

COMITE NATIONAL D'EVALUATION. Université de Picardie Jules Verne : rapport d'évaluation [en ligne]. Disponible sur <<http://www.cne-evaluation.fr>>. Consulté le 22 octobre 2004.

COMITE NATIONAL D'EVALUATION. Suivi des évaluations: l'université de Picardie Jules Verne [en ligne]. Disponible sur <<http://www.cne-evaluation.fr>>. Consulté le 22 octobre 2004.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. La coopération entre bibliothèques en France : un état des lieux. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-intervention/csb-cooperation.html>>. Consulté le 30 septembre 2004.

CONSORTIUM UNIVERSTAIRE DE PERIODIQUES NUMERIQUES (COUPERIN) [en ligne]. Disponible sur <<http://www.couperin.org>>. Consulté le 6 janvier 2005.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (Insee) [en ligne]. Disponible sur <<http://www.insee.fr>>. Consulté le 24 décembre 2004.

SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE. Rapport d'activités 2003 [en ligne]. Disponible sur <<http://scd.u-fcomte.fr>>. Consulté le 15 octobre 2004.

UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. Présentation [en ligne]. Disponible sur <<http://www.u-picardie.fr/decouverte/presentation.php>>. Consulté le 13 septembre 2004.

















# Table des annexes

<b>ANNEXE 1. ENVIRONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DU SCD DE L'UPJV ET PROJET DOCUMENTAIRE .....</b>	<b>I</b>
ANNEXE 1-1. IMPLANTATIONS DU SCD DE L'UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE EN RÉGION ET À AMIENS .....	II
ANNEXE 1-2. FICHES PROJET DU CONTRAT QUADRIENNAL 2004-2007 .....	V
ANNEXE 1-3. LISTES DES PRÊTS EFFECTUÉS À LA BIBLIOTHÈQUE DU PÔLE CATHÉDRALE, ANNÉE UNIVERSITAIRE 2003-2004 .....	VIII
<b>ANNEXE 2. COMPARAISON AVEC LE SCD DE FRANCHE-COMTÉ .....</b>	<b>X</b>
ANNEXE 2-1. SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DU SCD DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ : QUESTIONNAIRE .....	XI
ANNEXE 2-2. SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ : RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE .....	XVI
<b>ANNEXE 3. DOCUMENTATION POUR LES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DES ARTS / ESAD : PROJET POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE DOCUMENTAIRE COMMUN À LA TEINTURERIE.....</b>	<b>XXVII</b>

# **Annexe 1. Environnement géographique du SCD de l'UPJV et projet documentaire**

## **Annexe 1-1. Implantations du SCD de l'université de Picardie Jules Verne en région et à Amiens**

Source : COMITE NATIONAL D'EVALUATION. Suivi des évaluations: l'université de Picardie Jules Verne. 2000.





## **Annexe 1-2. Fiches projet du contrat quadriennal 2004-2007**







### Annexe 1-3. Listes des prêts effectués à la bibliothèque du pôle Cathédrale, année universitaire 2003-2004

CIRDROSCI annuel 2003/04

BU POLE CATHERALE : PRETS  
AN 2002  
DIVISION - - BU CATHEDRALE -

01 SEP 2003 - 31 AUG 2004

\*\*Catégories statistiques d'usagers\*\*Statistiques de Prêt

		01 SEP 2003 -31 AUG 2004
027	IUP G.S.I.	
028	IUP PVIA	1476
64	Ecoles paramédicales	26
7	DOCTORAT	1979
BVSLET	Beauvais Lettres	
BVSSCI	Beauvais Sciences	
IUFMB	IUFM (Beauvais)	
IUFMD	IUFM(Droit-Eco)	48
IUFML	IUFM(Lettres)	109
IUFMS	IUFM(Sciences)	1879
IUTD	IUT(Droit-Eco)	910
IUTINS	IUT (St-Quentin)	
IUTS	IUT(Sciences)	625
LABVS	L. Autorisé Beauvais	
PEB	Prêt-entre Bibliothèques	244
0	Pré-universitaire	226
012	LETTRES	170
013	LANGUES ET CULTURES ETRANGERES	489
014	PHILOSOPHIE, SC. HUMAINES	2524
015	HISTOIRE, GEOGRAPHIE	755
016	ARTS	125
020	STAPS	169
021	Dir. Aff. Internationales	274
001	I.A.E.	6483
002	ECONOMIE, GESTION	10913
003	DROIT, SC. POLITIQUES ET SOCIALES	44098
004	I.P.A.G.	4707
005	MEDECINE	786
006	PHARMACIE	1301
009	INSSET ST-Quentin	54
010	SCIENCES et TECHNIQUES	18551
011	MATHEMATIQUE, INFORMATIQUE	9851
017	BVS (à reventiler)	2
018	IUT AISNE	36
019	IUP GEIIP	1621
007	BVSTC ou BVSGEA	19
008	Reventiler IUTS ou IUTD	734
022	DEP	136
023	IUP MIAGE	1238
099	Formations AUTRES	83
1	CYCLE 1	43304
2	CYCLE 2	44213
3	CYCLE 3	15933

4	INTERCYCLE 1-2	4
41	CAPES-AGREG.-IUFM	2001
5	INTERCYCLE 2-3	32
6	INTERCYCLE 1-3	2252
61	SUP DE CO(Etab. conv.)	2221
62	CNAM (Conventionné)	299
63	ESIEE	51
70	ENS. CHERCHEURS UPJV	1906
8	ENS.AUTRES ETAB.SUP.	139
BU	PERSONNEL BU	439
LA	LECTEUR AUTORISE	2359
LAD	L. Autorisé Droit	1708
LAL	L. Autorisé Lettres	176
LAM	L. Autorisé Santé	8
LAS	L. Autorisé Sciences	757
PEBDS	PEB DROIT-SCIENCES	234
PEBLE	PEB LETTRES	4
PEBM	PEB SANTE	
PEBS	PEB SCIENCES	13
SP	Lecteur autorisé spécial	
UP	PERSONNEL UPJV	314
DPRO	Biblio. professionnelle PUC(Droit)	5
DRES	DROIT-ECO magasin	
DREX	Droit Accès libre recherche exclu	
DTEX	Droit thèses EXCLU	3
SPRO	Biblio. professionnelle PUC (Sciences)	
DL	Droit Accès libre	75604
DR	Droit Accès libre recherche	149
DEX	Droit Accès libre exclu	47
DCMAG	Ajout rapide	1
DMEM	Droit Mémoires	15
DMG	Droit Magasin G	233
DMH	Droit Magasin H	29
DMI	Droit Magasin I	3
DMJ	Droit Magasin J	368
DMK	Droit Magasin K	120
DML	Droit Magasin L	491
DMM	Droit Magasin M	188
DT	Droit Thèses	121
DE	Droit CDE	46
DP	Droit périodiques	
DREF	Droit références	13
LART	Lettres dépôt PUC (ART)	43
SCMAG	Ajout rapide	6
SL	Sciences accès libre	37295
SLEX	Sciences accès libre exclu	63
SM	Sciences magasin	1
SPL	Sciences accès libre périodiques	
SPM	Sciences magasin périodiques	
SR	Sciences accès libre recherche	480
SREF	Sciences accès libre référence	
SRES	Sciences réserve	
SREX	Sciences accès libre exclu recherche	
ST	Sciences thèses	38
STEX	Sciences Thèses EXCLUES	4

## **Annexe 2. Comparaison avec le SCD de Franche- Comté**

## **Annexe 2-1. Service commun de documentation du SCD de l'université de Franche-Comté : questionnaire<sup>139</sup>**

### 1. Pour les bibliothèques de Besançon

Mise en place de la politique documentaire : comment s'est mise en place la méthodologie des plans de développement des collections des bibliothèques de Droit, Médecine-pharmacie, Sciences-Staps ?

Ces trois bibliothèques ont-elles analysé leurs collections de la même manière ?

Ont-elles, à un moment ou à un autre, croisé leur méthode d'analyse et leurs résultats et collaboré entre elles ?

Ont-elles procédé grâce à la création de groupes de travail ?

Si oui, quels en étaient les participants ?

Et les modalités ( réunions, et si oui durée, fréquence, etc.) ?

Depuis combien de temps les équipes travaillent-elles à l'élaboration des PDC ?

Quels sont les critères utilisés pour analyser la complémentarité des fonds ?

S'agit-il d'une complémentarité disciplinaire ? Par type de documents ?

Entre les bibliothèques de Besançon, ou étendue à toutes les bibliothèques du SCD ?

Comment est déterminé le nombre de « documents en libre-accès consultés sur place » ?

### 2. Montbéliard, Belfort

Mêmes questions pour les bibliothèques de Montbéliard et de Belfort, qui ont peut-être dû recourir à des critères d'analyse différents au vu des enseignements dispensés (disciplines + niveaux) et de leur éloignement géographique par rapport aux sections bisontines.

Quelles sont les modalités des « commissions de documentation » ?

Et celles concernant la réalisation du PDC commun entre les deux bibliothèques ?

---

<sup>139</sup> Questionnaire réalisé en septembre 2004

Comment a été conçue la politique d'acquisition concertée en informatique entre les deux bibliothèques ?

Et celle visant à rationaliser les abonnements papiers/ documentation électronique ?

### 3. Intégration/association des bibliothèques d' UFR/ IUT

Ce point est névralgique à Amiens, où, mis à part la double intégration de la bibliothèque de psychologie (notices des documents versées au catalogue informatisé + documents achetés par la BS mais donnés à la BU et mis en rayon sans signe distinctif), aucune BS n'est intégrée, ni même véritablement associée au SCD.

Autre difficulté saillante du SCD, tenir le cap de la logique de sites voulue par la présidence de l'UPJV, -logique qui vise donc à intégrer les BS pour ne pas multiplier les fonds, mais surtout les lieux documentaires-, tout en devant compléter et créer des fonds disciplinaires pour des enseignements non documentés, ce qui reviendrait, au moins pour les disciplines artistiques, à créer ... une BS sur le site de la faculté des Arts.

De ce fait, quelles ont été les modalités d'intégration de la bibliothèque de l'UFR STAPS au fonds sciences ? Intégration des notices au catalogue commun / intégration physique des documents dans les collections ?

Section sciences toujours : quelles ont été les modalités d'intégration de la bibliothèque de l'IUT de Vesoul ?

Et quelles en ont été, éventuellement, les difficultés ?

Dans le même ordre d'idées, quelles sont les modalités de gestion des bibliothèques d'IUT ?

En termes de budget, de travail interne (acquisition, catalogage, circuit des documents), de professionnalisation des personnels (mise à disposition de personnels du SCD par exemple, ou au contraire, formation de personnels non professionnels assurée par le SCD) ?

### 4. Analyse du (des) public(s) et des usages documentaires

Avez-vous procédé à des enquêtes ? Si oui, sur combien de temps se sont-elles déroulées ?

S'agissait-il aussi de recueillir des éléments sur la fréquentation des bibliothèques (lecteurs de quelle discipline, de quel niveau, sur quel créneau horaire, etc.) ?

Via des enquêtes d'usage / de satisfaction ? Questionnaire à remplir par les étudiants, par exemple.

Avez-vous pu obtenir, via le SIGB AB6 et/ou les modules de statistiques des bases de données en ligne (tel que *Science direct*), des statistiques d'usage de la documentation électronique ?

De ce fait, le « plan de développement spécifique » aux périodiques (évoqué page 5 du rapport d'activité 2003), concerne-t-il la totalité des sites du SCD ?

## 5. Offre documentaire

### *Documents papier et audiovisuels*

Que recouvre le « secteur interdisciplinaire » ?

Comment se sont passées, par exemple, les prises de décision qui ont conduit les sites de Belfort Montbéliard à travailler sur des fonds de culture générale/loisirs/méthodologie, etc.,

Ces offres ont-elles émané du public ?

Quelle offre multimédia / services électroniques pour les sites délocalisés ?

Pour les sites bisontins dans leur ensemble ?

Plus particulièrement pour la bibliothèque de la rue Mégevand, et pour les bibliothèques de Belfort et de Montbéliard, quelle est la réflexion qui a conduit à l'acquisition de documents audiovisuels (fictions et documentaires), alors que, pour ce qui concerne Besançon, la médiathèque Bayle possède déjà ce type de collections ?

Y-a-t-il des collections audiovisuelles spécialisées, en arts, ou en STAPS (cassettes vidéo Palettes, cassettes du CNDP en STAPS, cédéroms) ?

Est-ce que la gestion des périodiques papiers / documentation électronique est centralisée pour la totalité du SCD ? Si oui, dépend-elle de la direction du SCD, ou d'une section plus particulièrement ?

### *Documentation électronique*

Est-elle accessible intra-muros (pour ce qui concerne les bases de données spécifiques en droit, en médecine par exemple) ?

Sur les sites : « l'objectif est de poursuivre et d'affiner une politique de sites notamment en élaborant un plan de développement des collections papier et électronique à l'échelle de l'établissement ».

Serait-il possible de savoir ce qui va relever des sites ? De l'établissement ?

En termes de choix des périodiques électroniques ?

En termes d'accès, limité aux bibliothèques de « rattachement », ou accessibles aux autres bibliothèques du réseau ? Aux locaux universitaires ? Aux laboratoires ?

## 6. Services mis en place

*Par sections : réservations de documents / prêt entre sections*

Les réservations sont-elles possibles sur les documents empruntés ?

Sur les documents disponibles ?

Uniquement sur les documents du SCD, ou même encore sur les documents des bibliothèques du réseau documentaire bisontin, via le module de réservation d'AB6 ?

L'utilisateur peut-il réserver :

D'un poste informatique interne aux bibliothèques (Intranet) ?

De son propre ordinateur, par Internet ?

Doit-il au contraire faire appel à un professionnel, dans la bibliothèque (demande indirecte, comme c'est le cas pour les lecteurs de la bibliothèque de lettres) ?

Peut-il réserver un ou plusieurs documents ?

Peut-il réserver, sur sa propre section ?

Sur les autres sections ?

Sur les sites autres que bisontins ?

Derrière cela, comment les rotations de documents se déroulent-elles ?

Mise en place de navettes (voiture + chauffeur !), entre les sites ?

A quelle fréquence ?

Et avec quelles difficultés ?

## Réorganisation du site Web

Quelles ont été les modalités de l'enquête réalisée auprès des moniteurs ?

Comment s'est organisé le groupe de travail qui s'est penché sur l'amélioration du site (pendant combien de temps, combien de réunions, combien de participants ?)



## 7. Formation

### *Mise en place du LMD*

« Cinq personnes de la section ont participé tout au long de l'année 2003 à la réflexion concernant la mise en place du LMD au sein de l'université. Parmi elles, deux ont participé au travail fait au sein des conseils de l'université. Trois ont fait partie du groupe de travail SCD sur la formation aux outils documentaires, qui sera intégrée à l'unité transversale « Outils » au même titre que l'informatique et l'expression-communication. »

Quelle est la composition du « groupe de travail SCD sur la formation aux outils documentaires » ? personnels des bibliothèques formés, PRCE, chargés de l'organisation du service public, etc. ?

La formation des étudiants est-elle suivie au SCD grâce à une mission transversale ? Un groupe de travail ?

Pourrions-nous obtenir des informations complémentaires sur les unités transversales « Outils » et « Expression-communication », et plus précisément sur le rôle qu'y joue le SCD ?

## Annexe 2-2. Service commun de documentation de l'université de Franche-Comté : réponses au questionnaire<sup>140</sup>

### 1. Pour les bibliothèques de Besançon

Politique documentaire : mise en place des PDCs des collections Droit, Médecine-Pharmacie et Sciences Staps

2 bibliothèques ont amorcé la réflexion sur les collections fin 2000, les analyses proprement dites ayant été faites en 2001 (sur les données de l'année précédente). Les responsables de ces 2 bibliothèques (Sciences et Médecine) ont travaillé ensemble à la sélection d'indicateurs, à leur construction et à l'élaboration des requêtes permettant d'extraire du SIGB toutes les informations nécessaires. Les critères d'analyse choisis ont donc été les mêmes. De la même manière, l'analyse des résultats s'est faite conjointement pour mesurer le degré de pertinence des données et indicateurs choisis ainsi que les conclusions concrètes et les plans d'action à conduire.

Il n'y a pas eu à de groupe de travail à proprement parler mais des réunions de travail entre les 2 chefs de section.

En médecine, il n'y a pas eu de PDC "rédigé", les tableaux de bord suffisant au chef de section. En Sciences, un PDC a été rédigé et diffusé en interne et à "l'extérieur" (c'est à dire présenté au Conseil de la documentation, diffusé au Vice-Président chargé de la documentation ainsi qu'aux membres de la commission de bibliothèque et mis en ligne sur le site POLDOC de l'ENSSIB). En sciences également, un bilan très précis du public potentiel a été élaboré par discipline à partir de l'analyse détaillée des cursus (1<sup>er</sup> et 2<sup>èmes</sup> cycles) et des effectifs correspondants.

L'année suivante, la responsable de la bibliothèque de Montbéliard a amorcé le même travail (et sur les mêmes bases d'analyse).

En Droit, l'analyse des données a été faite en 2003 (chiffres 2002) selon des critères similaires.

Le travail sur la complémentarité des fonds a surtout porté sur les collections d'une même bibliothèque et peu entre les bibliothèques elles-mêmes pour plusieurs raisons : les bibliothèques de Besançon sont disciplinaires, il y a peu de recoupement entre les domaines couverts (sauf entre Besançon et le Nord Franche-Comté). Les bibliothèques n'ont pas toutes élaboré un PDC (section Lettres et Belfort et Droit à l'époque). Concernant la complémentarité Sciences / Médecine : le choix a été fait de doubler les collections disciplinaires communes en raison de l'éloignement des sites. La priorité était donc de fournir toutes les collections nécessaires dans le lieu de proximité. Dans cet objectif, des statistiques ont été réalisées pour mesurer ce que les étudiants de Sciences allaient chercher à la bibliothèque de Médecine (et donc manquant dans leur bibliothèque de proximité) et inversement. Le choix a donc été de combler (avec ces collections manquantes,

---

<sup>140</sup> Réponses au questionnaire de Madame Helène Pouilloux, conservateur au SCD de Franche Comté, décembre 2004.

et à condition que les titres concernés restent dans le domaine de base de la bibliothèque) les fonds des 2 bibliothèques.

Les recouvrements restent cependant relativement faibles.

Après intégration de la bibliothèque Staps au sein de la section Sciences, le problème s'est posé pour les collections nécessaires aux étudiants de l'UFR Staps (couvrant des disciplines en Sciences humaines, en droit...). Le choix a été fait de satisfaire aux besoins des étudiants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>èmes</sup> cycles dans la bibliothèque concernée mais de ne pas couvrir les besoins trop spécialisés (niveau recherche par exemple) en histoire, sociologie...et de renvoyer le public vers la bibliothèque appropriée (Lettres ou Droit).

De fait, les équipes "recherche" de l'UFR Staps sont en général intégrées au sein de laboratoires des UFRs Lettres, Droit, ou Médecine-Pharmacie. Il n'y a pas de niveau "Master" à l'UFR Staps.

Pour les fonds dits "de culture générale", les bibliothèques ont choisi de ne pas doubler les collections (par exemple, le fonds de BD de Sciences est différent de celui de Montbéliard, de même pour les périodiques de culture générale)

Le nombre de documents consultés sur place : est évalué différemment selon les bibliothèques :

- en médecine : pas d'évaluation actuellement mais la bibliothèque a déménagé et n'a ouvert ses portes sur le nouveau site qu'à la rentrée 2003.
- en droit : l'évaluation est conduite par sondages sur des périodes limitées (selon les instructions du ministère) de forte, moyenne et faible fréquentation.
- en sciences-staps : le comptage est effectué un jour par semaine, et un jour différent chaque semaine pour tenter d'obtenir l'image la plus fiable possible de cette activité. Le comptage est également effectué par secteur disciplinaire.

Réponse à la première partie "stage et mémoire d'étude" pour Belfort / Montbéliard :

Les sites autres que bisontins ( Belfort, Vesoul, Montbéliard) : comment sont-ils gérés, quelles sont les orientations prises en matière de politique documentaire (bibliothèque spécialisée ou non, création de fonds loisirs et/ou de culture générale, etc.), quels sont les services proposés (y compris pour les services à distance), quelle réflexion a amené, par exemple, l'idée d'une collaboration approfondie entre Belfort et Montbéliard ?

*Pourquoi une collaboration Belfort / Montbéliard :*

- *les étudiants circulent beaucoup entre les deux villes (20 km). Beaucoup fréquentent les deux bibliothèques*
- *optimisation des moyens : comment avoir une offre plus large sans dépenser plus (dans un contexte de pluridisciplinarité)*
- *complémentarité naturelle des deux BU du fait de la complémentarité des enseignements sur les deux sites (UFR STGI et IUT répartis sur les 2 villes)*
- *si les BU sont complémentaires les documents doivent circuler d'où le service de navette hebdomadaire entre les deux BU : pour emprunter des documents qui sont dans l'autre BU, pour rendre un document dans l'autre BU.*

## 2. Montbéliard, Belfort

Mêmes questions pour les bibliothèques de Montbéliard et de Belfort, qui ont peut-être dû recourir à des critères d'analyse différents au vu des enseignements dispensés (disciplines + niveaux) et de leur éloignement géographique par rapport aux sections bisontines.

Mise en place de la politique documentaire : comment s'est mise en place la méthodologie des plans de développement des collections ?

*Début du travail à Montbéliard :*

2000 - documentation et réflexion sur les plans de développement des collections

2001 - définition des indicateurs pertinents  
- délimitation des thèmes

début 2002 - recueil des indicateurs 2001  
- première analyse

*Rentrée Universitaire 2002 : mise en place d'une direction commune Belfort/Montbéliard*

fin 2003 - formation des acquéreurs Belfort + Montbéliard sur le PDC

début 2004 - définition des indicateurs pertinents  
- délimitation des thèmes

mi-2004 - analyse du public  
- recueil des données 2003 pour Belfort

*Le travail est réalisé par les acquéreurs (réunion du groupe de travail par bibliothèque ou les 2 bibliothèques ensemble suivant ordre du jour). Le travail s'est trop dilué dans le temps. Cela demande beaucoup de travail la première fois, ensuite on va pouvoir réutiliser ce qui a été fait et simplement remettre à jour. Le travail sera donc plus rapide et plus satisfaisant en 2005.*

Les deux bibliothèques ont-elles analysé leurs collections de la même manière ?  
*Oui. Mais les thèmes choisis se répartissent différemment.*

Ont-elles, à un moment ou à un autre, croisé leur méthode d'analyse et leurs résultats et collaboré entre elles ?

*Prévu pour 2005*

Ont-elles procédé grâce à la création de groupes de travail ?

*Oui*

Si oui, quels en étaient les participants ?

*Les acquéreurs*

Et les modalités (réunions, et si oui durée, fréquence, etc.) ?

*Réunions avec travail à réaliser pour la fois suivante.*

Depuis combien de temps les équipes travaillent-elles à l'élaboration des PDC ?

*Depuis fin 2003*

Quels sont les critères utilisés pour analyser la complémentarité des fonds (évoquée page 6 du rapport d'activités 2003) ?

S'agit-il d'une complémentarité disciplinaire ? Par type de documents ?

*Pour l'instant la complémentarité a été recherchée pour :*

- *les périodiques (réunions communes Belfort/Montbéliard pour les décisions d'abonnement et désabonnement – complémentarité par disciplines ou si disciplines en commun équilibre : un titre ici, autre là)*
- *la lecture loisir : SF à Belfort, polars à Montbéliard avec échange de 10 % des achats*
- *les vidéos/DVD : fictions à Montbéliard (origine : étudiants en langues étrangères appliquées, intérêt des fictions en langue étrangère pour l'apprentissage), documentaires de société à Belfort (filiale carrières sociales notamment) – par ailleurs achats de documentaires disciplinaires pour les deux BU.*

Comment est déterminé le nombre de « documents en libre accès consultés sur place » ?

*Une semaine de comptage une fois par mois.*

Quelles sont les modalités des « commissions de documentation » ?

*Participation d'enseignants qui représentent leur filière et doivent être des relais de la BU au sein de leur filière. Réunion une fois par an. Informations, débats sur : l'organisation matérielle des collections, le budget, les acquisitions, les services, les ressources en ligne.*

Comment a été conçue la politique d'acquisition concertée en informatique entre les deux bibliothèques ?

*En fonction des enseignements : à Montbéliard tout ce qui touche au multimédia, à Belfort l'automatique, la programmation, dans les deux bibliothèques les réseaux et Internet*

Et celles concernant la réalisation du PDC commun entre les deux bibliothèques ?

*Pas encore réalisé.*

Et celle visant à rationaliser les abonnements papiers/ documentation électronique ? (p.50)

*Suppression des titres papiers si électronique disponible au SCD.*

### 3-Intégration/association de bibliothèques

-Intégration de la bibliothèque de l'UFR Staps : souhaitée par le Président de l'Université, elle a été préparée au cours de l'année 2001 pour être effective à la rentrée universitaire (septembre). Les collections étaient déjà informatisées sur le logiciel des BU, AB6 (rétroconversion prise en charge précédemment par l'UFR Staps). Elles étaient présentées en libre accès mais selon un classement inventaire. Lors de l'intégration, elles ont été transférées dans les locaux de la bibliothèque Sciences puis mises en accès indirect par manque de place dans la salle de lecture Sciences. Très rapidement, il s'est avéré que la mise en libre accès était incontournable et en 3 mois, la place nécessaire a été trouvée (retrait des collections bibliographiques "Chemical abstract" notamment du libre accès vers les magasins, achat de mobilier et équipement), la classification élaborée et les fonds (environ 4000 documents) présentés en libre accès.

L'intégration a donc été totale : personnel, budget, fonds documentaires, et dans les mêmes conditions que les Sciences. La personne responsable de la bibliothèque STAPS est Ingénieur d'études en Documentation, sa formation n'a donc pas été nécessaire hormis pour les aspects concrets de l'organisation interne.

Pour la bibliothèque de Vesoul : vu l'éloignement du site, il n'a jamais été question de déplacer les collections. L'intégration de la personne (Adjoint administratif) au SCD avait été envisagée mais n'a pas aboutie (souhaits de la Présidence).

L'intégration des fonds dans le SIGB a été fait progressivement par la responsable de la bibliothèque de Vesoul et par le personnel de la BU Sciences-Staps (système de navette mis en place avec immobilisation la plus courte possible des documents). La formation de cette personne a été prise en charge par le SCD (stages AB6, SUDOC...). Le budget est attribué à cette bibliothèque en fonction des critères classiques (effectifs et secteurs secondaires ou tertiaires concernés). La responsable de la bibliothèque est autonome par rapport à ses acquisitions. Elle participe (soit par échanges téléphoniques, courriers ou mails, soit en personne) au groupe "Service public" du SCD et est très régulièrement informée ou sollicitée pour des questions transversales (site web, problème de catalogage...).

-Intégration de l'IUT de Belfort :

Une convention a été établie en 2000 (?) avec l'IUT. Les collections d'ouvrages et de périodiques n'étaient pas proposées en libre accès à l'IUT. Lors de l'intégration, les collections ont été transférées dans les locaux de la BU de Belfort après une sélection assez importante effectuée par les enseignants de l'IUT qui ont conservé une partie importante des ouvrages intéressants. Certains titres de périodiques sont actuellement encore déposés à l'IUT. En 2003, la responsable des bibliothèques de Belfort et Montbéliard a souhaité réduire le nombre de ces titres déposés et la direction de l'IUT s'est engagée à améliorer l'accès aux collections restantes dans le cadre d'un réaménagement prévu pour 2005-2006. Parallèlement, un projet de borne de consultation (installée dans les locaux de l'IUT) a été conduit en 2004 pour plusieurs raisons :

-éloignement des sites d'enseignement par rapport à la bibliothèque et difficulté de stationnement (demande d'un parking minute, refusé plus tard par la municipalité) : la borne permet aux utilisateurs de l'IUT de faire une demande de document à distance. Les documents sont alors mis à leur disposition à la banque de prêt et conservés le temps qu'ils se déplacent jusqu'à la BU.

-valorisation les services du SCD (accès à l'OPAC et aux ressources électroniques).

Les difficultés : l'attachement à conserver des collections sur place à l'IUT se comprend mais les conditions d'accès à ces collections restent très aléatoires. L'accueil des bornes de consultation à distance a été très favorablement reçu mais son usage a très rapidement décru. La direction de l'IUT semble toujours regretter le déplacement des collections à la BU, cependant que la fréquentation des étudiants de l'IUT dans les locaux de la bibliothèque universitaire reste très correcte. Les collections transmises par l'IUT (après le tri) sont d'une valeur très inégale.

Les difficultés relatives à une intégration :

-choix de l'intégration ou non des personnels : l'intégration est souvent souhaitée par les responsables des bibliothèques à intégrer mais se heurte à des questions de politique de l'Université (problème de sur ou de sous encadrement selon les composantes...). L'intégration pose quand même le problème de l'adaptation à des consignes "réseau" ou à des procédures dont les bibliothèques d'UFR n'ont pas l'habitude ou qui ne sont pas forcément adaptées à leurs pratiques (par exemple, suspensions des lecteurs en retard pour les BU alors que les Bib d'UFR ne le souhaitent pas...). L'équilibre à trouver est parfois délicat.

-choix du déplacement des collections : en général il est difficile de déplacer des collections car les utilisateurs sont très attachés à leur bibliothèque de proximité. Maintenir le contact avec les utilisateurs est également plus délicat si les fonds et le personnel sont éloignés.

A Besançon, des solutions ont été trouvées soit par des systèmes de navette (pour le traitement des ouvrages), soit par des visites / réunions de travail dans les locaux des bibliothèques intégrées pour mieux mesurer les contextes locaux et les besoins spécifiques de ces bibliothèques.

Certains membres de l'équipe de la BU Droit sont amenés à intervenir à la Bibliothèque de l'IUT (Besançon) pour aider ponctuellement la personne (équipement, catalogage...).

-Par rapport aux différents plans de développement des collections élaborés dans les BU, le travail de mise en cohérence avec les fonds spécifiques des bibliothèques intégrées est à peine amorcé.

#### 4-Analyse des publics et des usages documentaires

Une première enquête (dont les résultats ont été présentés en conseil de la documentation) a été conduite en 2002 sur les besoins des utilisateurs concernant les horaires d'ouverture sur l'ensemble des sites de l'UFC.

Cette enquête s'est déroulée sur 1 mois au total et les résultats ont permis de cerner les besoins spécifiques d'amélioration pour les horaires d'ouverture.

Dans toutes les bibliothèques, plusieurs outils sont à disposition des lecteurs pour évaluer leurs besoins : cahiers de suggestions d'achat (formulaire en ligne en cours d'élaboration sur le site web du SCD), cahiers de remarques diverses (organisation des collections, besoins de services...). En Sciences, une Foire Aux Questions a été mise en place au cours de cette année. Il n'a pas été conduit d'enquête spécifique sur les besoins des utilisateurs sauf en Droit dans le cadre d'un projet particulier. Ce projet est en cours actuellement. Il est pris en charge par une enseignante de l'UFR Droit, en collaboration avec le personnel de la Bibliothèque de Droit et avec l'Observatoire de la vie étudiante. Il s'inscrit également dans le cadre de travaux dirigés soumis à évaluation d'étudiants de 2<sup>ème</sup> année de la filière AES. Si l'enquête elle-même a été élaborée par l'enseignante et les personnels SCD, ce sont les étudiants qui ont en charge la conduite de l'enquête elle-même (questionnaires accompagnés dans un premier temps puis entretiens sur un échantillon de la population concernée). Cette enquête concerne tous les aspects de la pratique

documentaire (organisation des collections, usages divers sur les ressources imprimées et sur la documentation électronique) plus quelques aspects plus "sociologiques" (contexte familial et social, rang de fratrie...). Les résultats devraient pouvoir être exploités au premier trimestre 2005.

Les statistiques d'usage de la documentation électronique sont régulièrement exploitées via les interfaces des éditeurs et analysées. Ces données nous permettent de fixer certaines orientations de la politique documentaire "périodiques électroniques" et "bases de données". Le SIGB ne permet pas d'exploiter ce type de documentation.

Le plan de développement spécifique "périodiques" est en cours de développement. Jusqu'à présent, la réflexion a porté sur le type de données indispensables et sur la nécessité d'avoir un outil performant pour l'analyse et l'aide à la décision. Il reste à choisir cet outil pour qu'il soit compatible avec les données de différentes sources (catalogue EBSCO en ligne pour les prix, ISSN..., JCR pour les facteurs d'impact., la base revue du SCD qui répertorie l'état des collections proposées à l'UFC). Ce PDC devrait, à terme, concerner l'ensemble des sites mais il commencera certainement par les collections en Sciences et en Médecine (priorité budgétaire étant donnés les coûts des revues et BDD dans ces domaines).

#### 5-Offre documentaire

Le point sur le budget documentaire électronique secteur pluridisciplinaire du rapport d'activité 2003, il recouvre 2 parties distinctes :

- un secteur interdisciplinaire scientifique : Current Contents, surcoût Science Direct (Elsevier), surcoût Springer Journal of Citation Reports
- un secteur interdisciplinaire pour des produits tels que Electre, Kompass-Monde, le surcoût Kluwer, Lexis-Nexis, Universalis

Pour les fonds de culture générale : en fait, l'ensemble des bibliothèques a construit ce type de fonds. En 98 déjà, la section sciences proposait un fonds de culture générale (base d'un dossier CNL) avec des documents dans tous les domaines de connaissance et développement d'un fonds spécifique d'aide aux études, à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Ce fonds a été élaboré suite à des demandes d'enseignants et d'étudiants (demandes récurrentes sans qu'il y ait eu d'enquête formalisée).

A Belfort, la particularité du site et du public qui le fréquente (beaucoup de lecteurs non universitaires dû à la localisation en centre ville de la bibliothèque) a conduit la responsable de section à élaborer un projet dans ce domaine. Un espace particulier a été organisé l'"Espace Avenir" dans les locaux avec rassemblement des fonds d'orientation, de méthodologie et d'insertion professionnelle, mise en ligne de pages WEB adaptées avec nombreux signets et liens vers les organismes concernés (ANPE...).

L'offre multimédia / services électroniques pour les sites localisés : l'offre multimédia est développée par chaque bibliothèque selon ses propres besoins. L'offre électronique est commune à l'ensemble de l'Université de Franche-Comté.



Les services électroniques sont développés pour l'ensemble des bibliothèques dans le cadre de groupes de travail transversaux (groupe WEB par exemple).

Pour les collections audiovisuelles : à Mégevand, comme à Belfort et Montbéliard, ce type de fonds est développé pour répondre à des besoins documentaires selon les cursus : films de fiction en VO (pour les filières langues), documentaires pour les autres filières. L'objectif est de répondre aux besoins et de diversifier les supports (achats de VHS puis aujourd'hui de DVD) parce que cela fait partie des objectifs documentaires du SCD. Ces collections sont également développées dans le cadre d'une mission "d'ouverture culturelle" souhaitée par l'Université au même titre que les expositions accueillies sur l'ensemble des sites.

Pour Mégevand, les fonds audiovisuels sont assez différents de ceux proposés par la médiathèque (plus de documentaires, peu de fictions à l'inverse des choix de la BU Lettres).

Pour les sites bisontins plus distants, les campus de la Bouloie (Sciences-Staps / Droit) et des Hauts du Chazal (Médecine) sont situés à plus de 5 km du centre ville, ce qui explique le développement de collections "pratiques" ou "de loisirs".

Il y a des collections spécialisées en STAPS et en arts surtout pour les VHS et DVD. Peu de documents sous forme cédérom.

La gestion des périodiques papier n'est pas centralisée, elle dépend de chaque bibliothèque, cependant, le signalement de l'ensemble des titres est fait dans une base commune "Base revue" gérée par une seule personne.

Pour la documentation électronique, il y a plusieurs niveaux : le choix dépend en général des sections et des acquéreurs, le budget est pris soit sur celui des sections (pour les titres très spécialisés), soit sur un budget centralisé (surcoût électronique, produits généralistes et certains produits très chers), l'analyse statistique (consultations) est centralisée également.

Elle est accessible depuis n'importe quel poste de l'Université quels que soient les sites (sauf produit sous forme cédérom, notre plate-forme réseau étant obsolète, les titres, très peu nombreux, sont disponibles sur des tours en local).

PDC Périodiques : comme précisé plus haut : le projet est en cours, l'objectif étant l'élaboration d'un outil commun avec des correspondants particuliers dans chaque bibliothèque mais géré au niveau central).

Ce qui peut relever des sites : le signalement des nouveaux périodiques, BDD, l'abandon d'autres. En question actuellement : les périodiques achetés par les laboratoires. Le SCD fait de nombreuses démarches actuellement (laboratoires, Présidence, Vice-Président en charge de la recherche) pour sensibiliser les chercheurs de l'Université et l'équipe présidentielle à l'intérêt d'une gestion centralisée et à un partage des financements. C'est en bonne voie pour les secteurs Scientifiques et médicaux.

Le choix des périodiques : un suivi de toutes les propositions COUPERIN est effectué au niveau central. Toutes les propositions d'achats de la part des chercheurs font l'objet également d'une analyse pour voir si des acquisitions de

catalogue d'éditeurs permettent de répondre à la demande de manière globale. Il reste que l'outil commun en cours est indispensable pour une meilleure rationalisation de l'offre.

## 6-Services mis en place

Les réservations sont possibles uniquement sur les documents empruntés pour l'ensemble des bibliothèques du SCD (bibliothèques intégrées comprises). Seule la section Médecine permet les réservations depuis l'OPAC actuellement. Pour les autres, les réservations se font à la banque de prêt (en professionnel).

Ne pas confondre avec la demande d'ouvrage (concerne les lettres pour leurs collections en accès indirect) des lecteurs qui ne peut se faire que sur le fonds disponible. Il s'agit bien d'une opération différente de la réservation.

Réservation : un usager demande à ce que l'ouvrage actuellement emprunté par un lecteur lui soit mis de côté au retour. L'utilisateur est alors prévenu que l'ouvrage est disponible et il bénéficie d'un délai (10 jours par exemple selon la bibliothèque) pour venir le chercher. Passé ce délai, l'ouvrage est remis en salle pour les autres lecteurs.

Demande : dans le cas d'un accès indirect aux collections, l'utilisateur est obligé de passer par l'OPAC pour accéder aux collections (non empruntées). Sa demande est informatisée (pas de bulletins manuels), l'ouvrage est descendu des magasins et conservé 48 heures. Passé ce délai, si l'utilisateur n'est pas venu chercher son document, la demande est annulée et l'ouvrage retourne en magasin.

Si les réservations sont possibles à partir de postes professionnels et pour n'importe quel ouvrage des bibliothèques à partir de n'importe quel site, les demandes de documents (qui ne concernent que la section Lettres) sont elles possibles depuis n'importe quel poste (y compris via Internet).

Les réservations sont à retirer dans la bibliothèque qui possède le document.

Parallèlement, afin de valoriser la notion de réseau, un système de navette a été mis en place pour des demandes de documents entre Besançon et le Nord Franche-Comté. Il s'agit d'un service spécifique : le PES (Prêt Entre Sections), gratuit. Ce PES n'est pas valable entre les bibliothèques des sites exclusivement bisontins (les lecteurs doivent se déplacer).

Un bilan de ce service est en cours actuellement. D'après les premiers résultats, ce service nécessite une bonne coordination et harmonisation des procédures, ce qui n'est pas entièrement le cas actuellement. Le bilan permettra de mieux cerner les difficultés liées à l'organisation interne (problème notamment de la navette) et la communication au lecteur sur les limites de ce service. Il est également à prévoir un lien étroit avec les politiques d'acquisitions. Ce service doit rester limité (coût et investissement en temps importants). La navette est faite par la responsable des bibliothèques de Belfort et Montbéliard lors de ses déplacements à Besançon (hebdomadaires), sinon, les documents sont envoyés par courrier postal.

## Réorganisation du site Web

Une enquête a été conduite auprès de 5 moniteurs. Elle portait essentiellement sur leur pratique du site web et sur leur appréciation de l'ergonomie générale. Peu d'étudiants ont répondu complètement et dans les délais.

Le groupe de travail sur le site web réunit une quinzaine de personnes : les chefs de section, des représentants de chaque bibliothèque, les personnes ayant des missions transversales : Directeur SCD, administrateur web, responsable informatique AB6, responsable "évaluation et services aux usagers"... Il se réunit plusieurs fois dans l'année. Une restructuration complète du site a été faite cette année. Cependant, les développements du site web devront prendre en compte très rapidement le projet de "portail" qui n'est pas encore finalisé.

La méthode de travail et le calendrier :

Quelles ont été les modalités de l'enquête réalisée auprès des moniteurs ?

Comment s'est organisé le groupe de travail qui s'est penché sur l'amélioration du site (pendant combien de temps, combien de réunions, combien de participants ?)

*Le travail a débuté en juin 2003 et les méthodes utilisées ont évolué en cours de route pour plus d'efficacité.*

*Juin 2003*

*Réunion du « groupe web »*

*15 personnes : les chefs de sections + une personne en plus par section (conservateur ou bibliothécaire) + Sophie Desseigne + Martine Pochard (responsable du service informatique) + Eric Talfer (webmaster)*

*Tentative de définition des besoins par type de contenu et type d'utilisateur.*

*Septembre 2003*

*Personne n'ayant avancé sur ce travail, la décision est prise de réorganiser le site web en opérant dans un premier temps une simple remise en forme du contenu existant, c'est-à-dire surtout la création de pages par bibliothèques. Il est décidé que de nouveaux services seront ajoutés dans un second temps. La communication se fait par mail (plus de réunions du groupe, système de proposition/validation) et une tentative de forum échoue (les débats lancés ne sont pas alimentés, les membres du groupe vont lire les messages mais n'écrivent pas).*

*Printemps 2004*

*Travail avec l'Université pour intégrer la charte graphique.*

*Septembre 2004*

*Mise en ligne du nouveau site web.*

*Octobre – Novembre 2004*

*Amélioration du site : uniformisation progressive des pages selon 2 modèles au choix (accès par type de contenu ou accès par type d'utilisateur), travail sur de nouveaux services (demande de PEB par formulaire par exemple .)*

*En conclusion sur la méthode :*

- *difficulté des collègues à créer du contenu de toutes pièces : il est plus facile de travailler sur l'existant et de l'améliorer*
- *idem pour le graphisme, il faut proposer du concret, des modèles, c'est un domaine où il est impossible de travailler en groupe nombreux*
- *le système de proposition / validation fonctionne bien : les modèles sont soumis aux chefs de sections en réunions de direction, ils consultent leur équipe ou les personnes chargées de ce dossier dans leur équipe et donnent un retour, en dernier recours Sophie Desseigne tranche*
- *les améliorations qui peuvent être proposées par une bibliothèque sont souvent validées ensuite par les autres*
- *il faut veiller constamment à la cohérence et préserver un minimum d'harmonisation (une personne doit être responsable de cela)*
- *les contraintes imposées par l'Université sont à prendre en compte dès le départ pour éviter toute déconvenue. Une validation est nécessaire*

## 7-Formation

Mise en place du LMD :

Dans toutes les bibliothèques, les formations aux étudiants mobilisent beaucoup de temps et de personnels. Depuis 2003, le SCD est engagé dans une réflexion autour du LMD. Certaines bibliothèques faisaient des formations intégrées dans les cursus (BU Lettres et Bib Montbéliard), de type UMTU; d'autres formaient les étudiants "hors cursus". Un groupe de travail "LMD" a été mis en place dès 2003 puisque l'université a souhaité le développement de modules "transversaux" (comprenant les langues, l'insertion professionnelle, la documentation, l'informatique et l'expression) dans le nouveau plan de formation selon le schéma LMD.

Le groupe de travail interne est composé de 11 personnes qui ont élaboré la maquette documentation du module "outils" (documentation, informatique et expression). Ce travail est coordonné par une personne (mission transversale) qui fait le relais entre le groupe de travail interne au SCD et le groupe LMD "Outils" au niveau de l'Université (un coordonnateur qui rend compte au Vice-Président en charge du dossier, des correspondants par UFR et des personnes "relais" pour l'informatique et l'expression).

Il n'y a pas de PRCE au SCD.

La formation des étudiants est donc suivie par le groupe LMD interne et par le coordonnateur du groupe qui est chargé de faire un bilan au 1<sup>er</sup> trimestre 2005 :

- la maquette proposée a été acceptée et validée par l'Université. C'est un point très positif.
- les UFRs se sont peu intéressées aux unités transversales qui mobilisent un nombre conséquent d'heures de formation dans les cursus (au détriment, à leur avis, du contenu disciplinaire)
- le SCD s'est trouvé donc dans une position délicate vis à vis de la mise en œuvre concrète du module au sein des cursus délaissés et espère que la prochaine rentrée mieux organisée.

### **Annexe 3. Documentation pour les étudiants de la faculté des Arts / ESAD : Projet pour la création d'un espace documentaire commun à la Teinturerie.**

## Présentation du projet du SCD de l'Université de Picardie Jules Verne<sup>141</sup>

### **1. L'absence d'une bibliothèque/ centre de ressources documentaires à la faculté des Arts**

Les 996<sup>142</sup> étudiants de la faculté des Arts ont le handicap majeur de ne pas avoir de bibliothèque à leur disposition. Cette situation, malheureusement ancienne et récurrente, est fortement contestée par les étudiants, qui doivent recourir à d'autres centres de ressources, lesquels ne sont pas adaptés à leurs besoins et à leurs usages documentaires.

Contrairement aux autres filières universitaires, qui disposent de documentation à proximité de leurs lieux d'étude, les étudiants en art sont les seuls à ne pas avoir une bibliothèque qui répondrait aux critères disciplinaires et géographiques (documentation adaptée et proximité). En effet, le fonds documentaire qui leur est dévolu se trouve au pôle Campus, dont la situation géographique ne peut que très difficilement permettre aux étudiants de la Teinturerie d'y recourir au quotidien<sup>143</sup>, alors que la faculté des Arts n'est pas la moindre des facultés amiénoises en nombre d'étudiants inscrits et qu'elle est en croissance constante depuis plusieurs années.

Il s'agit donc de remédier aux très importantes difficultés éprouvées par les étudiants de la faculté des Arts, toutes filières confondues, dans leurs usages et recherches documentaires.

---

<sup>141</sup> Florence Lefèvre et Xavier Sené, décembre 2004.

<sup>142</sup> Ces chiffres nous ont été communiqués par le secrétariat de la faculté des Arts le 21 octobre 2004. Ils sont provisoires, puisque les inscriptions n'étaient pas terminées à cette date.

<sup>143</sup> Le fonds documentaire « arts » se trouve à la bibliothèque du Campus. Il est d'environ 3200 ouvrages, principalement en histoire de l'art. Le budget qui lui est alloué est d'environ 11 000 euros/an.

### Etudiants inscrits à la faculté des Arts en licence (année universitaire 2004-2005)

	Arts plastiques	Arts du spectacle Option études cinématographiques	Arts du spectacle Option études théâtrales	Histoire de l'art et archéologie
Licence 1	173	105	39	66
Licence 2	111	61	37	37
Licence 3	88	48	37	37
<b>TOTAL</b>	<b>372</b>	<b>214</b>	<b>113</b>	<b>140</b>

### Etudiants inscrits à la faculté des Arts en mastère

	Histoire des arts	Théorie et pratiques artistiques
Mastère 1	20	88
Mastère 2	23	26
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>114</b>

#### 1.2. La bibliothèque - centre de documentation de l'ESAD

L'École supérieure d'art et de design (ESAD) dispose d'une bibliothèque - centre de documentation qui est installée dans une salle de cours. Les 150 étudiants de l'école, répartis selon un cursus de trois à cinq ans d'études (Diplôme National d'Arts Plastiques, -D.N.A.P.- option design et Diplôme National Supérieur d'Arts Plastiques, -D.N.S.A.P.- option design), disposent d'un fonds de 4500 documents, d'abonnements à une quinzaine de revues, et d'un accès à Internet. Le fonds documentaire est axé prioritairement sur les enseignements (culture artistique, histoire de l'art, design, design graphique, techniques artistiques, communication, informatique et multimédia, et, dans une moindre mesure, sciences humaines et culture générale).

Le fonds documentaire de l'école n'est pas informatisé, et son accès est lié à la présence de la bibliothécaire - documentaliste. Il n'est en théorie pas accessible

aux étudiants de la faculté<sup>144</sup>. Dans la pratique le prêt est autorisé aux étudiants de la faculté, de façon « confidentielle ».

### La Teinturerie et le projet Artopôle

Lors de l'élaboration des plans de la Teinturerie, a été envisagée la construction d'un centre de documentation commun aux deux structures, avec une cafétéria. De ce fait, la salle dédiée aux documents se situe au rez-de-chaussée du bâtiment, face à l'entrée principale, de façon à ce que tous les étudiants puissent y accéder.

Cette idée d'une bibliothèque-centre de documentation faisait partie intégrante du projet initiale de la Teinturerie, projet conçu comme devant à la fois fédérer les enseignements en arts sur Amiens, mais plus encore, contribuer à créer une véritable Artopôle, à la hauteur de la vocation régionale de la ville.

Cependant, le projet de bibliothèque « Artopôle » n'a pas abouti. Il n'avait pas dépassé, dans sa conception, la simple implantation matérielle. Il serait souhaitable dès lors de remédier à ces manques et de faire des propositions tenant compte des besoins réels des étudiants de la faculté des Arts, qui auront pu réagir très défavorablement au fait qu'eux ne disposent pas de ressources documentaires à la Teinturerie.

## **2. Les fonds documentaires spécialisés en art à Amiens : présentation**

Les tableaux qui vont suivre présentent de manière synthétique les ressources documentaires, mais aussi les *espaces de travail*, auxquels ont recours les étudiants de la faculté des Arts en l'absence de bibliothèque dédiée.

---

<sup>144</sup> Ces informations nous ont été communiquées par Madame Barbara Dennys, directrice de l'Ecole supérieure d'art et de design, le 28 octobre 2004.



## 2.1. Le service commun de documentation (SCD)

	Nombre de documents	Type de documents	Taux de pénétration
Pôle Cathédrale	200	Histoire de l'art, ouvrages théoriques	-
Teinturerie	-	Doubles des travaux d'étudiants	-
Pôle Campus	3200	Histoire de l'art, monographies, ouvrages théoriques, esthétique <sup>145</sup>	49%

En 2003, les étudiants inscrits à la faculté des Arts étaient 1063<sup>146</sup>, les inscrits à la bibliothèque du pôle Campus étaient donc 500. Le taux de pénétration, très faible, s'explique très certainement par la distance entre les deux sites, d'autant que tous les enseignements en arts ont lieu à la Teinturerie, y compris ceux d'archéologie.

## 2.2. L'École supérieure d'art et de design (ESAD)

Le centre de documentation de l'ESAD est composé de deux fonds différents, le fonds de l'école, et celui venant des dons de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

	Nombre de documents	Type de documents	Taux de pénétration
Fonds ESAD	4500	Art moderne et contemporain, catalogues, monographie, documents spécialisés en design, arts graphiques, design industriel, multimédia, informatique... revues en abonnement, généralistes et spécialisées	100%
Fonds DRAC	5000	Catalogues d'expositions, art contemporain	100%

<sup>145</sup> Le fonds documentaire en arts est très régulièrement complété par des documents en art contemporain, en fonction du nombre d'emprunts de ces ouvrages et de la demande des étudiants. Entretien avec Madame Claire Basquin-Benslimane, responsable de la bibliothèque du pôle Campus, le 18 octobre 2004.

## 2. 3. Les autres ressources documentaires en centre ville

### 2.3.1. La bibliothèque municipale Louis Aragon

#### L'artothèque<sup>147</sup>

L'artothèque est située dans la médiathèque et propose un fonds d'ouvrages sur l'art contemporain (usuels et ouvrages théoriques), des revues spécialisées autour du monde artistique (arts plastiques, mais aussi musiques, spectacle vivant), ainsi qu'un fonds spécialisé sur les trois cents artistes représentés à l'artothèque : livres d'artistes concernant des graveurs, vidéos, notamment les vidéos d'artistes. De plus, l'artothèque propose des dossiers documentaires sur chacun de ces artistes, constitués à partir d'articles de presse ou de plaquettes d'expositions.

La responsable de l'artothèque se charge du choix des acquisitions, le secteur adultes de la bibliothèque municipale complétant cette sélection avec les monographies classiques et tout ce qui est grand public<sup>148</sup>. Les emprunts ne sont pas autorisés à l'artothèque.

#### Le Prêt Adultes

Le fonds arts du secteur accès libre adultes est de 4570 ouvrages, pour un taux de rotation général de 2, 7<sup>149</sup>et se décline de la manière suivante<sup>150</sup>

	Nombre d'ouvrages	Nombre de prêts	Taux de rotation par ouvrage
Arts	788	2565	3, 2
Urbanisme	140	320	2, 2
Architecture	347	635	1, 8
Arts plastiques	363	696	1, 9
Dessin arts décoratifs	1101	2712	2, 4
Peinture	1297	3816	2, 9
Arts graphiques	106	218	2, 0
Photographie	427	1323	3, 0

<sup>146</sup> Chiffres ESGBU 2003.

<sup>147</sup> Entretien avec Madame Elise Schweisguth, responsable de l'artothèque de la bibliothèque municipale d'Amiens, le 18 octobre 2004.

<sup>148</sup> En 2003, le budget alloué au secteur arts de la bibliothèque Louis Aragon était d'environ 10 000 euros.

<sup>149</sup> Le taux de rotation correspond au nombre de fois où un ouvrage a été emprunté en un an. Plus le chiffre est élevé, plus l'ouvrage est emprunté. Par comparaison, le taux de rotation des ouvrages en arts du Campus est de 1, 4.

Ce tableau montre assez précisément l'importance des emprunts dans les catégories d'ouvrages recouvrant les champs disciplinaires enseignés à la faculté, notamment, en arts/ généralités, dessin, peinture et photographie. Même si ces chiffres sont à nuancer, puisqu'ils ne peuvent pas être affinés par catégorie de lecteurs ( *a fortiori* les lecteurs étudiants), ils sont à rapprocher du nombre très significatif d'étudiants inscrits à la bibliothèque municipale, soit 5185 en 2003, alors qu'étaient inscrits à la bibliothèque universitaire 12 100 étudiants. Et si, traditionnellement, les étudiants investissent les bibliothèques municipales le samedi et pendant les vacances, la bibliothèque municipale d'Amiens « sert » visiblement de bibliothèque spécialisée, alors que ce n'est pas sa mission première.

#### 2.4. Les ressources documentaires en centre-ville et en périphérie

En centre ville, et en dehors de la bibliothèque municipale, qui leur tient lieu d'espace documentaire, les étudiants de la faculté des Arts fréquentent de manière régulière la médiathèque du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP), et, dans une moindre mesure, le centre de documentation de la Maison du théâtre. Légèrement en dehors du centre ville, ils ont recours au centre de documentation du Fonds régional d'art contemporain (FRAC), le plus important centre spécialisé de la région Picardie. Les étudiants de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) disposent de leur propre centre de documentation, mais il est apparu au cours de cette étude qu'ils étaient aussi « nomades » que les étudiants de la faculté des Arts.

Les centres de ressources sont présentés dans le tableau de la page suivante.

---

<sup>150</sup> Chiffres de l'année 2003, communiqués par Madame Michèle Tournand, responsable de l'accès libre adultes de la bibliothèque municipale Louis Aragon, le 13 octobre 2004.

	Nombre d'ouvrages	Type de documents	Nombres d'utilisateurs	Conditions d'emprunt
CRDP <sup>151</sup>	4000	Histoire de l'art, arts plastiques et contemporain, livres, revues, et affiches, diapositives et vidéos, DVD de films classiques	2583, dont 425 étudiants <sup>152</sup>	Payant pour les étudiants IUFM en première année et le public extérieur. Gratuit pour les enseignants.
FRAC <sup>153</sup>	10 000	Art contemporain français et international, catalogues d'exposition, monographies, essais et critiques, usuels, revues spécialisées	-	Consultation sur place uniquement
IUFM	-	Histoire de l'art, arts plastiques, visuels	854 <sup>154</sup>	Gratuit pour les étudiants IUFM. Ouvrages en arts qui sont exclus du prêt.
Maison du théâtre <sup>155</sup>	3000 environ	Documentation spécialisée spectacle vivant, jeune public, textes de pièces de théâtre contemporain	-	Libre et gratuit

<sup>151</sup> Entretien avec Madame Carole Détaïn, responsable de la médiathèque du CRDP, le 6 octobre 2004.

<sup>152</sup> Sont en effet inscrits au CRDP 32 étudiants (faculté des Arts, ESAD et IUFM confondus), qui se répartissent de la manière suivante : Histoire de l'art : 4, Arts du spectacle : 2, Cinéma : 1, Arts appliqués : 1, Arts plastiques : 24.

<sup>153</sup> Il semble qu'il soit fréquenté par les étudiants de la faculté, de l'ESAD, mais aussi de l'IUFM, de manière régulière, sans être très importante en nombre<sup>153</sup>. Il n'a cependant pas été possible d'obtenir plus d'informations.

<sup>154</sup> Chiffres ESGBU 2003, communiqués par Madame Boucault et Monsieur Rodde, documentalistes au centre de documentation de l'IUFM d'Amiens, le 11 octobre 2004. Le public de l'IUFM, très majoritairement captif (854 étudiants inscrits en « lettres », sur les 1500 étudiants et enseignants inscrits à l'IUFM, sur le site d'Amiens, soit plus de la moitié).

<sup>155</sup> Entretien avec Madame Anne Sophie Masse, documentaliste à la Maison du théâtre, le 3 novembre 2004.

## 2. 5. Dispersion des fonds documentaires et disparité des accès

### 2.5.1. La dispersion des fonds documentaires en arts

L'inventaire des fonds spécialisés auxquels ont recours les étudiants de la faculté des Arts montre la dispersion géographique des ressources qui les intéressent, et, d'autre part, la disparité des possibilités d'accès à ces ressources.

Très naturellement, les étudiants vont à la bibliothèque municipale, qui possède le fonds le plus important à proximité de la Teinturerie. La bibliothèque municipale dispose d'un fonds plus important que celui de la bibliothèque du pôle Campus, et d'une spécialisation en art contemporain proposé par l'artothèque. De plus, la bibliothèque municipale est le seul endroit à l'heure actuelle qui permet un accès large au vu de son amplitude d'ouverture<sup>156</sup>, et qui propose des espaces de travail, même s'ils sont moins importants que ceux des bibliothèques du SCD.

Dans une moindre mesure, les étudiants fréquentent la médiathèque du CRDP, qui semble elle aussi correspondre à leurs besoins d'une façon globale.

Cependant, et dans les deux cas, les étudiants regrettent le manque de documentation pointue (revues spécialisées, ouvrages théoriques, ouvrages portant plus précisément sur la création artistique contemporaine, multimédia, images, dans tous les sens du terme, ...<sup>157</sup>).

Le recours au fonds documentaire du FRAC se fait donc tout aussi naturellement, mais son éloignement par rapport au centre ville et plus encore par rapport à la Teinturerie, ses horaires d'ouverture et ses conditions d'accueil, ne permettent pas une fréquentation accrue. De plus, la difficulté majeure à laquelle est confrontée l'étudiant de la faculté venant épisodiquement est l'absence de prêt, difficulté que ne rencontrent pas les étudiants des autres disciplines.

---

<sup>156</sup> La bibliothèque municipale Louis Aragon ouvre 52 heures par semaine, du lundi à 14 heures au samedi à 18 heures.

<sup>157</sup> L'une des caractéristiques des étudiants en arts plastiques est l'usage très important qu'ils font de la culture visuelle. Ceci entraîne une prise en compte indispensable des documents iconographiques et audiovisuels.

### 2.5.2. La disparité des conditions d'accès aux centres de ressources supplétifs

L'autre point saillant de ce constat est la disparité des conditions d'accès à ces centres de ressources documentaires spécialisés. D'une part, les utilisateurs regrettent fortement de ne pas pouvoir emprunter les documents (artothèque, FRAC, IUFM dans une moindre mesure) alors que le prêt est le mode de fonctionnement normal des bibliothèques universitaires.

D'autre part, et sauf à la Maison du théâtre où le prêt est gratuit sans conditions, les structures auxquelles les étudiants de la faculté doivent recourir sont payantes (bibliothèque municipale, CRDP)<sup>158</sup>, ce qui les oblige à s'acquitter d'une inscription supplémentaire alors qu'il ont payé les droits B.U. dans leurs droits d'inscription à l'université.

### **Propositions pour la création d'une bibliothèque-centre de documentation SCD-ESAD à la Teinturerie**

A partir de ce constat, il apparaît nécessaire de proposer aux étudiants de la faculté une offre documentaire à la hauteur de leurs besoins et de leurs attentes. D'autre part il semble tout aussi nécessaire de mettre un terme à l'absence de ces ressources, absence qui n'est pas récente, puisque les cursus artistiques n'ont pas été appuyés par un fonds documentaire *ad hoc*, à proximité des lieux d'enseignements depuis l'installation de l'Institut d'art au Logis du Roi.

Ce problème a conduit à différentes reprises les étudiants de la Teinturerie à faire circuler des pétitions visant à manifester leurs difficultés et leurs regrets de ne pas bénéficier d'un centre de ressources spécialisé au même titre que les autres composantes de l'université.

---

<sup>158</sup> Dans les deux cas, l'inscription est payante, elle est gratuite au CRDP pour les étudiants en deuxième année d'IUFM.

Les propositions qui suivent tiennent compte de l'existant, et sont issues d'une rencontre d'une réflexion commune entre responsables de l'ESAD et du service commun de la documentation de l'UPJV.

### 3.1. La salle de documentation de la Teinturerie

Le bâtiment de la Teinturerie a été conçu avec une salle prévue pour la mise en place d'une bibliothèque centre de documentation conjointe aux deux structures. Cette salle, située au cœur du bâtiment, présente une surface d'environ 200 mètres<sup>2</sup>. Elle bénéficie d'un accès qui donne sur le hall commun, au rez-de-chaussée.

Cet espace bénéficie d'une salle interne, conçue à l'origine pour servir de réserve, d'espace ou de travail interne. Actuellement utilisée comme espace de cours, elle est vide. Il faudra donc procéder à son équipement (schéma d'implantation des collections, mobilier à destination des étudiants et des personnes amenés à y travailler, matériel informatique, système anti-vol, ...).

### 3.2. Convention entre le SCD et l'ESAD

#### Collections

Le fonds de l'ESAD, actuellement constitué de 4500 ouvrages mis à disposition des élèves, et d'environ 5000 livres venant de la Direction régionale des affaires culturelles, serait mis à disposition des lecteurs de la Teinturerie, sans restrictions. Le même dispositif est attendu de la part du SCD, sans doute dans des proportions moindres dans un premier temps. Dans l'absolu, les fonds ainsi assimilés seraient empruntables de la même manière par les étudiants de la faculté et par ceux de l'ESAD. Cette organisation demande la mise en place d'une informatisation commune, dont il sera question un peu plus loin.

De ce fait, il sera nécessaire pour les deux partenaires de faire l'inventaire de leurs collections, de telle sorte que chacun puisse bénéficier de son propre contrôle sur les documents mis en commun.

### Partages des acquisitions

L'état des lieux présenté auparavant, la visite de la bibliothèque de l'ESAD ainsi que le souci d'une collaboration efficace entre les deux partenaires, collaboration souhaitée par Madame Barbara Dennys et Madame Wadlow, permet d'envisager un partage des acquisitions en termes de spécialisation de part et d'autre.

De son côté, le SCD pourrait envisager un partage des collections entre la bibliothèque du pôle Campus et la Teinturerie d'une part, et entre le SCD et l'ESAD d'autre part. Une des suggestions émises par les différentes personnes rencontrées lors de cette étude<sup>159</sup> est que le fonds de la Teinturerie se spécialise en art contemporain/ création contemporaine, et que les collections traitant de l'art avant le XX<sup>ème</sup> siècle restent au campus.

La spécialisation demandée par les étudiants d'un côté, l'étude des programmes d'enseignements des deux structures d'un autre côté, ainsi que la prise en compte des fonds documentaires situés à proximité de la Teinturerie doivent permettre d'envisager la construction d'un plan de développement des collections partagées entre les deux partenaires. Ce plan de développement des collections serait d'autant plus porteur qu'il permettrait d'affiner les acquisitions, d'en viser la valeur qualitative, et d'autre part, réglerait les difficultés et gaspillages liés parfois aux doublonnages des documents.

Dans les deux cas, et au vu de l'apport indéniable que la création d'une telle bibliothèque aurait en termes d'impact auprès des étudiants, mais aussi aux niveaux universitaire et municipal, des dossiers de subventions spécifiques pourraient être montés, d'une part auprès du Conseil régional de Picardie, et d'autre part auprès du ministère de la Culture, par le biais du Centre national du livre (CNL).



D'autre part, les ressources existantes hors SCD et ESAD pourraient être prises en compte dans les acquisitions de la bibliothèque de la Teinturerie, mais dans un esprit de collaboration géographique. L'idée générale est qu'il serait souhaitable que les responsables des centres documentaires des différentes structures amiénoises connaissent les fonds des uns et des autres et puissent diriger les étudiants vers l'un ou l'autre de manière efficace et pertinente. Pour exemple, une collaboration avec la documentaliste de la Maison du théâtre, serait un apport important en matière d'accès à la documentation sur le spectacle vivant, une des filières proposées par la faculté des Arts.

#### Partage de l'organisation bibliothéconomique

Dans la perspective d'une collaboration, l'informatisation du fonds de l'ESAD serait faite sur la base du logiciel du SCD, Dynix, et non pas à partir de celui de la bibliothèque municipale Geac plus. En plus du fait que l'utilisation du logiciel de la BU permettrait d'intégrer les fonds au catalogue de la BU, accessible à partir des sites Web de l'IUFM et du CRDP, il permettrait d'envisager aussi l'utilisation immédiate du module de circulation (prêt/retour) et de la possibilité d'établir des statistiques.

D'autre part, la participation de la BU au Système Universitaire de Documentation (Sudoc) permettrait de récupérer les notices existantes dans le catalogue collectif, et ainsi de gagner du temps pour mettre à niveau le fonds de l'ESAD.

Le catalogage des acquisitions pourrait suivre le partage des collections et être organisé au pôle Cathédrale, ce qui faciliterait grandement la mise à disposition sur site des documents après inventaire et équipement.

Reste le problème de la cotation des documents, la BU utilisant la Classification Décimale de Dewey et l'ESAD un plan de classement spécifique inspiré de celui de l'Ecole nationale supérieure de Beaux-arts.

---

<sup>159</sup> Entretien avec Madame Elise Schweisguth le 18 octobre 2004.

Un chantier de réflexion et d'harmonisation communes devra donc être mené. L'autre point qui demande une étude approfondie est celui de la localisation ou non des collections de l'ESAD dans le Sudoc, et du montage d'une politique commune de prêt.

Il serait envisageable que la nouvelle documentaliste de l'ESAD soit formée à l'utilisation des outils informatiques du SCD par les personnels de la bibliothèque universitaire.

### Partage des ressources humaines

Il va sans dire que ce volet est certainement le plus complexe.

La documentaliste de l'ESAD, qui va entrer en fonction très rapidement, a été recrutée sur un profil de « médiateur pédagogique ». Ses fonctions bibliothéconomiques sont très largement réduites dans la mesure où, faisant partie intégrante de l'équipe de direction de l'école, et de l'équipe pédagogique, elle sera à même de jouer un rôle prépondérant d'accompagnateur des étudiants dans leurs études mais aussi dans leurs activités connexes (expositions, montages de dossiers, orientation, voyages, ...). Elle participe aussi aux jurys de concours d'entrée à l'école.

Un effort particulier est donc attendu en terme de ressources humaines, venant du SCD, et plus largement de l'université. Compte tenu du fait que la Faculté envisageait très fortement la création d'une bibliothèque de section, qui aurait nécessité le recrutement de moniteurs étudiants, celui-ci pourrait bénéficier à la nouvelle bibliothèque, au prorata des ambitions affichées en terme d'amplitude d'ouverture<sup>160</sup>.

---

<sup>160</sup> Il semble difficile, en effet, de partir sur une base d'amplitude d'ouverture qui serait inférieure à celle proposée par les autres bibliothèques du SCD, compte tenu d'une part du nombre d'étudiants présents à la Teinturerie et d'autre part de l'éloignement des autres pôles de ressources documentaires, aux horaires d'ouverture au demeurant beaucoup moins larges.

Placée sous la responsabilité de la documentaliste de l'école pour ce qui concerne sa gestion quotidienne (ouvertures, fermeture, établissement des plannings...), la bibliothèque de la Teinturerie, pour son versant SCD, serait considérée comme un site délocalisé et ainsi placé sous la responsabilité d'un conservateur, qui en aurait la charge, en collaboration étroite avec la directrice de l'ESAD et le doyen de la faculté des Arts.

## **Conclusion**

La mise en place d'un fonds documentaire à la faculté des Arts commun avec le partenaire géographique qu'est l'ESAD demande un certain nombre de pré requis, qu'il va s'agir d'évaluer.

D'un point de vue technique, le câblage du bâtiment et ses installations techniques, notamment en terme d'informatique (présence ou non de prises RJ 45 permettant de brancher des ordinateurs, systèmes de protection et d'alarme, vérification des conditions d'accueil sécurisé des étudiants et respect des normes en vigueur,...) est à prendre en compte.

Du point de vue du fonctionnement, il sera nécessaire d'aligner les deux composantes dans leur usage de la bibliothèque, celle-ci devant ouvrir et fermer selon des directives précises. Seront donc à mettre à plat les éventuelles ouvertures en soirée, et les plages de fermeture annuelle.

D'un point de vue général, il est évident qu'une réalisation de ce type va demander une collaboration accrue et efficace de tous ses responsables et participants.

Une convention, précisant le rôle et l'apport de chacun des partenaires devrait permettre de donner le cadre général de cette réalisation et ainsi permettre aux étudiants et élèves de la Teinturerie, mais aussi aux étudiants et autres lecteurs de disposer d'un ensemble documentaire à la mesure de leurs besoins et de leur curiosité.

